

Orientations Budgétaires 2022



Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Ille-et-Vilaine, **la vie**
à taille humaine

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	p. 4
PARTIE I : LE CONTEXTE FINANCIER DANS LEQUEL S'ÉLABORE LE BUDGET 2022.....	p. 7
PARTIE II : LES GRANDES PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES ENGAGÉES EN 2022 POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES BRETEILLIEN.NES.....	p. 21
COMMISSION 1 : ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES, TRANSITIONS.....	p. 23
COMMISSION 2 : PROTECTION DE L'ENFANCE ET ÉGALITÉ DES CHANCES.....	p. 35
COMMISSION 3 : SOLIDARITÉS ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS.....	p. 49
COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ ET MOYENS DES SERVICES.....	p. 65
POLITIQUES TRANSVERSALES.....	p. 73
ANNEXES.....	p. 81

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En 2022, la reprise économique devrait se poursuivre partout dans le monde, tempérée toutefois par la persistance de la crise sanitaire dans les pays n'ayant pas pu ou souhaité vacciner massivement leur population et par les turbulences rencontrées par l'économie chinoise. La croissance mondiale devrait néanmoins atteindre 4,5 %, et la zone euro devrait elle bénéficier d'un taux de croissance de 4,3 %. Après avoir atteint 6,3 % en 2021, la croissance française devrait s'élever à 3,9 % en 2022.

En Ille-et-Vilaine, la reprise économique est forte : le taux de chômage a atteint un niveau particulièrement bas à 5,8 % au 2^{ème} trimestre 2021, en deçà de son niveau d'avant crise.

Le Département, qui bénéficie du dynamisme de l'immobilier au travers des droits de mutation qu'il perçoit, verra ses recettes de fonctionnement augmenter de 8 % par rapport au BP 2021.

Cette prévision favorable ne doit pas occulter le fait que, depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité locale, les Départements ne bénéficient plus d'aucune autonomie fiscale. Leurs ressources sont certes dynamiques en ce moment, mais présentent un caractère aléatoire extrêmement insécurisant pour des collectivités qui doivent assumer un niveau de dépenses obligatoires particulièrement élevé. En outre, le reversement de la TVA dont ils bénéficient désormais est effectué presque en temps réel en fonction de son niveau de collecte : les Départements ne peuvent donc anticiper le montant de cette recette qui représente pourtant près du quart de leurs ressources. Bénéficier d'un pouvoir de taux sur les DMTO permettrait aux Départements de sécuriser leurs recettes et de mieux piloter leur budget.

Pour adapter sa stratégie budgétaire à ces incertitudes, l'exécutif départemental a décidé d'une part de veiller à maintenir une épargne nette avoisinant les 50 M€, afin d'être en capacité de faire face à d'éventuels événements défavorables, et d'autre part d'inscrire le cadrage du budget primitif 2022 dans une trajectoire pluriannuelle globale.

Dès l'an prochain, les ambitions fortes de la nouvelle majorité départementale pour encore mieux accompagner nos concitoyens les plus fragiles, favoriser davantage la transition écologique et faire vivre toujours plus la citoyenneté se traduiront par l'adoption d'une série de mesures volontaristes.

Même si la crise sanitaire s'éloigne, elle laisse dans son sillage des Français.es fragilisés.es, des jeunes en rupture, un lien social abîmé. Nous poursuivrons donc, en 2022, la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de relance mises en place dès mars 2020, avec la création d'un Fonds d'appui aux partenaires et associations, complétées en septembre par un Plan d'Accélération de nos investissements dans les infrastructures et en février 2021 par l'instauration d'un Fonds de Soutien et de Transition doté de 20 M€. Ce fonds permet d'intensifier notre action en matière de rénovation et de construction de logements sociaux, de contribuer à l'adaptation et l'humanisation des établissements médico sociaux, et d'amplifier l'investissement local en faveur de la transition écologique et dans des projets d'utilité sociale.

Face aux besoins renforcés d'accompagnement des plus fragiles, de nouveaux postes seront créés dans les secteurs de l'action sociale de proximité, de l'enfance, des personnes âgées, et des personnes en situation de handicap.

Diverses mesures nationales pèseront fortement sur le budget, que ce soit la mise en œuvre des revalorisations des salaires des aides à domicile, que nous appelons de nos vœux, du Ségur de la santé, les mesures à destination des assistant.es familiaux.iales, ou l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance-chômage, qui pourrait entraîner une augmentation du nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le budget de fonctionnement devrait donc augmenter globalement de 5 % par rapport au BP 2021, les plus fortes évolutions de dépenses concernant les secteurs des personnes âgées et des personnes handicapées.

Par ailleurs, le Département poursuivra son engagement en faveur du développement équilibré des territoires breilliens, notamment au travers de ses investissements en infrastructures, et de ses dispositifs d'aides aux collectivités. La 3^{ème} génération de Contrats Départementaux de Territoires va arriver à son terme fin 2021. 2022 sera une année de transition et d'élaboration d'une 4^{ème} génération de Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale, qui prendront davantage en compte les enjeux de la transition écologique, de la justice sociale et de la participation citoyenne. Les premières signatures de contrats de 4^{ème} génération avec les intercommunalités devraient avoir lieu début 2023.

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public « Services pour tous 35 », un nouvel appel à dossiers « Accès aux services » sera lancé afin de soutenir l'émergence de projets visant à redynamiser les centres-bourgs. Le Fonds de Solidarité Territoriale sera également reconduit, afin de contribuer aux projets des communes les plus fragiles. Ces deux dispositifs bénéficieront en 2022, comme en 2021, de crédits complémentaires au titre du Plan de Relance Départemental.

Pour soutenir l'activité économique et pour préparer l'avenir, le Département maintiendra son budget d'investissement à un niveau élevé, de plus de 190 M€ (après 180 M€ au BP 2021). Le maintien de cet effort d'investissement est permis par un niveau d'endettement modéré, inférieur à la moyenne des Départements, et de nouveau en baisse à la fin de l'exercice 2021.

Ainsi, les premières études préalables à la réalisation du Réseau vélo Express Départemental de 250 km, dont la création a été actée en avril 2021 dans le cadre de la démarche « Mobilités 2025 », seront lancées en 2022.

Les travaux du collège de Melesse ont été retardés par la pénurie de matériaux consécutive à la crise sanitaire et se poursuivront donc en 2022, pour une ouverture en 2023. Ce sera le premier bâtiment à énergie positive de la collectivité : les panneaux solaires installés sur son toit produiront assez d'électricité pour couvrir l'ensemble de sa consommation.

En attendant l'achèvement du déploiement de la fibre en 2026, 5 nouvelles opérations de montée en débit seront réalisées (faisant suite aux 15 de 2021), cofinancées à 30 % par le Département, pour que les habitant.es des secteurs présentant un débit faible bénéficient d'une meilleure connexion.

En 2022, le Département continuera à intervenir résolument en faveur de l'égalité des chances et de la protection de l'enfance. La prévention auprès des familles et la protection des enfants, des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs du territoire breillien seront à nouveau des priorités fortes. Pour faciliter l'accès aux consultations infantiles pour les familles, la prise de rendez-vous en ligne sera déployée auprès des services de la protection maternelle et infantile. 2022 sera également l'année du renouvellement du Schéma Départemental des Services aux Familles.

Le Département, garant des solidarités humaines et acteur majeur de la lutte contre les exclusions, continuera à se mobiliser fortement, dans la limite de ses compétences, pour permettre à chacun.e de vivre dignement, de se réinsérer dans le marché du travail, d'avoir un toit, et de ne pas subir de violences sexuelles, sexistes, ou liées à son identité de genre.

La collectivité élaborera en 2022 un nouveau Plan pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, en s'appuyant sur une démarche de concertation lancée avec les services de la collectivité et les partenaires du Département.

En 2022, les nouveaux dispositifs adoptés par l'Assemblée départementale en avril 2021 visant à faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA seront progressivement déployés : plateforme Job35 et dispositif innovant permettant aux bénéficiaires de cumuler le RSA avec les revenus d'un emploi saisonnier ou ponctuel ne dépassant pas 400 heures par an.

La majoration des aides au logement locatif social mise en place pour faire face à la crise sanitaire perdurera en 2022.

Le Département maintiendra ses politiques volontaristes en faveur de la jeunesse, du sport et de la culture, qui contribuent à la cohésion sociale et sont essentielles à l'épanouissement de tous.tes les Breillien.nes. Ainsi, le budget de fonctionnement de la culture sera en augmentation, à 6,4 M€ (contre 5,7 M€ au BP 2021), tout comme ceux consacrés aux actions en direction de la jeunesse (1,3 M€ contre 1 M€ en 2021) et au sport (2,4 M€ contre 2,2 M€ en 2021).

L'an prochain, le Département intensifiera ses actions d'accompagnement de la transition écologique, en s'appuyant sur les ressources du budget annexe mis en place en 2020 et doté de près de 13 M€. Face au défi majeur que constitue l'amélioration de la qualité de l'eau, le Département renforcera son soutien en ingénierie auprès des collectivités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Il continuera à encourager le développement d'une agriculture durable et d'une alimentation responsable, dans le cadre de dispositifs d'aides directes en faveur des exploitant.es agricoles, notamment pour l'installation, la diversification ou l'accompagnement vers des systèmes de production plus soutenables : conversion aux systèmes herbagers, agroforestiers et agrobiologiques, développement de filières sous signe officiel de qualité ou défendant des races menacées...

Grâce au déploiement départemental du dispositif de labellisation de sites et à de nouvelles acquisitions, de nouveaux espaces naturels seront préservés et ouverts au public.

Le rajeunissement de la flotte des véhicules de service et des engins routiers du Département se poursuivra, avec le renouvellement d'environ 60 véhicules légers, via l'acquisition de véhicules neufs électriques chaque fois que les conditions d'usage le permettent. Après deux années d'une crise sanitaire, économique et sociale qui nous a tous marqués profondément, 2022 sera une année de renouveau. L'Assemblée départementale adoptera son Projet de Mandature pour les six ans à venir. Un projet solidaire, durable, citoyen et innovant, un projet ambitieux pour l'Ille-et-Vilaine et les Breillien.nes, un projet pour bâtir le meilleur des futurs pour nos enfants.

PARTIE I :
LE CONTEXTE FINANCIER DANS
LEQUEL S'ÉLABORE LE BUDGET 2022

→ Le contexte économique

L'année 2021 est à la fois marquée par les effets de la crise sanitaire, toujours présents, et une reprise économique inégale mais globalement soutenue. Les multiples catastrophes climatiques observées et les tensions sur les ressources naturelles dessinent un contexte incertain pour l'économie mondiale.

> Situation mondiale

La reprise économique mondiale reste disparate mais forte grâce notamment au soutien vigoureux des pouvoirs publics (Etats et banques centrales), au déploiement de vaccins efficaces et au redémarrage de nombreuses activités économiques.

Après une récession historique en 2020 ayant vu l'économie mondiale se contracter de 3,5 %, le PIB mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie. Il est envisagé à + 5,7 % en 2021 et encore + 4,5 % en 2022.

Mais des écarts de production et d'emploi subsistent dans de nombreux pays, surtout dans les marchés émergents et en développement, où les taux de vaccination sont encore faibles.

Une reprise stoppée dans son élan ?

Il pèse sur cette reprise mondiale déjà inégale une double menace économique.

C'est tout d'abord, la grande différence des taux de vaccination entre les pays. Certains pays ne sont pas armés pour faire face à l'apparition de nouvelles vagues de contaminations provoquant notamment des goulets d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement, en Asie du Sud-Est notamment.

C'est aussi l'augmentation rapide de la demande qui a accompagné la réouverture des économies et a poussé vers le haut les prix de matières premières comme le pétrole ou les métaux. Les prix des produits alimentaires sont également orientés à la hausse, stimulant l'inflation.

> Contexte national

Les mesures de soutien monétaire couplées à la campagne de vaccination ont permis de retrouver une situation plus favorable. Le niveau d'activité atteignait à fin août 98 % du niveau d'avant-crise et devrait l'avoir rattrapé en fin d'année 2021. La croissance du PIB pour 2021 atteindrait 6,3 % selon les dernières estimations avec une consommation des ménages en nette hausse (+ 4 %) et une inflation à 1 % sur la période 2020/2022.

Cependant, la fin du « quoi qu'il en coûte » depuis le 1^{er} septembre avec un resserrement des dispositifs de soutien pourrait présager une remontée des défaillances d'entreprises et fragiliser davantage les secteurs toujours en difficulté tels que l'hébergement-restauration, l'évènementiel, les activités touristiques et de loisirs...

Au 1^{er} trimestre 2021, au plan national, le taux de chômage est quasi stable (+ 0,1 point), à 8,1 % de la population active, après un recul de 1,1 point le trimestre précédent. Il se situe à 0,3 point au-dessus de son niveau un an auparavant et retrouve son niveau de fin 2019, avant la crise sanitaire.

Pour autant, la précarité progresse avec un nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) estimé à 1,97 million de foyers. Les effectifs connaîtraient ainsi une croissance de 2,6 % par rapport à mars 2020 (soit 50 000 bénéficiaires supplémentaires), proche de celle observée un an auparavant (2,4 %). Plus positif, les dernières données concernant le 2^{ème} trimestre montrent une nette reprise du nombre d'offres de travail des entreprises.

> Plus localement, la situation en Bretagne et en Ille-et-Vilaine s'améliore également

L'enquête d'opinion de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) réalisée cet été montre que près de 30 % des entrepreneurs bretons entrevoyaient une hausse de leurs chiffres d'affaires pour le second semestre 2021 contre 12,4 % lors d'une précédente enquête réalisée fin 2020. La Banque de France confirme également le regain d'activité à travers une enquête auprès de 8 500 entrepreneur.ses breton.nes en juillet 2021. Les niveaux de production dans le secteur industriel progressent malgré les coûts des matières premières et les soucis d'approvisionnement. Le secteur du bâtiment redémarre également avec 59 % des entrepreneur.ses interrogé.es qui voient leurs chiffres d'affaires en hausse. Les carnets de commandes sont bien orientés. La reprise dans les services marchands est plus timorée avec des points de vigilance concernant les effectifs, les investissements et la rentabilité du secteur.

En Ille-et-Vilaine, l'effet rebond s'observe également. Le taux de chômage au 2^{ème} trimestre 2021 atteint un niveau particulièrement bas à 5,8 %, en deçà de son niveau d'avant crise.

Le nombre d'emplois suit et repart dans une dynamique positive avec près de 5 400 emplois créés au 2^{ème} trimestre 2021.

Par ailleurs, 2 800 entreprises ont vu le jour en un an et les défaillances ont baissé de 23 % au 1^{er} trimestre 2021 comparativement au 1^{er} trimestre 2020. L'activité dans l'hôtellerie et la restauration redémarre progressivement.

➔ Un budget volontariste dans un contexte de reprise mais aussi d'incertitudes

L'élaboration du budget 2022 s'inscrit dans un contexte plus favorable que celui de 2021, en raison du dynamisme enregistré sur les recettes de fonctionnement, mais ce contexte reste encore porteur d'incertitudes pour le Département.

Le budget 2022 constituera un budget de transition en l'attente de la finalisation du projet pour le mandat. Il vise à répondre aux besoins du Département, dans le secteur social notamment, tout en maintenant l'ensemble des politiques volontaristes menées par la collectivité.

Après une année 2020 qui a vu l'économie française entrer en récession, puis l'année 2021, qui se caractérise par un fort rebond, le Gouvernement prévoit, pour l'élaboration du projet de loi de finances pour 2022, une hausse du PIB de 4 %.

Pour le Département, cette situation se traduit notamment par un net ralentissement de l'évolution des dépenses de RSA. Le nombre des bénéficiaires est en diminution par rapport au début d'année 2021 (- 4,7 % au 1^{er} semestre) et la dépense s'établit à + 4 % sur les 11 premiers mois de l'année 2021 après avoir connu + 14 % sur l'année 2020.

Cette situation moins tendue se traduit également pour le Département sur la recette issue des droits de mutation à titre onéreux. Cette recette, basée sur le marché immobilier, a connu une progression exceptionnelle en 2021, de plus de 20 %, pour atteindre un niveau qui pourrait être de l'ordre de 250 M€.

Ces évolutions favorables devraient permettre au Département de retrouver ses marges de manœuvre budgétaire d'avant crise avec notamment des niveaux d'épargne rétablis et un niveau d'endettement en baisse.

Pour 2022, le Département pourra bénéficier de cette dynamique favorable. L'élaboration du budget 2022 devra cependant intégrer une part d'incertitude et permettre de garder des marges de manœuvre pour l'avenir.

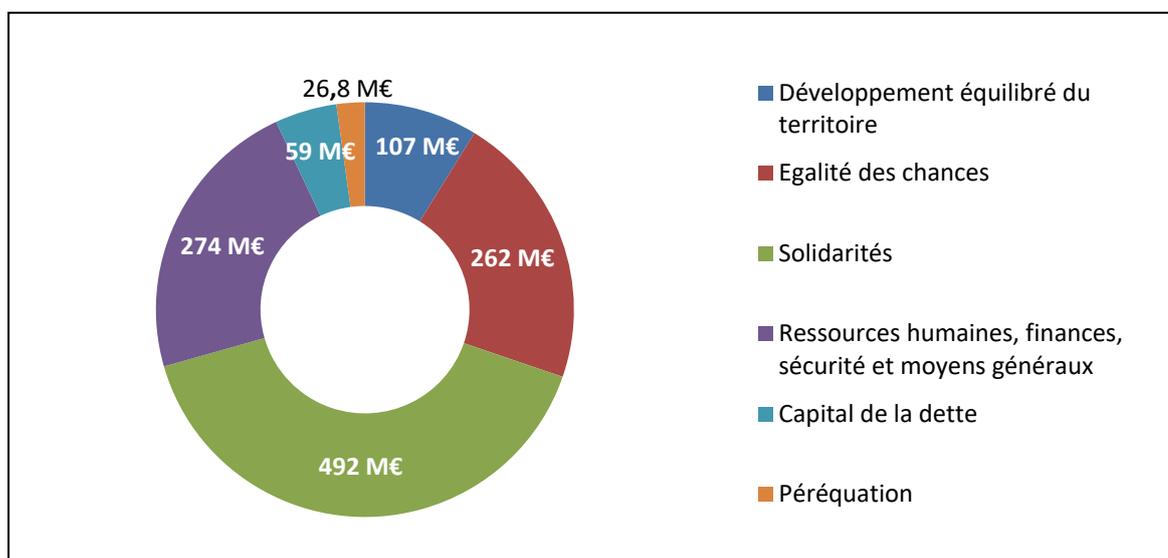
En effet, s'agissant du RSA, l'évolution future apparaît encore incertaine, compte tenu notamment de la réforme du dispositif d'indemnisation du chômage. Sur le plan des recettes, l'évolution des DMTO, qui représentent aujourd'hui un quart des recettes de fonctionnement, est liée à la conjoncture économique et à l'évolution du marché immobilier. De même, depuis la perte de la taxe sur le foncier bâti, le Département ne dispose d'aucun moyen de réguler ses recettes. En outre, le mode de calcul de la recette de compensation, c'est-à-dire une fraction de la TVA collectée au plan national, conduit désormais à ne connaître son produit qu'en fin d'exercice.

Les hypothèses d'évolution des recettes pour 2022 conduisent à une prévision en hausse de 8 % par rapport au budget primitif 2021 et de + 1,5 % par rapport aux recettes projetées sur l'exercice 2021, évolution portée par les DMTO dont le produit est proposé au même niveau que le produit anticipé pour l'année 2021, soit 252 M€. L'évolution positive du PIB devrait également se traduire par une hausse de la recette de TVA (estimée à + 4 %) venant compenser la perte de la taxe sur le foncier bâti. En revanche, le Département devrait subir l'effet différé de la crise sur la recette de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), assise sur les résultats des entreprises des deux années antérieures. Cette recette, soit 71 M€ en 2021, est ainsi prévue en baisse de 5 %.

Dans le même temps, le budget de fonctionnement devrait connaître une hausse sensible, de l'ordre de 5 % par rapport au budget primitif 2021, compte tenu des besoins importants en matière d'interventions sociales, dans les secteurs des personnes âgées, des personnes handicapées et de la protection de l'enfance notamment. Dans ces secteurs en particulier, à la dynamique inhérente aux besoins des bénéficiaires, s'ajouteront des mesures nationales décidées à la suite de la crise sanitaire, pour soutenir les métiers de l'aide à domicile notamment. Globalement, les dépenses du secteur social (PA, PH, insertion et enfance) devraient représenter un budget de l'ordre de 635 M€, en hausse de 6 % par rapport au budget primitif 2021. A côté de ces interventions, le Département poursuivra les politiques volontaristes qu'il mène dans les secteurs de compétences facultatives.

Le Département continuera, par ailleurs, ses programmes importants d'investissement, qui devraient rester à un niveau élevé en 2022, avec un montant prévu de plus de 190 M€, soit un niveau légèrement supérieur à celui du budget primitif 2021 (180 M€ au BP 2021). Le financement de cet important programme pourra notamment s'appuyer sur le niveau d'endettement du Département, qui ressortira de nouveau en baisse à la fin de l'exercice 2021.

Le budget, pour 2022, devrait ainsi participer pleinement à la relance de l'activité, à la fois économique et sociale du Département, et assurer les aides nécessaires aux publics les plus fragiles. Il devrait se répartir comme suit :



> Des recettes de fonctionnement portées par le dynamisme des droits de mutation

Les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 1 073 M€ (hors production immobilisée), soit une hausse de 8 % par rapport au BP 2021. Cette augmentation tient principalement aux droits de mutation, dont l'augmentation par rapport au BP 2021, soit 52 M€, représente les deux tiers de la hausse globale des recettes de fonctionnement.

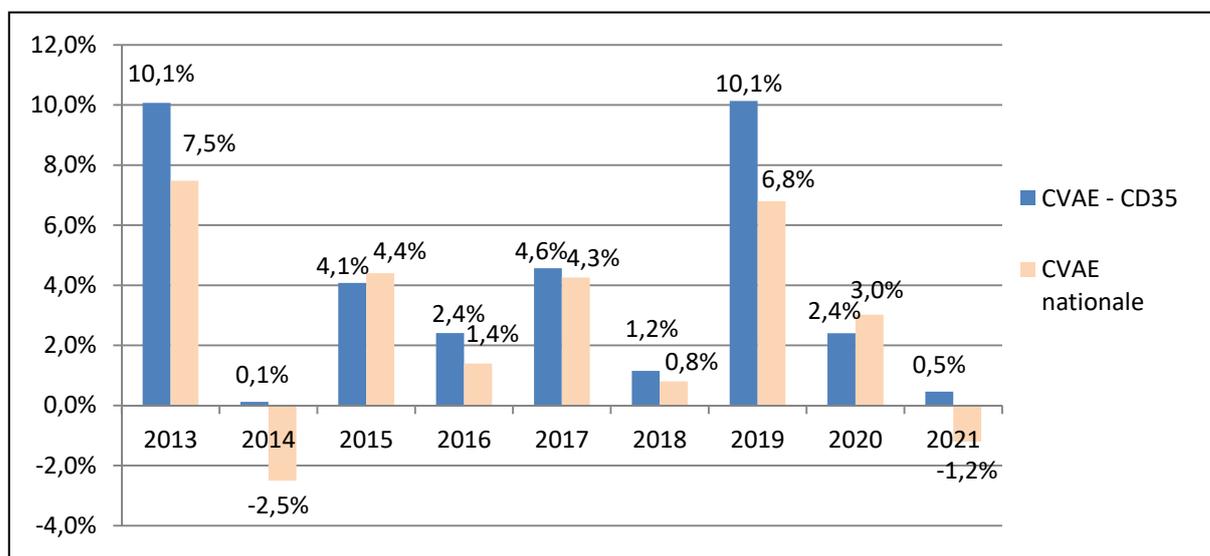
Une évolution des impositions directes liée à la réforme fiscale et à la crise économique

En remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, le Département perçoit désormais une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Le produit large de foncier bâti à compenser est égal au produit de la taxe foncière (base 2020 par le taux 2019), majoré de la moyenne du produit des rôles supplémentaires des années 2018 à 2020 et des compensations d'exonérations de foncier de 2020, soit un montant de 229,7 M€ en 2021. Ce montant évolue selon la TVA constatée au niveau national de l'année en cours. Ainsi, le Gouvernement prévoit une hausse globale de 5,5 % pour 2022. Sur cette base, il est proposé de prévoir pour le Département pour 2022 une inscription à ce titre de de 238,9 M€, en augmentation de 4 %.

Le Département perçoit, par ailleurs, une fraction de la CVAE payée par les entreprises et par l'Etat pour la part dégrèvée (de l'ordre de 25 % du produit). En 2022, le Département percevra la part versée par l'Etat, calculée sur la base de la valeur ajoutée constatée en 2020 et la CVAE collectée auprès des entreprises en 2021, correspondant à deux acomptes 2021, basés sur la CVAE 2020 (éventuellement ajustés en fonction de l'exercice prévisionnel) et le solde versé par les entreprises en 2021 au titre de 2020. Le produit 2022 sera donc en grande partie corrélé à la TVA 2020.

Il est à noter que depuis l'octroi de cette part de recette aux Départements, l'Ille-et-Vilaine a enregistré une évolution plus favorable qu'au plan national (sauf en 2020) :



Au vu de ces éléments, et compte tenu de la baisse d'activité enregistrée en 2020 qui s'est traduite par une chute de 8 % du produit intérieur brut, il est pris en compte une diminution de 5 % du produit de CVAE, soit un produit de 68,1 M€.

Le Département bénéficiera également d'une attribution de compensation, sous la forme d'un reversement de CVAE de la part de la Région, d'un montant, sans changement, de 21 M€, qui correspond au solde comptable annuel du transfert de la compétence transports à la Région.

Enfin, les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) sont une recette transférée lors de la réforme de la taxe professionnelle. Elles concernent les relais de téléphone mobile, les éoliennes terrestres, le stockage et transports de gaz et les centrales hydrauliques. Cette recette connaît une évolution très favorable puisque l'évolution moyenne annuelle est de 4,8 % depuis neuf ans. Il est proposé, pour 2022, d'inscrire une recette de 2 M€, soit une hausse de 4,5 %.

Des dotations et participations stables

L'article 11 du projet de loi de finances pour 2022 fixe le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi que le niveau des dotations et compensations d'exonération entrant dans le périmètre des « variables d'ajustement » pour 2022.

Le projet de loi finances pour 2022 indique que le montant de la DGF des Départements n'évolue pas par rapport à celui de 2021, si ce n'est l'augmentation de la dotation ciblée sur la Réunion du fait du solde des opérations liées à la recentralisation du RSA (29,7 M€). La progression des dotations de péréquation prévue à l'article 47 du projet de loi de finances reposera sur un redéploiement des crédits de la dotation forfaitaire.

Pour l'Ille-et-Vilaine, la dotation forfaitaire pour 2022 est estimée à 67 M€, soit une hausse de 1 % liée à l'effet population dont la croissance devrait permettre au Département de bénéficier d'un produit supplémentaire de 0,7 M€. Cette prévision tient compte d'une réduction de la dotation forfaitaire identique à celle de 2021, soit 10 M€. Les deux autres composantes de la DGF - l'attribution de compensation et la Dotation de Fonctionnement Minimale (DFM) - devraient être stables par rapport à leur niveau antérieur, soit respectivement 33,7 M€ et 16,3 M€.

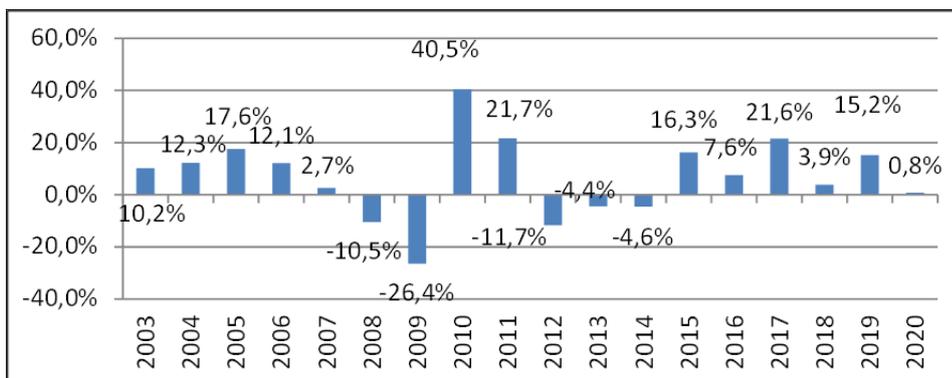
S'agissant des autres dotations, en 2021, les parts régionales et départementales de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ainsi que les parts régionales et départementales de la Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) avaient fait l'objet d'une minoration. Les autres variables furent maintenues à leur niveau antérieur. En 2022, seules les parts régionales de la DCRTP et de la DTCE dite « dotation carrée » font l'objet d'une minoration de 25 M€ chacune. Les autres variables d'ajustement sont maintenues à leur niveau antérieur. Ainsi, pour les Départements, ces deux dotations sont évaluées en loi de finances aux mêmes montants que l'année antérieure (soit 1 268 M€ et 372 M€), soit des produits attendus pour le Département de l'Ille-et-Vilaine de 23,8 M€ et de 4,4 M€.

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est stable en loi de finances à hauteur de 266 M€ pour les Départements, soit une prévision à hauteur de 6,4 M€ pour l'Ille-et-Vilaine. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est maintenu à son niveau de 2021, soit 21 M€.

Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) est constitué des frais de gestion du foncier bâti 2021 et évolue sous trois effets conjugués : revalorisation des valeurs locatives, croissance physique des bases et augmentation des taux d'imposition. Pour l'année 2022, la baisse de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties des établissements industriels a un impact sur le produit 2021 versé aux Départements. Une disposition vise à corriger la baisse inscrite en loi de finances (de 1 031 M€ en réalisé 2020, cette recette est inscrite à hauteur de 974 M€, soit une baisse de 5,5 %). Le projet de loi de finances crée ainsi une dotation budgétaire de 51,6 M€ en 2022 en leur faveur. Pour 2022, la prévision pour le Département est donc établie au même niveau qu'en 2021, soit 12,2 M€.

Des recettes fiscales indirectes en forte hausse

La taxe sur les droits de mutation demeure une recette très volatile et particulièrement difficile à prévoir comme l'illustre les variations annuelles constatées du graphique ci-dessous :

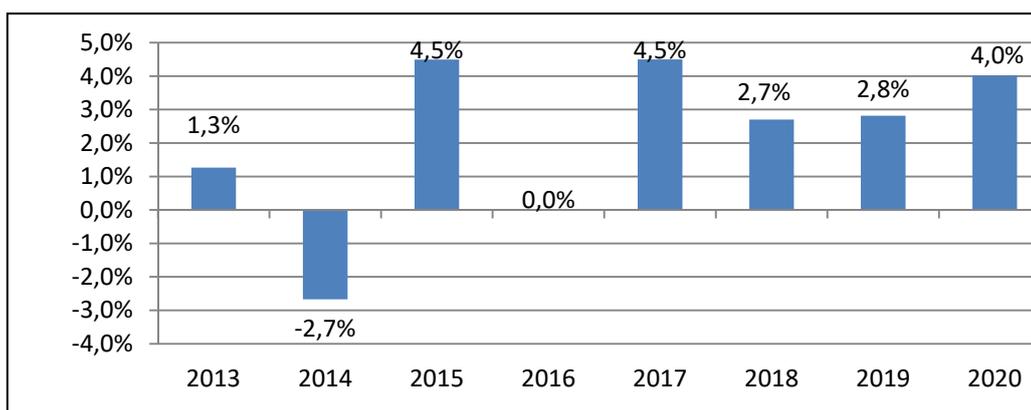


Sur les dix premiers mois de l'année 2021, cette recette a enregistré un produit de 208 M€ (soit une progression de + 28 % par rapport à 2020 et + 24 % par rapport à 2019). Cette recette est anticipée pour 2021 à hauteur de 252 M€. Pour 2022, il est prévu à ce stade une recette du même montant, compte tenu du niveau élevé du produit enregistré en 2021.

Par ailleurs, différentes fractions de taxe sur les conventions d'assurances ont été affectées aux Départements :

- une fraction destinée à contribuer aux transferts de compétences inhérents à l'acte II de la décentralisation ;
- une fraction relative au financement des SDIS et venant en remplacement d'une partie de la DGF ;
- une dernière fraction dans le cadre des recettes de substitution de la suppression de la taxe professionnelle.

La prévision du Gouvernement pour cette recette est de + 4,3 % pour 2022. Pour le Département, la croissance annuelle moyenne depuis huit ans est de 2,1 % :



Aussi, il est proposé de faire évoluer la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) de 3 % par rapport au produit attendu 2021 (127 M€), soit 130,8 M€.

La Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques (TICPE) comporte trois parts :

- la part relative à la compensation du revenu minimum d'insertion dont le montant est fixé à 33,7 M€, soit le niveau des dépenses constatées en 2002 ;
- la part relative au revenu de solidarité active majoré dont le montant est fixé à 6,6 M€ ;

- la part complétant la taxe spéciale sur les conventions d'assurances pour financer les transferts de compétence prévus par la loi du 13 août 2004 et qui varie dans des proportions très limitées, prévue à hauteur de 7,8 M€ pour 2021.

Il est prévu une reconduction de ces montants pour l'exercice 2022, soit 48,1 M€.

La taxe sur la consommation finale d'électricité devrait être en augmentation par rapport aux recettes attendues cette année. La loi de finances pour 2021 a modifié le système en mettant en place un tarif unique, la taxe départementale est ainsi devenue une majoration de la taxe intérieure avec le coefficient unique de 4,5. A partir de 2022, le produit départemental augmentera de 1,5 % plus l'indice des prix à la consommation hors tabac, puis à compter de 2023, de l'inflation. Aussi, il est prévu une recette à hauteur de 11,7 M€ pour 2022.

La taxe de séjour a été mise en place le 1^{er} janvier 2020. La prévision pour 2022 est de 0,3 M€ compte tenu de la montée en charge progressive du dispositif.

Une contribution aux fonds de péréquation en nette augmentation

Les droits de mutation font l'objet d'une péréquation entre Départements. Depuis 2020, un nouveau Fonds National de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux perçus par les départements en application des articles 1594 A et 1595 du Code Général des Impôts a été mis en place. Ce fonds a modifié de nouveau les conditions de prélèvement et de reversement des DMTO. Le fonds est alimenté par deux prélèvements :

- le premier prélèvement est égal à 0,34 % du montant de l'assiette de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement perçus par chaque département l'année précédant celle de la répartition, en application des articles 682 et 683 du Code Général des Impôts, soit un montant estimé de 17,3 M€ pour le Département sur la base d'une assiette imposable évaluée à 5 087 M€ ;
- le second prélèvement de 750 M€ est alimenté par les Départements dont l'assiette des DMTO perçus l'année précédant la répartition est supérieure à 0,75 fois la moyenne nationale. Ce prélèvement est estimé à 8 M€.

Les ressources du fonds sont réparties, chaque année, en trois enveloppes. La première enveloppe (fonds de soutien) est égale à 250 M€. Les deuxième (fonds historique) et troisième (fonds de solidarité) enveloppes sont égales, respectivement, à 52 % et 48 % du solde. Le Département n'est à ce jour éligible ni au fonds de soutien, ni à la deuxième part du fonds de solidarité. L'inscription proposée tient compte de l'hypothèse d'une mise en réserve des sommes prélevées au-delà de 1,6 Md€ qui sera éventuellement décidée par le Comité des Finances Locales sachant que le produit global national pourrait être de l'ordre de 1,9 Md€ (soit un versement supplémentaire estimé à 2,8 M€ pour le Département).

Le reversement cumulé est donc estimé à 13 M€, soit 11,3 M€ au titre du fonds historique et 1,7M€ au titre du fonds de solidarité. Le solde au titre de la péréquation des DMTO s'établirait donc pour le Département à -12,3 M€.

Par ailleurs, la CVAE fait également l'objet d'une péréquation « horizontale » entre les Départements. Pour l'Ille-et-Vilaine, le prélèvement pour 2022 est estimé à 1,5 M€. Le reversement s'opère en fonction d'un indice de ressources et de charges pour la moitié simplement des départements. L'Ille-et-Vilaine en est exclue.

Au final, le Département serait contributeur « net » à hauteur de 13,9 M€, contre 8,8 M€ en 2021.

> **Des dépenses de fonctionnement en hausse pour répondre aux besoins sociaux et mener les politiques volontaristes**

L'évolution des dépenses de fonctionnement sera principalement portée par celle des dépenses du secteur social, qui représentent les deux tiers du budget de fonctionnement prévu. La crise sanitaire a encore souligné les besoins de ce secteur, en particulier pour les métiers de l'action sociale. C'est la raison pour laquelle le budget 2022 intègre les conséquences budgétaires estimées des mesures nationales déjà prises, en particulier dans le secteur du soutien des métiers de l'aide à domicile.

Globalement, le budget de fonctionnement devrait être en hausse de 5 % par rapport au BP 2021, compte tenu de la volonté du Conseil départemental de répondre à ces besoins tout en poursuivant et accentuant ses politiques volontaristes dans les autres secteurs.

Une progression encore forte de dépenses du secteur social

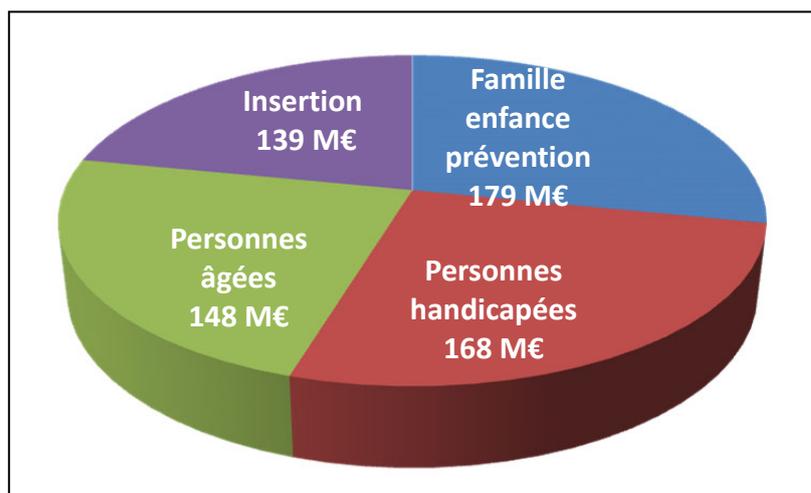
Depuis le démarrage de la crise sanitaire, les dépenses d'action sociale ont connu une progression, liée en particulier à la hausse très importante en 2020 du nombre de bénéficiaires du RSA, entraînant une forte augmentation des dépenses correspondant aux allocations versées (14 % en 2021). L'année 2021 a enregistré sur ce point un ralentissement de la dépense grâce à une baisse du nombre de bénéficiaires. Pour 2022, la prévision reste difficile. L'amélioration nette sur le plan de l'emploi au niveau national et davantage encore sur le plan départemental permet d'envisager une baisse du nombre des bénéficiaires. Toutefois, l'arrêt des dispositifs d'aide aux entreprises et surtout la réforme de l'indemnisation du chômage pourraient avoir des conséquences inverses. C'est la raison pour laquelle, il est envisagé à ce stade un budget consacré aux allocations RSA de l'ordre de 120 M€, soit une progression de 3 % des dépenses consacrées au paiement du RSA.

Mais pour 2022 ce sont surtout les secteurs des personnes âgées et des personnes handicapées qui devraient enregistrer les plus fortes évolutions, en lien, là encore avec la crise sanitaire. La crise a en effet souligné les besoins de ces secteurs notamment en termes de moyens humains. Au-delà des politiques habituellement menées dans ces secteurs, qui se traduisent par une évolution des dépenses de l'ordre de 2,5 % par an, le budget devra intégrer des dispositions nationales en matière de revalorisation des métiers d'aide à domicile en particulier. Ainsi, en année pleine, l'impact de l'Avenant 43 à la Convention Collective des Métiers d'Aide à Domicile est estimé à 10 M€ pour le Département. De même, l'application d'un prix plancher pour les services d'aide à domicile se traduit par un surcoût « brut » pour le Département de l'ordre de 1,1 M€. Ces mesures sont en partie financées par l'Etat. De la même manière, le Département pourrait devoir prendre en charge en 2022 les conséquences du Ségur de la santé, dans le cas d'un élargissement de son champ d'application.

Globalement, le budget pour ces deux secteurs est estimé à 317 M€ pour 2022, en hausse de 6,8 % par rapport au BP 2021, la charge nette, après prise en compte des financements de l'Etat, étant estimée en hausse de 5 %.

Par ailleurs, le secteur de l'aide à l'enfance est toujours en tension et nécessite des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins : ouvertures de places nouvelles, prise en charge de situations difficiles nécessitant un accompagnement plus appuyé, augmentation du nombre de mineurs non accompagnés. En outre, le budget de la protection de l'enfance pourrait devoir intégrer également des mesures nationales actuellement en discussion (accueil familial, Ségur de la santé). Au total, le budget de ce secteur devrait évoluer de + 6,2 %.

Globalement, le budget consacré aux secteurs des interventions sociales, se décompose comme suit :



La poursuite des politiques volontaristes du Département

Hors dépenses sociales, les crédits prévus pour les autres dépenses devraient s'élever à 308 M€, soit un niveau supérieur de 3 % au montant du BP 2021. Cependant, cette évolution n'est pas uniforme.

Ainsi, le budget 2022 sera encore marqué par un effort significatif pour les collèges. 28 M€ devraient y être consacrés, soit une enveloppe supplémentaire de 1,5 M€ par rapport au BP 2021, qui permettra de poursuivre la montée en charge du très haut débit et la maintenance dans les collèges et d'apporter des équipements spécifiques à l'ensemble des agents départementaux des collèges.

De même, le Département maintiendra ses interventions dans les secteurs de politiques facultatives. Ainsi, 6,5 M€ sont prévus pour le domaine de la culture, 1,3 M€ sont envisagés pour les actions en direction de la jeunesse. Le budget consacré au sport devrait s'élever à 2,4 M€.

Dans le secteur agricole, le budget, notamment consacré au laboratoire Laboceja, devrait être porté à 4,5 M€, contre 4,4 M€ au budget 2021.

Le budget de la politique d'intervention en matière d'environnement et de biodiversité, porté par le budget annexe Biodiversité et paysages, sera revalorisé de 0,3 M€ et devrait s'élever en fonctionnement à 1,8 M€ (hors facturations internes).

Le Département poursuivra également sa politique en faveur des territoires, au travers notamment des contrats de territoire. Les crédits inscrits au titre du volet 3 des contrats de territoire devraient s'élever à 3,6 M€.

Par ailleurs, la contribution versée au SDIS devrait être stable, à 31,5 M€ par rapport à la contribution initialement prévue pour 2021. Globalement, compte tenu des crédits de fonctionnement des bâtiments du SDIS, c'est un budget de l'ordre de 33,7 M€ qui devrait être consacré au SDIS.

S'agissant des actions propres du Département, 10,1 M€ devrait être consacrés à l'entretien de la voirie, notamment au travers l'achat de fournitures pour la réalisation de prestations en régie directe. Par ailleurs, la gestion du patrimoine bâti du Département devrait mobiliser un budget de l'ordre de 12 M€.

S'agissant enfin du budget relatif aux dépenses de personnel, il devrait progresser de 4 % compte tenu des mesures nationales mais également des mesures envisagées pour répondre aux besoins supplémentaires, en postes notamment. Il devrait ainsi être porté à un montant de l'ordre de 173 M€.

Globalement le budget de fonctionnement devrait être de l'ordre 969 M€. Hors péréquation, il devrait s'établir à 943 M€, soit une hausse de 5 % par rapport au BP 2021.

Le tableau suivant reprend par politique les montants envisagés pour le prochain BP :

POLITIQUE	OB 2022
110- MOBILITES	11,2
12- AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	0,8
13- AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	0,2
14- TOURISME	1,6
15- INNOVATION, ATTRACTIVITE, EUROPE	0,5
16- ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	0,8
17- AGRICULTURE	4,5
18- ENVIRONNEMENT	1,0
CONTRATS DE TERRITOIRE	3,6
TOTAL COMMISSION 1 : DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE	24,1
21- ENSEIGNEMENT 2nd DEGRE	28,1
22- AUTRES CYCLES D'ENSEIGNEMENT	0,1
23- CULTURE	6,5
24- SPORT	2,4
25- JEUNESSE	1,3
26- FAMILLE, ENFANCE, PREVENTION	179,0
TOTAL COMMISSION 2 : EGALITÉ DES CHANCES	217,4
31- PERSONNES HANDICAPEES	168,3
32- PERSONNES AGEES	148,7
33- INSERTION	138,8
34- ACTIONS SOCIALES DIVERSES	0,1
35- COOPÉRATION ET SOLIDARITE INTERNATIONALE	1,2
36- LOGEMENT	0,5
TOTAL COMMISSION 3 : SOLIDARITÉS	457,6
40- RESSOURCES HUMAINES	172,8
41- FINANCES, MOYENS DES SERVICES	37,3
42- SECURITE	33,7
TOTAL COMMISSION 4 : RH, FINANCES, SÉCURITÉ ET MOYENS GÉNÉRAUX	243,8
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS FONDS DE PEREQUATION)	942,9
FONDS DE PEREQUATION	26,8
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (AVEC FONDS DE PEREQUATION)	969,7

> Investissements

Les investissements prévus au budget principal devraient s'élever à près de 193 M€ (hors travaux en régie), auxquels s'ajouteront les investissements portant sur les espaces naturels sensibles et les actions environnementales, gérées désormais sur le budget annexe Biodiversité et paysages, au titre desquels des crédits de l'ordre de 8 M€ devraient être prévus.

Le volume des investissements envisagés pour 2021 s'établit donc à un niveau élevé, supérieur à celui prévu pour 2021 (188 M€ hors travaux en régie, y compris le budget annexe Biodiversité et paysages).

Ces crédits concernent notamment les grands secteurs suivants :

- les interventions dans le secteur de la mobilité mobiliseront une enveloppe estimée à 53 M€. Ces dépenses concerneront en particulier les projets de mobilité prévus dans le cadre du Plan de Relance Départemental, à hauteur de 12 M€, portant principalement sur des opérations de sécurisation et la création de pistes cyclables. Par ailleurs, un crédit de 18 M€ est envisagé pour la poursuite des opérations de modernisation des infrastructures routières. 15 M€ devraient être consacrés aux grosses réparations sur le réseau départemental et 2 M€ sur des petites opérations de sécurité. Enfin, 3 M€ sont prévus pour solder la participation du Département à la réalisation du métro rennais, dont la finalisation n'interviendra que courant 2022 ;
- les investissements dans le domaine de l'enseignement du 2nd degré constitueront l'autre grand secteur d'intervention du Département. Une enveloppe de l'ordre de 42 M€ devrait y être consacrée, soit + 5 M€ de plus qu'en 2021. Ces crédits porteront sur des opérations de bâtiments à hauteur de 34 M€, dont 8 M€ pour la poursuite de la réalisation du collège de Melesse, ainsi que la réalisation des opérations d'amélioration et d'extension dans les collèges qui devraient mobiliser près de 18 M€. Par ailleurs, le plan numérique des collèges continuera à se déployer, un crédit de 3,7 M€ devrait y être consacré ;
- 9,5 M€ sont prévus pour les opérations portant sur les centres d'incendie et de secours, notamment pour la poursuite de la réalisation de la plateforme logistique mutualisée entre le SDIS et le Département ;
- 7,3 M€ devraient également être consacrés aux équipements sociaux, essentiellement pour la réalisation de l'espace social commun de Maurepas à Rennes.

Les investissements du Département seront également consacrés au soutien des territoires. A ce titre, un montant de 10 M€ devrait être consacré aux dépenses d'investissement des contrats de territoire ainsi que plus de 4 M€ au Fonds de Solidarité Territoriale et au dispositif d'accès des services au public. De même, 14 M€ de dépenses d'investissement permettront de financer les interventions au titre de l'habitat.

Pour permettre l'engagement de nouvelles opérations et la poursuite des programmes d'aide aux territoires, il est envisagé un volume d'autorisation de programme de l'ordre de 105 M€. Par ailleurs, l'encours d'autorisation de programme au 31/12/2021 est détaillé en annexe 3 page 85.

Les crédits envisagés en investissement pour les différentes politiques du Département en 2022 sont indiqués dans le tableau suivant :

POLITIQUE EN M€	OB 2022
110- MOBILITES	47,5
111- INFRASTRUCTURES	5,5
12- AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	5,6
13- AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE*	4,6
15- INNOVATION, ATTRACTIVITE, EUROPE*	6,0
17- AGRICULTURE*	2,1
18- ENVIRONNEMENT*(hors budget annexe Biodiversité)	1,8
CONTRATS DE TERRITOIRE	10,00
Total 1-DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	83,1

*Hors contrats de territoire

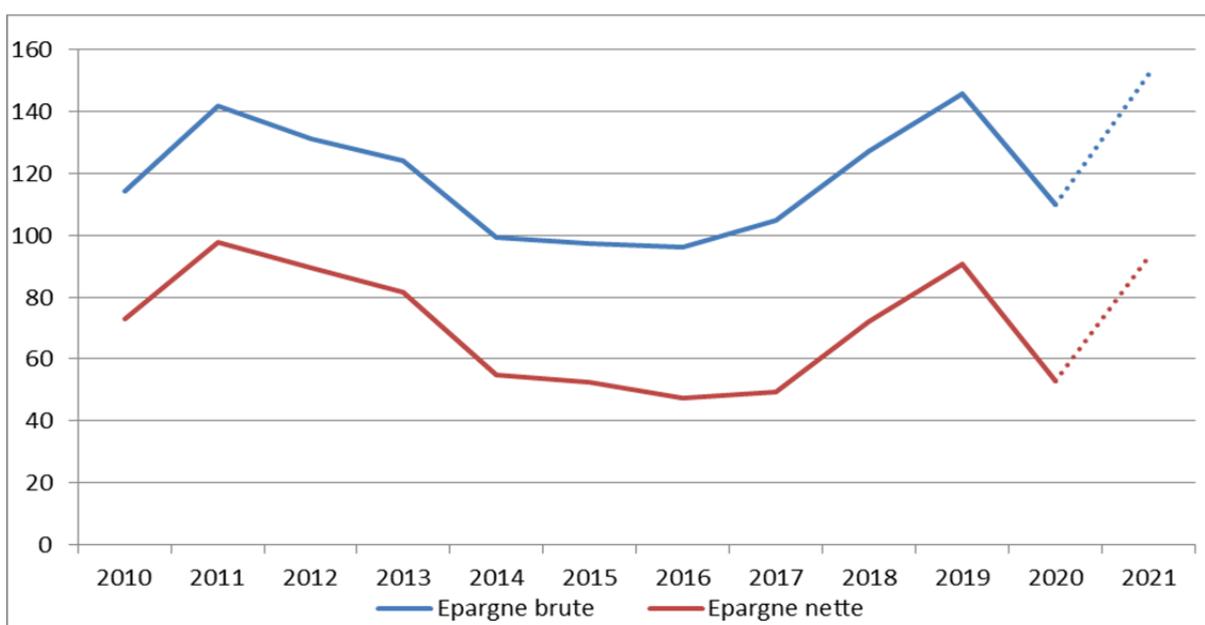
POLITIQUE EN M€	OB 2022
21- ENSEIGNEMENT SECOND DEGRE	42,2
23- CULTURE*	0,5
24- SPORTS*	1,0
25- JEUNESSE	0,1
26- FAMILLE ET ENFANCE	1,0
Total 2-EGALITE DES CHANCES	44,9
31- PERSONNES HANDICAPEES*	6,2
32- PERSONNES AGEES*	6,9
33- INSERTION	0,2
34- ACTIONS SOCIALES DIVERSES*	7,3
36- LOGEMENT*	14,0
Total 3-SOLIDARITE	34,6
40- RESSOURCES HUMAINES	0,1
41- FINANCES ET MOYENS DES SERVICES	20,7
42- SECURITE	9,5
Total 4-RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, SECURITE ET MOYENS GENERAUX	30,4
DEPENSES D'INVESTISSEMENT BRUTES (hors travaux en régie)	193,0

*Hors contrats de territoire

> Un équilibre budgétaire rétabli

Après une année de crise qui a conduit à consommer, en 2020, 40 M€ d'épargne nette au Département, l'année 2021 devrait être une année de rétablissement. Ainsi le niveau d'épargne nette dégagé devrait être du même ordre que celui d'avant crise.

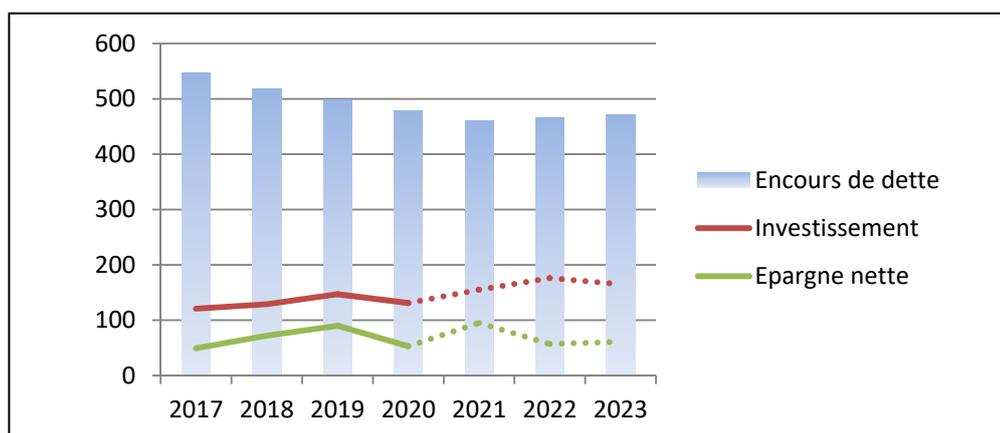
Evolution des niveaux d'épargne



Le projet de budget primitif pour 2022 devrait permettre de dégager une épargne nette égale au double de celle prévue au BP 2021, soit près de 50 M€.

En parallèle, le budget 2022 devrait intégrer un volume d'investissement important, qui contribuera au soutien de l'activité notamment pour les programmes en maîtrise d'ouvrage du Département.

Le besoin de financement par emprunt devrait donc s'établir à un niveau prévisionnel encore élevé, de l'ordre de 120 M€. Le montant réel des emprunts qui seront mobilisé sur 2022 devrait cependant être inférieur à ce montant compte tenu des taux de réalisation du budget et du résultat qui sera dégagé sur l'exercice 2021. Compte tenu du désendettement opéré au cours des derniers exercices en raison notamment du dynamisme des droits de mutation, le Département dispose de marges de manœuvre permettant d'absorber un recours à l'emprunt plus élevé.



La structure de la dette est explicitée en annexe 2 page 84.

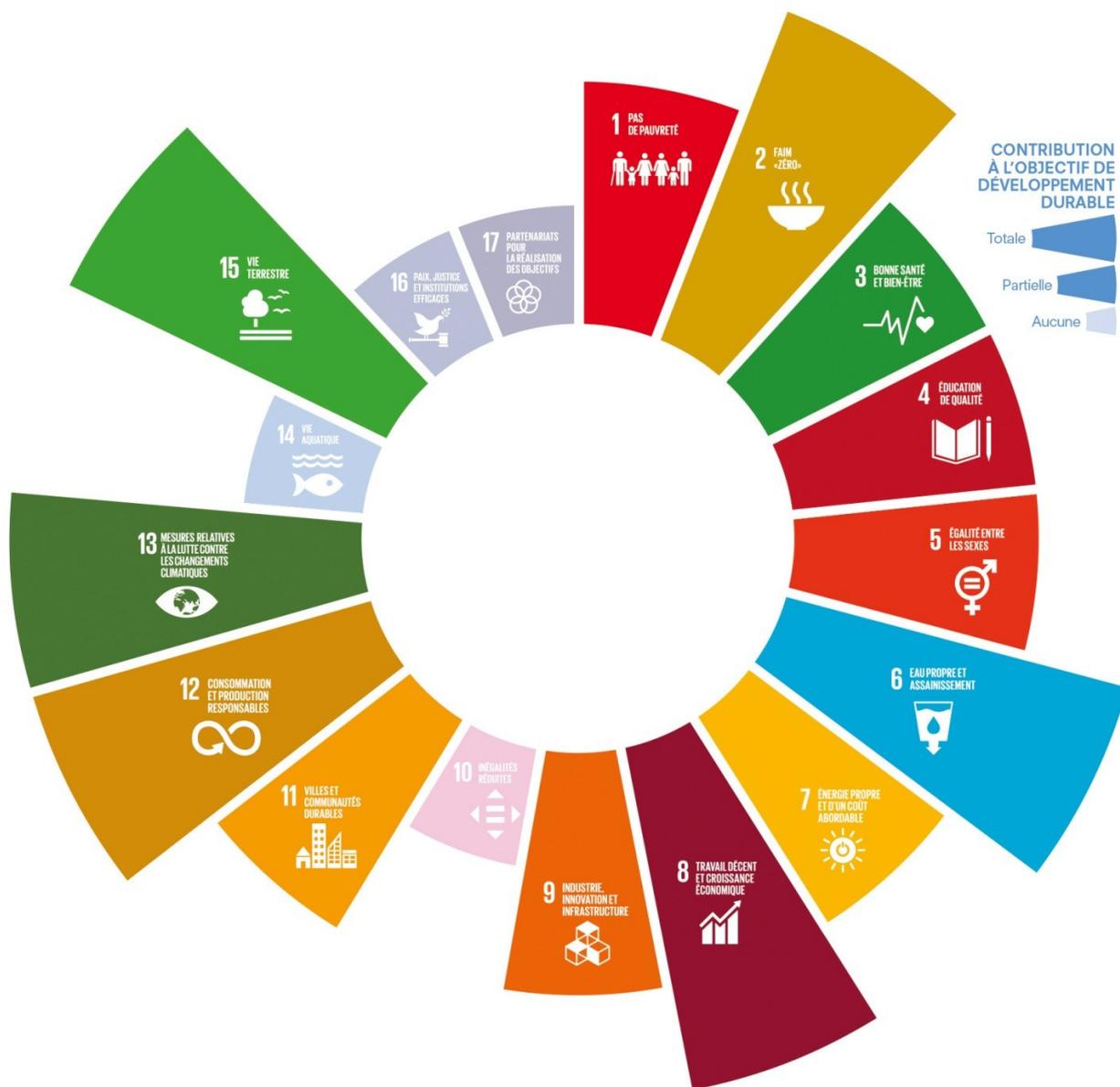
PARTIE II :
LES GRANDES PRIORITÉS
DÉPARTEMENTALES ENGAGÉES
EN 2022 POUR RÉPONDRE
AUX ATTENTES
DES BRETEILLIEN.NES

COMMISSION 1 :
ENVIRONNEMENT,
AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ
DES TERRITOIRES,
TRANSITIONS

CONTRIBUTIONS DE LA

COMMISSION 1

AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030.

Avec ses **17 OBJECTIFS** de développement durable, il dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.

Cet agenda est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable.

COMMISSION 1 :

environnement, aménagement équilibré des territoires, transitions

Le développement équilibré des territoires ne repose plus seulement sur une répartition harmonieuse des populations, des activités économiques, des équipements et des infrastructures. Les enjeux de la transition climatique et écologique, mais aussi de justice sociale ou de participation citoyenne, appellent à des évolutions profondes des politiques d'aménagement du territoire. Le Département est pleinement engagé dans ces transformations qu'il s'agisse de mobilité, de biodiversité, d'agriculture, de tourisme ou de développement local.

En 2022, plusieurs orientations illustrent cette ambition : l'engagement de pactes des mobilités locales, outils centraux de notre démarche « Mobilités 2025 », résolument tournés vers le développement des mobilités alternatives, l'accélération d'une politique ambitieuse pour la protection de la biodiversité et des milieux naturels, une nouvelle génération de contractualisation qui devra intégrer pleinement ces enjeux de transitions écologiques et sociales.

Cette action se déploie au plus près des besoins du terrain grâce à une ingénierie de proximité renouvelée et un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs locaux.

➔ Prendre le virage des mobilités alternatives pour améliorer la mobilité dans les territoires

> En partenariat avec les territoires, amplifier le mouvement amorcé par « Mobilités 2025 » en encourageant les mobilités alternatives pour décongestionner le trafic routier

Les nouvelles orientations prises par la majorité issue des élections départementales de juin dernier ont conduit à réorienter les priorités des interventions de « Mobilités 2025 » vers un soutien encore plus affirmé des mobilités alternatives aux déplacements automobiles.

Le Département souhaite ainsi aujourd'hui se positionner en tant que collectivité fédératrice de toutes les mobilités, en favorisant :

- la pratique cyclable au quotidien ;
- l'intermodalité et l'attractivité des transports en commun ;
- les usages partagés de la voiture ;
- les services de mobilité inversée ;
- les mobilités solidaires.

Pour ce faire, les Pactes des Mobilités Locales constitueront le principal outil d'intervention du Département dans les territoires. A ce stade, ils sont pressentis d'être construits en deux parties :

- une première partie relative aux diagnostics « 360° » des mobilités, partagés avec le maximum d'acteurs locaux (collectivités, associations, collectifs...) dans l'objectif d'identifier toutes les conditions conduisant à des possibilités viables de report modal de la circulation automobile sur des mobilités alternatives : vélos, transports en commun, covoiturage, autopartage ... ;
- une seconde partie constituée d'un plan d'actions affiché clairement en faveur des mobilités alternatives, identifiant les actions ou expérimentations à mener sur une durée déterminée (aménagement de pistes cyclables, d'aires de covoiturage, modulation des horaires des équipements ou entreprises situées à l'intérieur des pôles générateurs de déplacement, modification des horaires de transports en commun).

Cette nouvelle vision des mobilités devra s'accompagner de modalités participatives, larges et complètes notamment en direction de la population des territoires concernés, et d'une communication ex ante améliorée sur les projets.

Cette nouvelle façon de faire devra être affinée et stabilisée dans le courant de l'année 2022, sachant que dans l'intervalle, les projets de pistes cyclables et de sécurisation du réseau seront engagés en priorité.

> Poursuivre la modernisation en terminant les opérations déjà engagées

La totalité de l'axe Rennes-Angers à 2x2 voies a été mis en service en juillet 2021 achevant ainsi un programme engagé il y a 15 ans. La dernière section de l'axe Rennes-Redon entre Saint-Just et Renac a été mise en service fin 2021, les travaux s'achevant totalement début 2022 par les finitions aux raccordements d'extrémité de cette section.

Le Département continuera en 2022 à moderniser le réseau sur des opérations déjà engagées, avec la création d'infrastructures visant à dévier les trafics des routes départementales, des centres-villes de Louvigné de Bais (pour la RD 777) et de Retiers (pour la RD 47). En outre, le réaménagement de la RD 48 entre Bourg-des-Comptes et la RN 137 sera poursuivi, le projet consistant à sécuriser la plateforme routière existante et à aménager une piste cyclable entre Bourg-des-Comptes et la RN 137.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sera poursuivie.

Les 25 opérations totalisant 18 M€ du Plan de Relance du Département seront engagées au fur et à mesure de l'obtention des autorisations administratives et de la libération des emprises. A noter que ce plan, démarré en septembre 2020, affichait déjà clairement la priorité des mobilités alternatives, en inscrivant l'aménagement de pistes cyclables en site propre, confortables, conçues comme de véritables routes à vélo empruntables pour les trajets domicile-travail, comme par exemple la piste aménagée entre La Mézière et la Chapelle-des-Fougeretz.

> Aider les territoires en les accompagnant avec l'ingénierie routière du Département

Dans le cadre du Guide de l'Ingénierie, en complément des aides et conseils apportés par les agences départementales, le Département poursuivra son appui aux territoires en réalisant les études et le suivi de travaux (routes, pistes cyclables, ouvrages d'art) pour le compte des collectivités qui en assurent le financement. A titre d'exemple, en complément de l'ouverture du collège de Guipry-Messac, le Département a apporté son ingénierie pour la réalisation des infrastructures d'accès au nouvel établissement et pour la réalisation d'une passerelle piétons-cycles sur la Vilaine adossée à un ouvrage routier.

> Accompagner les grandes infrastructures au service du développement économique et de l'amélioration de la sécurité

Dans le cadre du Pacte d'Accessibilité et de Mobilité pour la Bretagne signé en février 2019, le Département participe aux études d'infrastructures ferroviaires pour les opérations Rennes-Nantes-Bretagne Sud et Rennes-Brest-Bretagne Nord dont l'objectif est d'améliorer l'accessibilité ferroviaire de la Bretagne et de renforcer les capacités sur les sections les plus chargées, en particulier à l'approche de l'agglomération rennaise.

En outre, grâce aux économies réalisées pour la construction de 2 ponts rails sur la 2x2 voies Rennes-Angers, le Département participe au financement de la rénovation de la ligne ferroviaire Rennes-Chateaubriant :

- la première section Rennes-Retiers a été mise en service pour la rentrée scolaire 2019 ;
- la seconde section Retiers-Chateaubriant a été achevée comme prévu en août 2021.

Enfin, concernant les routes nationales, et afin de permettre l'avancement d'opérations très attendu dans les territoires, le Département participe au financement des études de la déviation de Beaucé et Fleurigné sur la RN 12, ainsi qu'aux études du doublement de la RN 176 entre Miniac-Morvan et le pont Chateaubriant.

> **Participer à l'amélioration de la circulation sur la métropole rennaise**

Les congestions du trafic sur la rocade rennaise et ses pénétrantes constituent une difficulté régulière pour les déplacements quotidiens de nombreux usagers, notamment depuis la fin du confinement. Depuis 2018, en concertation avec l'Etat, la Région et Rennes Métropole, le Département a pris l'initiative de créer un Comité Stratégique des Mobilités de l'Agglomération Rennaise, ce qui a conduit à la mise au point d'un programme d'actions défini dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion du Trafic (SDAGT) recensant les interventions concrètes à lancer pour améliorer les conditions de circulation en optimisant au maximum le réseau routier existant.

La première mise en service sera achevée en 2022 avec l'aménagement de la bande d'arrêt d'urgence sur la route nationale Nantes-Rennes entre l'échangeur de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (RD 34) et l'échangeur d'Alma afin de fluidifier la circulation des transports en commun et à terme des véhicules en covoiturage. Sur la route départementale Saint-Malo-Rennes, les études s'engageront sur les sections départementale et métropolitaine sur les mêmes principes. Les autres aménagements programmés, notamment les voies ponctuelles supplémentaires sur la rocade et le système de contrôle d'accès continueront à être affinés avant leur réalisation.

> **Agir en faveur de la sécurité routière**

L'amélioration continue des infrastructures routières départementales sera maintenue en 2022. Elle se traduira à la fois avec le rythme annuel classique d'environ 100 opérations localisées mais aussi avec les opérations de faibles envergures identifiées dans la démarche « Mobilités 2025 ». Concrètement, ceci concernera des aménagements du type marquage au sol, glissières, dégagements de visibilité, améliorations de carrefours, ... Comme en 2021, une attention particulière sera portée à tous les passages à niveaux situés sur les routes départementales. On peut notamment citer le projet en cours à Pléchâtel, et les conséquences de la fermeture du passage à niveau de Beslé en Loire-Atlantique avec les incidences sur la circulation des poids-lourds dans le Sud du territoire breillien.

> **Assurer la conservation du patrimoine routier départemental**

Le maintien à niveau du réseau routier existant restera une priorité, une augmentation des enveloppes budgétaires n'est pas exclue pour assurer un entretien optimal du réseau, voire améliorer l'assiette des routes existantes : par exemple, surlargeur et stabilisation d'accotements afin de faciliter le croisement des véhicules, dont les poids-lourds. L'effort sera également maintenu sur les sections de routes départementales en agglomération non concernées par un projet communal mais nécessitant des travaux de gros entretien.

En outre, les premiers éléments du diagnostic effectué sur le réseau confirment le bon état général du réseau routier départemental. Il permet cependant de bien identifier les itinéraires à améliorer à moyen terme, et il est proposé d'anticiper les travaux sur un certain nombre de sections, notamment sur les plus anciennes des axes Rennes-Redon et Bretagne-Anjou.

Enfin, l'effort spécifique attribué à l'entretien des ouvrages d'art sera maintenu voire amplifié, car au-delà des crédits classiques, des travaux conséquents seront nécessaires sur quelques ouvrages d'importances. A ce titre, il convient de préciser que l'étude lancée en 2021 afin de réhabiliter le pont Saint-Hubert sur la Rance reliant la commune de la Ville-es-Nonais au Département des Côtes-d'Armor va s'affiner afin de dessiner le projet précis de réhabilitation avec un objectif de travaux à l'horizon 2023-2024.

➔ Accompagner les territoires en renforçant la solidarité

> Le Département maintient son engagement pour le quotidien des Breillien.nes aux côtés des territoires

En 2022, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), approuvé en 2017 par l'Etat et le Département, reprendra ses travaux, suspendus par la crise sanitaire. Les différents chantiers, projets ou groupes de travail pourront être actualisés à l'aune des enseignements de l'année écoulée. Une nouvelle édition du Forum de l'Accès aux Services permettra de valoriser les initiatives locales et partager, avec les acteurs des territoires et les opérateurs de services, les évolutions, les expériences et les innovations en matière d'accès aux services du quotidien.

Un nouvel appel à dossiers « Accès aux services » sera lancé en 2022, afin de soutenir l'émergence de projets visant à redynamiser les centres-bourgs et le Fonds de Solidarité Territoriale sera reconduit afin de contribuer aux projets locaux des communes les plus fragiles. Ces deux dispositifs bénéficieront en 2022, comme en 2021, de crédits complémentaires au titre du Plan de Relance Départemental.

> La structuration et le renouvellement de l'ingénierie publique au service des territoires

L'année 2021 a permis de poursuivre les travaux de structuration de l'ingénierie publique départementale proposée aux territoires et aux porteurs de projets (EPCI, communes, associations...). L'offre d'ingénierie doit être enrichie en intégrant notamment dans l'accompagnement des porteurs de projets la prise en compte des fondamentaux d'Ille-et-Vilaine 2035 (les enjeux environnementaux, la participation citoyenne, la mobilité...). Une montée en compétences des agent.es sur ces sujets sera organisée dès le 1^{er} semestre 2022, à travers des formations. Il s'agit également de proposer aux porteurs de projets un accompagnement transversal, mobilisant toutes les compétences de la collectivité et de ses partenaires de 1^{er} rang : SADIV-SPL, Agence de Développement Touristique, NEOTOA, SDIS, ...

Enfin, l'année 2022 devra permettre de mieux faire connaître cette offre d'ingénierie publique départementale, en exploitant d'une part, les nouveaux outils de communication dédiés (plaquette, site internet du Département), et d'autre part, en allant à la rencontre des élu.es et des porteur.euses de projets pour leur présenter l'étendue des possibilités d'accompagnement proposées par le Département et ses partenaires.

> 2022, une année de transition vers les Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale

La troisième génération de Contrats Départementaux de Territoire est arrivée à son terme en 2021. Les renégociations des volets investissement qui ont été engagées et approuvées ont permis aux territoires concernés de conclure leurs programmations, en intégrant des projets adaptés à de nouvelles priorités. 2022 sera une année de transition, afin de permettre aux projets ayant subi des retards liés à la crise de pouvoir être menés à terme et aux projets d'animation locale de pouvoir être soutenus comme les années précédentes. Une consultation sera organisée en début d'année avec les élu.es locaux.ales pour évaluer la génération en cours et partager les enjeux des prochains contrats qui devront permettre de franchir une nouvelle étape en intégrant davantage les enjeux de la transition écologique, de la justice sociale et de la participation citoyenne.

> La mobilisation du Département en faveur de la vie associative et de l'activité économique face aux effets de la crise sanitaire

Depuis mars 2020, le Département a engagé des moyens exceptionnels pour soutenir la vie associative, la jeunesse et l'activité économique face aux conséquences de la crise sanitaire. Ainsi, plus de 200 associations, dont la pérennité était menacée, ont été soutenues pour un montant de 2,2 M€. Des soutiens exceptionnels ont aussi été apportés aux écoles de musique et aux associations culturelles, sportives et environnementales pour leurs interventions dans les structures d'accueil collectif de mineur.es.

Le soutien à la jeunesse s'est traduit par le financement de 105 jobs étudiant.es dans 69 établissements PA/PH et le recrutement de 80 jeunes supplémentaires au Département, accueillis en apprentissage, stage rémunéré ou contrat. Plus de 11 000 collégien.nes boursier.ières ont pu bénéficier de chèques vacances et des appuis exceptionnels ont été apportés aux missions locales, Fonds d'Aide aux Jeunes et résidences jeunes habitat.

Dans le domaine économique, 240 entreprises ont pu bénéficier du Fonds Covid Résistance depuis sa création en 2020. 17 entreprises d'insertion ont été aidées spécifiquement pour des investissements d'adaptation aux contraintes sanitaires. 1,5 M€ sont dédiés dans le Plan de Relance Départemental pour amplifier et accélérer les projets agricoles et alimentaires durables.

L'investissement public est un levier essentiel de l'activité économique et c'est à ce titre que le Département a décidé un ambitieux Plan de Relance de 20 M€ sur les années 2021-2022 pour l'habitat social, l'adaptation et l'humanisation des établissements médico-sociaux, l'investissement local pour la transition écologique et les projets d'utilité sociale. Cet accompagnement de la reprise de l'activité par l'investissement public sera la principale priorité des mesures du Plan Départemental en 2022.

> Le soutien du Département dans la déclinaison territoriale du Plan de Relance National

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences sociales, économiques et humaines, le Gouvernement a mis en place, dès le début de la crise, un Plan de Relance (France Relance) exceptionnel de 100 Mds€, articulé autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Afin d'assurer la déclinaison territoriale de France Relance, le Département a conclu un accord avec l'Etat : l'Accord Départemental de Relance, signé en avril 2021. Cet accord exprime et consacre une ambition commune entre l'Etat et le Département pour apporter une réponse aux conséquences de la crise, en plaçant au cœur de leurs actions la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Le soutien du Département au déploiement de France Relance se caractérise également par la signature des Contrats de Relance et de Transition Ecologique ainsi que des Conventions d'Adhésion au Programme Petites Villes de Demain. En tant que partie prenante, le Département soutient les collectivités pour que ces dernières saisissent pleinement les opportunités du Plan de Relance.

> L'aménagement numérique

Le Département, en lien avec le syndicat mixte Mégalis Bretagne, continuera en 2022 de conduire le déploiement de la fibre optique en Ille-et-Vilaine. Il contribuera également à promouvoir les solutions techniques alternatives dans l'attente du déploiement de la fibre. Dans ce cadre, il finance à hauteur de 30 % l'installation et le fonctionnement de 20 opérations de montées en débit. Aujourd'hui, 15 sont en services, les 5 restantes seront activées début 2022. D'autre part, une mise à jour de l'exposition, créée en 2018, sur les solutions alternatives à la fibre, sera réalisée et mise à disposition des EPCI.

En matière de couverture mobile, le Département poursuivra son engagement fort en lien avec l'Etat, auprès des territoires où une défaillance de la couverture aura été identifiée. Un bilan de l'application Kicapte après 3 années d'existence viendra compléter la 3^{ème} édition du Baromètre de la Connectivité Mobile Départementale.

> **Le Conseil en Architecture et Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU 35)**

Le Conseil en Architecture et Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU 35) s'inscrit pleinement dans l'offre d'ingénierie publique mise à disposition des territoires par le Département. A ce titre, les 7 architectes-conseillers et l'architecte paysagiste du Département continueront d'assurer en 2022 des vacations auprès des élu.es ou des technicien.nes des collectivités pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Le CAU 35 continuera également de recevoir en permanence les particuliers ayant un projet dans une commune adhérant au CAU (en direct ou via son intercommunalité).

> **Un partenariat avec l'Agence de Développement Touristique d'Ille-et-Vilaine (ADT 35), tourné vers le tourisme de proximité et le soutien aux acteurs locaux**

L'Agence de Développement Touristique d'Ille-et-Vilaine (ADT 35), partenaire central du Département pour la mise en œuvre de sa politique tourisme, poursuivra différents chantiers, en 2022, dans un contexte de gouvernance renouvelée fin 2021 : déploiement d'une nouvelle identité visuelle, validation et lancement d'une feuille de route autour du tourisme durable et formalisation de l'offre d'ingénierie à travers des conventions avec les EPCI et les offices de tourisme. Le Conseil départemental travaillera également avec l'ADT sur des pistes d'actions concrètes autour du tourisme pour tous.tes, en lien avec la Région Bretagne et les autres Départements bretons. Enfin, un bilan de la convention triennale d'objectifs et de moyens qui lie le Département à l'ADT sera réalisé pour pouvoir préparer une nouvelle convention, pour la période 2023-2025.

> **Le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche dans le cadre du nouveau Contrat de Projet Etat-Région (CPER) 2021-2027**

Conformément au Schéma Départemental de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui vise à soutenir les établissements bretoniens et à favoriser un développement équilibré de ce secteur en Ille-et-Vilaine, le Département a renouvelé, en 2021, son engagement en faveur du volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation du Contrat de Plan Etat-Région pour la période 2021-2027. Ce sont ainsi 14,2 M€ qui seront investis sur cette période pour conforter et développer ces fonctions essentielles pour le territoire bretonien.

2022 sera la première année pleine de conventionnement avec les établissements porteurs d'opérations prêtes à démarrer. La création et l'animation d'un réseau interne autour des partenariats avec le monde de l'enseignement supérieur et la recherche sera également enclenchée, afin de valoriser les liens déjà nombreux, et développer l'implication des services du Département dans des projets pédagogiques ou de recherche en lien avec les compétences départementales.

> **Les fonds européens : le soutien du FEDER pour la démarche d'inclusion numérique et de nouvelles opportunités de financement à explorer**

La démarche d'inclusion numérique portée par le Département poursuivra son déploiement en 2022 et donnera lieu aux premiers versements de fonds FEDER, suite à la validation du dossier de candidature du Département en 2021.

La collectivité s'attachera à valoriser la contribution européenne significative obtenue pour ce projet. La nouvelle génération de fonds européens pour la période 2021-2027 démarrera sur le plan opérationnel avec des temps d'information sur les nouvelles opportunités de financement et de repérage de projets éligibles, notamment sur le FEDER et le FSE, organisés en lien étroit avec la Région Bretagne et l'Etat.

➔ Soutenir le développement local par l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Si les coopératives ont poursuivi leur croissance entre 2019 et 2020, le secteur associatif a déjà subi la perte de plus de 3 500 emplois au niveau régional suite à la crise sanitaire.

La reprise d'activité depuis le 4^{ème} trimestre 2020 permet cependant d'atténuer les effets de la crise. Le Département poursuivra sa politique transversale d'ESS, outil de développement local, dans les territoires ruraux comme dans les quartiers de la politique de la ville, au service des politiques départementales.

A ce titre, la collectivité maintiendra son appui à l'émergence de projets collectifs associant les habitant.es et visant au développement de services d'utilité sociale, en s'appuyant sur le réseau des pôles d'économie sociale et solidaire et du révélateur de Tag 35. Elle assurera le financement d'actions d'éducation populaire de sensibilisation des citoyen.nes aux enjeux de développement local.

Les contrats de ville signés pour la période 2015-2020 sur Rennes, Saint-Malo et Redon ont été prorogés jusqu'en 2022 et constituent l'outil de référence de la politique de la ville. Leur mobilisation doit favoriser les projets de développement local social et apporter des solutions innovantes aux besoins des populations et au développement d'activités.

➔ Apporter un soutien à l'agriculture et à l'alimentation durables

> Diversifier les productions agricoles et les rendre créatrices de valeur ajoutée locale

La crise sanitaire a relativement épargné le secteur agricole et a renforcé les attentes des citoyen.nes pour une agriculture et une alimentation plus durables et responsables. Ces attentes confortent les orientations du Département pour la diversification des productions agricoles et la création de valeur ajoutée locale, alors que la nouvelle politique agricole commune récemment adoptée est parfois jugée insuffisamment ambitieuse au regard des changements attendus.

Dans le cadre de la convention signée en 2017 avec la Région Bretagne et prolongée jusque fin 2022, le Département poursuivra, d'une part, son action sur les dispositifs d'aides directes en faveur des exploitant.es agricoles, notamment pour l'installation, la diversification ou l'accompagnement vers des systèmes de productions plus durables (conversion aux systèmes herbagers, agroforestiers et agrobiologiques, développement de filières sous signe officiel de qualité ou défendant des races menacées). D'autre part, il agira en soutien aux organisations professionnelles agricoles démultipliant l'effet de l'action départementale auprès des exploitant.es.

> Promouvoir l'alimentation responsable et locale dans la restauration collective

Plusieurs des objectifs, que le Département s'était fixés dès 2016, ont été repris dans la loi Egalim du 30 octobre 2018, et seront obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2022 dans la restauration collective : 50 % de produits relevant de l'alimentation durable, dont 20 % en agriculture biologique et introduction de produits du commerce équitable. La mise en place d'une tarification unique pour la restauration dans les collèges publics sera travaillée, conformément à la feuille de route votée en 2019.

Le Département poursuivra son accompagnement des équipes de cuisine des collèges notamment grâce à l'intervention de deux technicien.nes-conseil et l'amélioration du matériel et des locaux. Le Département mènera également des actions de sensibilisation auprès des établissements partenaires, des publics prioritaires et au sein du restaurant inter-administratif.

➔ Agir pour l'environnement et un aménagement durable du territoire

> LABOCEA, une démarche ambitieuse des collectivités bretonnes

Le laboratoire départemental, intégré au Groupement d'intérêt public LABOCEA, a été fortement mobilisé pour la réalisation d'analyses pour les tests Covid, démontrant plus que jamais l'utilité et l'efficacité du réseau territorial des laboratoires publics. Près d'un quart des tests réalisés en Bretagne auront été analysés dans les laboratoires publics départementaux de LABOCEA. L'année 2022 devra permettre aux membres de fixer une feuille de route stratégique pour les années 2023-2025 et conclure un nouveau pacte entre les collectivités. Les enjeux sanitaires et environnementaux sont plus que jamais essentiels mais le modèle économique des laboratoires territoriaux reste incertain et les fragilise.

> Adapter l'intervention du Département sur le littoral

Le Département accompagne l'évolution du littoral breillien en contribuant à la prévention de ses fragilités et à l'expression de ses potentialités, au travers de ses politiques sectorielles (espaces naturels sensibles, tourisme, habitat, mobilités, vie sociale ...), ou du soutien aux démarches de territoire qui concourent au développement intégré de la frange littorale. Le Département contribue notamment au financement des Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) de Saint-Malo et du Marais de Dol-de-Bretagne.

> Protéger et restaurer la biodiversité et les paysages

Le Département agit pour la biodiversité et les paysages dans le cadre d'un budget annexe mis en place en 2020. La principale recette est la part départementale de la taxe d'aménagement, affectée à ces finalités par le Code de l'Urbanisme. Un Plan d'Actions Pluriannuel a été voté en septembre 2020 pour augmenter les surfaces préservées et restaurées par le Département et pour développer le soutien aux collectivités notamment en faveur des continuités écologiques aquatiques comme terrestres. Le fonctionnement des équipes et des partenariats est en cours d'adaptation pour prendre en compte ces nouvelles orientations.

> Protéger et gérer les espaces naturels départementaux

En 2022, grâce au déploiement départemental du Dispositif de Labellisation de Sites et à de nouvelles acquisitions, de nouveaux espaces naturels seront préservés et ouverts au public. Le partenariat avec l'Agence Bretonne de la Biodiversité se poursuivra et le Département se positionnera activement sur l'ingénierie en matière de biodiversité et de paysage. La mission du paysagiste-conseil, créée à la fin de l'année 2021, y contribuera largement. Le Département soutiendra la démarche de création du Parc Naturel Régional (PNR) Rance-Côte d'Emeraude au sein du Syndicat mixte de préfiguration installé fin 2021. En 2022, plusieurs grands projets engagés se poursuivront : les travaux de restauration du moulin de la Corbière s'achèveront avant l'été et les travaux de réaménagement de la Pointe du Grouin débiteront après l'été. Le programme des travaux de restauration du château de Saint-Aubin-du-Cormier sera finalisé pour un démarrage des travaux avant la fin 2022, tandis que la seconde phase de restauration et de valorisation du site de Lormandière sera engagée.

Les démarches foncières vont s'accroître pour progressivement multiplier par deux les surfaces préservées, portant de 40 ha à 80 ha les surfaces acquises en moyenne chaque année. Les zones de préemption en cours d'instruction seront confirmées et de nouvelles proposées aux communes et EPCI. L'inscription des sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) se poursuivra.

> Poursuivre l'amélioration de l'accueil et l'information du public

L'action éducative en faveur des collégiens se poursuivra et appuiera son développement par le soutien de pratiques « d'éducation du dehors ». Une stratégie « nature et santé », notamment adaptée aux publics prioritaires du Département, sera complétée. Près de 150 animations seront proposées au grand public sur les Espaces Naturels Sensibles du Département. En accord avec le Plan Régional d'Action d'Éducation à l'Environnement et dans la Nature, l'offre d'animations continuera de proposer des approches immersives et sensibles. Le partenariat éducatif sera confirmé et renforcé pour expérimenter de nouvelles modalités de sensibilisation. Les approches pédagogiques sous l'angle des paysages, des liens entre la nature et la santé, et ceux entre nature et culture seront confirmées. La visibilité des espaces naturels sera relayée par les outils de communication développés par l'Agence de Développement Touristique d'Ille-et-Vilaine et la montée en puissance continue de la communication sur les réseaux sociaux, notamment pour l'offre d'animations proposée, ainsi que l'organisation de la fête de la nature. L'aménagement du sentier de découverte sur le Marais de Gannedel sera engagé.

> Restaurer les milieux aquatiques et participer au suivi de la qualité de l'eau

Restaurer les milieux aquatiques

Face au défi majeur que constitue la restauration des milieux aquatiques et des continuités écologiques, le Département intensifiera son action par l'ingénierie et l'accompagnement des collectivités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Deux nouveaux services d'appui aux collectivités, déployés en 2021, seront amplifiés en 2022 : un appui technique supplémentaire qui a répondu aux attentes des opérateurs de l'eau et un appui juridique sur la mise à disposition auprès des communes et des EPCI du droit de préemption environnementale pour l'acquisition de foncier destiné à la restauration de milieux aquatiques. Le Département poursuivra la mise en conformité de ses ouvrages routiers au croisement avec les cours d'eau.

Participer au suivi de la qualité de l'eau

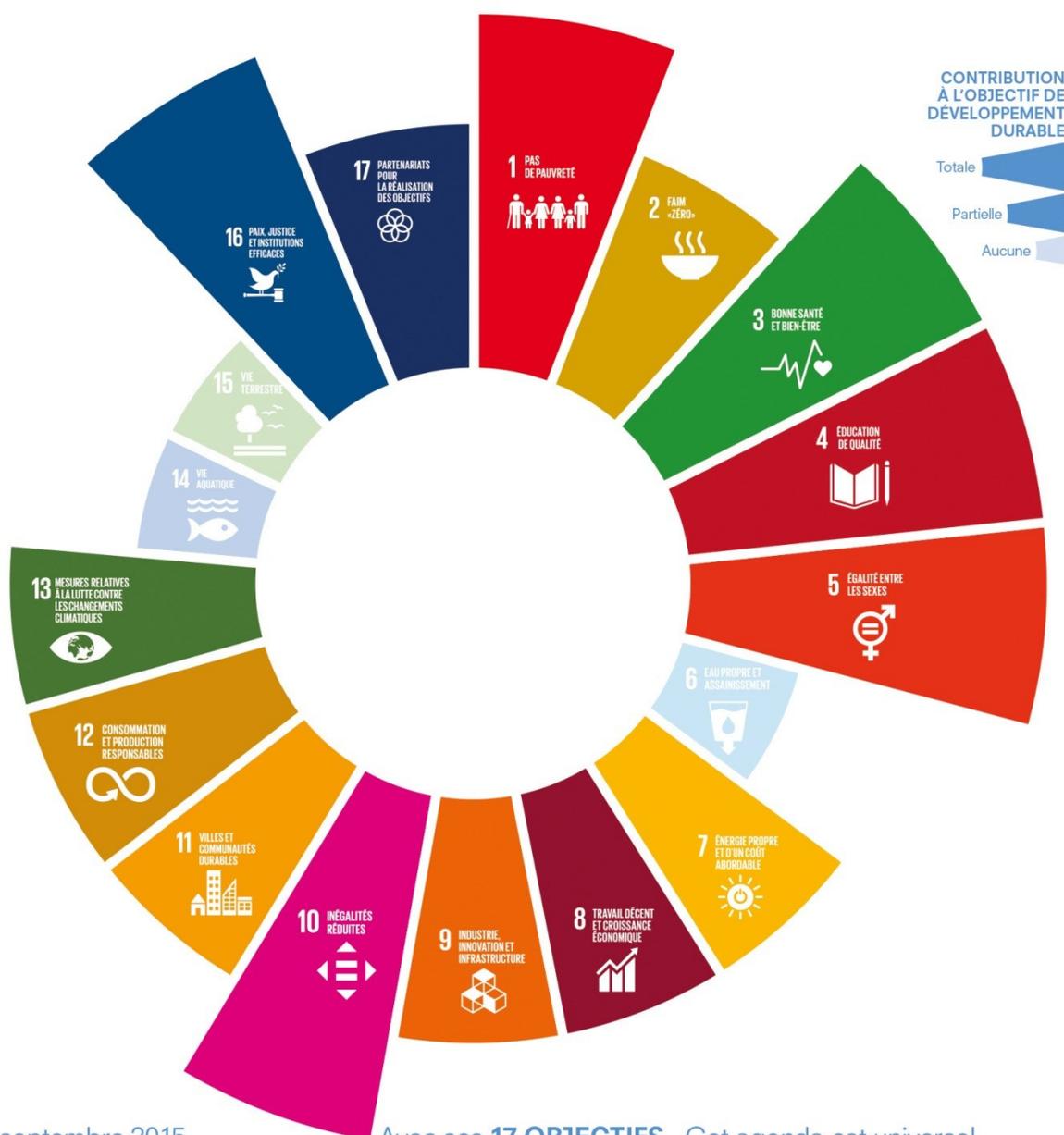
L'assistance technique du Département pour l'assainissement ne peut plus être délivrée aux communautés d'agglomération depuis 2020, c'est pourquoi le nombre de systèmes d'assainissement suivis est passé de 241 à 160 à compter du 1^{er} avril 2021. Afin d'assurer la meilleure continuité pour les missions, le Département a confié à LABOCEA, laboratoire public interdépartemental, la mission d'assistance technique. Le Département poursuivra sa participation au réseau de suivi de la qualité des eaux en rivière.

> Le Département se mobilise pour la transition énergétique

Outre les investissements sur son propre patrimoine avec de nombreuses opérations de rénovations thermiques engagées, le Département soutiendra la production d'énergie renouvelable et les projets des territoires pour la transition énergétique. La production d'énergie renouvelable sera ainsi soutenue via la participation à la SEM Energ'IV qui porte plusieurs projets en Ille-et-Vilaine. Aux côtés des partenaires du Plan Bois Energie, le Département apportera également un soutien aux projets de production d'énergies à partir de bois. L'accompagnement en ingénierie, développé depuis 2019 auprès des établissements d'accueil et d'hébergement de personnes âgées et personnes en situation de handicap qui souhaitent rénover thermiquement leurs bâtiments ou produire des énergies renouvelables, a montré sa pertinence : 90 établissements ont déjà sollicité une expertise. Il sera poursuivi en 2022. Les projets des territoires sur les thématiques du développement durable, de l'alimentation et de l'énergie pourront être soutenus dans le cadre des dispositifs du Département et notamment le Fonds de Soutien aux Projets Locaux créé en 2021 dans le cadre du Plan de Relance Départemental.

COMMISSION 2 :
PROTECTION DE L'ENFANCE
ET ÉGALITÉ DES CHANCES

CONTRIBUTIONS DE LA COMMISSION 2 AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030.

Avec ses **17 OBJECTIFS** de développement durable, il dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.

Cet agenda est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable.

COMMISSION 2 : protection de l'enfance et égalité des chances

L'égalité des chances est une valeur forte portée par le Département : elle guide son action au quotidien. Après deux années de crise sanitaire, l'expérience montre à quel point l'égalité des chances prend sens pour que chacun.e, quel que soit son âge, le contexte de sa vie familiale, sociale, économique, puisse trouver sa place en société, et bénéficier des mêmes droits, des mêmes services.

A travers cette pandémie, chacun.e a pu mesurer combien cette crise sanitaire avait accentué les inégalités, rendant plus pauvres encore les plus démunis, et faisant même basculer de nombreuses personnes, pour la première fois, dans la précarité. Les nouvelles organisations familiales et professionnelles ont fragilisé des ménages qui, jusqu'alors faisaient face. La jeunesse, que l'on pouvait croire épargnée, s'est révélée, pour partie, en grande fragilité, par la paralysie de secteurs économiques et l'isolement social.

Dans l'urgence, une prise de conscience collective, et la démarche conduite par notre collectivité départementale, pour laquelle la jeunesse est une priorité, ont pu déjà apporter des premières réponses.

Aujourd'hui, dans ce contexte encore très fragilisé, le Département a la volonté de poursuivre sa mobilisation et son rôle majeur au service des Bretilien.nes.

Les politiques publiques de l'éducation, de l'enfance famille, de la jeunesse mais aussi de la culture et du sport sont au cœur du projet départemental. Une attention particulière sera également portée à la promotion des langues de Bretagne en développant cette dimension linguistique dans le cadre des relations partenariales et de la conduite de projets. A travers, ses missions obligatoires mais aussi volontaristes, le Département s'inscrit dans une démarche proactive pour agir sur la prévention auprès des familles et favoriser ainsi le bien-être des enfants, des jeunes, tant dans leur milieu familial que dans les autres lieux de vie qu'ils fréquentent comme la crèche, l'école mais aussi le club de sport, l'école de musique ou l'association culturelle pour pratiquer une activité artistique. Convaincu que l'épanouissement personnel passe aussi par l'expression de soi et sa relation à l'autre, le Département défend l'importance d'allier à la fois vie sociale et culture et de mettre au service de l'éducation ses politiques culturelles et sportives. C'est aussi pour ces raisons que le Département labellisé « Terre de jeux » s'est donné pour ambition de porter la dynamique créée autour des Jeux Olympiques 2024 à Paris pour emporter la mobilisation de la population notamment des plus jeunes. Cette ambition se matérialise par le développement d'un plan d'actions mettant à l'honneur le sport de haut niveau mais aussi le sport santé et de loisirs, source d'équilibre personnel et de cohésion sociale.

A travers ses engagements, le Département ambitionne de faire vivre des valeurs humaines qui rassemblent ; mixité et inclusion sociale mais aussi inclusion scolaire, égalité femme-homme, sont autant d'exigences voulues par la Collectivité. Conscient de la vulnérabilité de certains enfants et de certaines familles, le Département se donne comme priorité, pour 2022, la prévention auprès des familles, en mobilisant leur pouvoir d'agir, ainsi que la protection des enfants, des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs du territoire bretillien.

➔ La mise en œuvre du Schéma Départemental Enfance Famille

Le Schéma Départemental Enfance Famille intitulé « Agir avec, ensemble et autrement » voté lors de l'Assemblée départementale de novembre 2020, constitue le fil conducteur de l'intervention auprès des familles, jeunes et enfants du territoire bretillien jusqu'en 2025.

Tout en tenant compte du cadre réglementaire régissant la protection maternelle infantile et la protection de l'enfance, le Département considère qu'à travers ce document de référence, l'orientation majeure est de renforcer la prévention et l'implication des familles. Agir le plus précocement possible, soutenir les parentalités, permettre aux parents et aux enfants d'occuper une place plus centrale dans la recherche de solutions les concernant, sont autant de principes d'action que le Département souhaite poursuivre.

Mobiliser la fonction parentale est un pari à prendre pour que les capacités des parents puissent plus souvent permettre le maintien à domicile de l'enfant dans le respect de ses besoins fondamentaux. Pour y parvenir, les interventions agiles doivent permettre de graduer et adapter les actions au cycle de vie des familles. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions mieux maîtriser le recours au placement, ou en réduire la durée. La finalité de l'action du Département est bien de limiter le placement aux seuls enfants pour lesquels aucune autre solution n'est possible au vu de la situation familiale.

➔ Agir en prévention tout au long de la vie de l'enfant

> Une attention toute particulière dans l'interaction du tout-petit et son parent

Le programme PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents : un Outil de renforcement des services de PMI) co-piloté par le Département, l'ARS Bretagne et Santé Publique France, visant à renforcer les liens d'attachement entre les nourrissons et leurs parents, par le biais d'interventions précoces au domicile, en ante et postnatal, démarrera sous une forme expérimentale en 2022 sur 2 CDAS. Par ailleurs, un travail de communication sur l'intérêt de l'entretien prénatal sera engagé et la coordination entre le réseau de santé périnatale et les sages-femmes libérales sera développée. Plus largement, dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance, d'autres actions seront initiées autour de la prévention précoce, comme par exemple le Bilan de Santé Renforcé des Enfants de 3-4 ans. La politique vaccinale est réaffirmée comme une nécessité et donc amenée à se poursuivre.

> Des espaces d'accueil de PMI adaptés

Pour plus de proximité avec les familles, 47 lieux de consultations de puériculture hors CDAS sont mis à disposition du public dont une trentaine est implantée dans des centres sociaux, pôles enfance ou petite enfance. Un référentiel sur l'aménagement de ces locaux PMI prenant en compte la sécurité sanitaire, le confort des usagers (adulte ou enfant) et la protection des agents, est en cours d'élaboration ; l'année 2022 sera l'aboutissement opérationnel de ces travaux.

> Le rendez-vous PMI en ligne, la numérisation au service de la Prévention

Le projet phare en 2022 sera la prise de rendez-vous PMI en ligne avec un double objectif : faciliter l'accès aux consultations infantiles aux familles les plus éloignées et optimiser les moyens consentis à la gestion de ces rendez-vous. Dans la poursuite de l'informatisation PMI, le processus d'échanges dématérialisés va se poursuivre notamment pour les déclarations de grossesse. Cette disposition permettra de gagner en rapidité et faciliter les interventions précoces.

> Une politique familiale partagée par plusieurs acteurs autour du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)

Le schéma, qui verra le jour en 2022, aura pour ambition de répondre aux besoins des familles et des jeunes. Il étudiera les questions relatives aux différents moments qui composent la vie des familles : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et investissement dans la vie sociale.

Il devra également promouvoir l'innovation et l'expérimentation sociale, en proximité avec les acteurs du territoire et faciliter les initiatives et la participation des familles et des jeunes. Dans l'attente de ce nouveau schéma, celui en cours sera prorogé en 2022.

> Un secteur de la petite enfance en pleine réforme

L'année 2022 sera aussi la mise en œuvre de la réforme introduite dans le cadre de la loi du 7 décembre 2020 sur l'Accélération et de la Simplification de l'Action Publique (dite loi « ASAP ») et de ses décrets d'application de 2021. Il s'agit de simplifier le cadre normatif qui régit les modes d'accueil de la petite enfance afin de le rendre plus cohérent et plus compréhensif pour les porteurs de projet et pour l'administration. Elle vise également à développer les places d'accueils. De nouvelles règles y sont introduites pour définir la capacité d'accueil de l'assistant.e maternel.le et le régime d'autorisation des établissements d'accueil du jeune enfant (de la « micro-crèche » à la « très grande crèche »). C'est l'occasion de réaffirmer le rôle de la PMI dans ses missions d'autorisation mais aussi d'accompagnement, de suivi et de contrôle des modes d'accueil. Par ailleurs, la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant devient une référence commune (établissements et assistant.es maternel.les).

> Une offre d'accueil de qualité et au service des familles

Afin que les familles puissent réellement choisir leur mode de garde, le développement de l'accueil collectif va devoir se poursuivre tout en valorisant le métier d'assistant.e maternel.le et attirer de nouveaux publics. De plus en plus d'assistant.es maternel.les souhaitent travailler au sein d'une équipe, comme le démontre l'essor des « Maisons d'Assistants Maternels » qui sont actuellement au nombre de 67. Cela suppose de nouveaux modes d'accompagnement. La formation qualifiante expérimentée sur le territoire breillien fait l'objet d'un bilan très positif, qui permettra d'envisager son éventuelle généralisation auprès d'autres professionnel.les.

> Un soutien affirmé des publics vulnérables

La politique en faveur de l'inclusion des enfants issus de familles vulnérables va se poursuivre en tenant compte des financements de l'Etat et de la future Convention d'Objectifs et de Moyens de la Caisse d'Allocations Familiales. L'accompagnement des enfants avec des besoins particuliers et/ou en situation de handicap et des professionnel.les dans les lieux d'accueil va être renforcé dès janvier 2022 grâce à la mise à disposition d'un seul Pôle Ressource Handicap sur le territoire pour une meilleure cohérence et lisibilité des interventions. Le déploiement du « parler bambin » prévoit par ailleurs une sensibilisation et une formation des professionnel.les qui accompagnent en proximité certaines familles.

> La gouvernance du Réseau Parentalité 35 améliorée

La politique en faveur de la parentalité s'appuie en partie sur un réseau d'acteurs, institutionnels et associatifs, à l'échelon départemental et en proximité sur les territoires. Le Réseau Parentalité 35, organisé de façon territoriale depuis 2007, nécessite d'être réinterrogé. De l'étude commanditée par la CAF d'Ille-et-Vilaine, la MSA et le Département d'Ille-et-Vilaine, se dégageront des préconisations en début d'année 2022.

➔ **Soutenir les parents dans leurs actions éducatives et protéger les enfants qui peuvent être en situation de danger ou de risque de danger**

> Une activité en augmentation continue tant dans les prises en charge physique que dans les actions éducatives à domicile

En Ille-et-Vilaine, on compte, au 30 septembre 2021, 7 078 mesures de protection, soit 3 456 enfants bénéficiant de mesures éducatives à domicile et 3 622 enfants bénéficiant de mesures de placement.

La politique de protection de l'enfance est le premier poste de dépense du Département en 2021 avec un budget prévisionnel de 163,9 M€. Pour mémoire, ce budget était de 121,8 M€ en 2015. Depuis plusieurs années, la collectivité fait face de façon continue à une augmentation des placements mais aussi des mesures éducatives à domicile. Si l'année 2020 a connu un fort ralentissement des arrivées de Mineurs Non Accompagnés (MNA) du fait du contexte sanitaire, celles-ci ont repris au cours de l'été 2021, avec un flux similaire à 2019.

Enfin, des dispositions réglementaires liées au contexte de crise sanitaire ont conduit le Département à poursuivre la prise en charge de 58 jeunes majeurs au-delà de leurs 21 ans, jusqu'au 30 septembre 2021. Le maintien de ces accueils a permis de sécuriser leurs sorties du dispositif ASE et de les différer à un moment où le contexte y était plus favorable.

Le Schéma Département Enfance Famille s'inscrit pleinement dans une démarche proactive misant sur la prévention. Diversifier les modes de prises en charge des enfants, en tenant compte à la fois de leurs besoins fondamentaux mais aussi de l'évolution possible des compétences parentales et des ressources de l'environnement est une orientation à laquelle le Département veut croire.

La participation et l'implication des parents et des jeunes aux solutions qui les concernent, est centrale, afin d'obtenir leur adhésion aux accompagnements proposés. A ce titre, le Projet Pour l'Enfant et sa Famille (PPEF) sert à poser le cadre d'intervention, et permet le suivi des actions menées. Il permet de bien repréciser le rôle de la famille et de mesurer les engagements respectifs de la famille mais aussi des différents acteurs susceptibles d'intervenir. Dans ce cadre, le rôle de référent.e de parcours en CDAS est d'assurer le fil rouge, garantissant une forme de continuité dans le parcours de l'enfant.

L'objectif poursuivi est toujours d'agir sur la prévention en élargissant la palette des interventions à domicile mais aussi de promouvoir de nouvelles modalités d'accompagnement. C'est ainsi que parallèlement aux actions portées par nos partenaires, nous avons aussi voulu renforcer l'accompagnement éducatif global et familial mené par les équipes internes au Département, en décidant la création de 14 postes supplémentaires, passant de 16 à 30 postes. Il s'agit ici de favoriser l'approche globale des familles, leur participation et la mise en œuvre systématique d'actions collectives.

Plus largement, interroger les actions du Département auprès des familles et les pratiques professionnelles grâce au travail d'équipe, du rôle du conseiller.ière technique à la réflexion plus générale menée au niveau départemental, permet de ne pas s'isoler et d'actualiser régulièrement la situation d'une famille, d'un enfant, et de se poser la question de l'adéquation de la mesure proposée.

Tant il est préférable de préparer le placement de l'enfant (si celui-ci demeure indispensable à sa sécurité physique et affective, sans qu'aucune autre solution ne puisse être trouvée), tant il est indispensable de travailler dès son admission, le projet (durée de son placement, en anticipant les étapes dont la sortie et la préparation du retour à domicile). La prise de distance du professionnel.le dans la gestion de situations parfois éprouvantes, passe aussi par la formation, la supervision, mais aussi par des initiatives innovantes soutenues par le Département.

> La diversification de l'offre et le renforcement de l'action à domicile

Mise en œuvre en décembre 2020, le déploiement de la Mesure Educative Personnalisée s'est poursuivi en 2021, sur la base d'un partenariat solide avec les magistrats et les services et établissements.

L'expérimentation visant à faire réaliser des mesures éducatives personnalisées aussi aux établissements de la protection de l'enfance et faire ainsi le lien avec le placement à domicile, va se prolonger en 2022. Il ressort du comité de suivi un bilan intermédiaire plutôt positif qui nous laisse présager la possibilité d'aller plus loin dans la démarche.

Dans le but de privilégier le travail à partir du domicile des familles avec un étayage éducatif adéquat, le Département a décidé, à l'été 2021, de renforcer le Placement A Domicile (PAD) en ouvrant 18 nouvelles places d'ici la fin de l'année. Une quarantaine de places supplémentaires sont prévues en 2022. Dans cette même logique, le Département soutiendra l'intervention des technicien.nes d'intervention sociale et familiale, mode d'intervention souple, réactif et propice à la pédagogie du « faire avec ».

> **Le renforcement de la territorialisation de l'offre**

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance et du constat de l'intérêt à agir auprès des familles monoparentales, le Département a pris l'option de créer 3 places en centre parental sur le quartier de Maurepas. En 2022, 2 places en centre parental verront le jour sur Vitré. Dans une recherche d'équilibre territorial de l'offre d'accueil, en 2022, des moyens seront consacrés sur le territoire de Vitré, 6 places d'accueil d'urgence seront créées, ainsi que des places de Placement A Domicile.

> **Des aides financières pour les familles les plus touchées sur le plan économique**

Pour vivre, certaines familles ont besoin d'aides financières, attribuées au titre de l'aide sociale à l'enfance. Depuis mai 2021, les familles ont dû s'adapter à de nouvelles modalités car aux chèques du Trésor Public se sont substitués des chèques d'accompagnement personnalisé, adressés par courrier au domicile des familles dès lors où le virement bancaire n'est pas le mode de paiement utilisé. Pour toutes les situations d'extrême urgence, le bon alimentaire, mis en place durant la crise sanitaire, est maintenu. Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire sont visibles à travers ce type d'aides.

> **Les jeunes caractérisés « jeunes à problématiques multiples »**

De plus en plus de jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance souffrent de diverses problématiques rendant leur accompagnement complexe : handicap, troubles du comportement, délinquance, scolarisation partielle...

Outre la difficulté à trouver des solutions adaptées à leurs problématiques, ce poste budgétaire est en forte augmentation, passant de 1,2 M€ en 2017 à 5,9 M€ en 2020.

La double vulnérabilité ASE/Handicap, de plus en plus reconnue par les pouvoirs publics, a permis d'engager une négociation avec l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de la contractualisation de la Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance. Une offre médico-sociale avec la mise en place de deux dispositifs, l'un positionné au Nord du territoire et l'autre au Sud, viendra donc compléter l'offre du Département et trouvera son rythme de croisière en 2022.

Par ailleurs, dans le but de mieux répondre aux besoins de ces mineurs, un appel à projets sera lancé fin 2021 pour l'ouverture d'un lieu d'accueil adapté (avec une dizaine de places) en 2022. L'objectif est d'allier les réponses sanitaire et éducative.

Enfin, le Département vient de lancer une évaluation des dispositifs porteurs de la prise en charge de ces « jeunes à problématiques multiples » pour avoir une photographie de l'existant, et regarder la place de chacune des institutions confrontées à cette problématique, en les interrogeant et voir comment des solutions innovantes peuvent guider les actions.

> Une politique « jeunes majeurs » réaffirmée, dont près de 52 % sont des anciens Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Les jeunes majeurs sont de plus en plus nombreux à être accompagnés dans le dispositif de l'aide sociale à l'enfance. Au 30 septembre 2021, ils sont 748 à bénéficier d'un accueil provisoire jeune majeur. A cet égard, il convient de noter la poursuite de l'augmentation significative du nombre de jeunes majeurs anciens mineurs non accompagnés : 266 en 2019, 331 au 30 septembre 2020 et 395 au 30 septembre 2021.

La part du budget de la protection de l'enfance qui y est consacrée est estimée à 28,5 M€.

Si le Département soutient cette politique, son attention se porte essentiellement sur la préparation de la sortie du dispositif pour éviter toute rupture brutale. C'est ainsi que dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, 3 postes de travailleurs sociaux sont spécifiquement dédiés à l'accompagnement de jeunes majeurs vers l'autonomie.

Dans ce même ordre d'idée, les orientations de jeunes vers les Services d'Accompagnement Progressif font à présent l'objet d'un examen par la plateforme départementale, à l'instar des orientations des enfants en famille d'accueil ou dans des lieux dédiés à l'accueil de MNA. Ce choix vise avant tout à réserver les places à ceux qui en ont le plus besoin, et à rechercher des solutions de droit commun, accompagnées d'un soutien financier si besoin, si le degré d'autonomie du jeune le permet. En 2022, cette plateforme s'ouvrira aux places des établissements après la définition d'un projet concerté avec les partenaires.

Au 30 septembre 2021, 761 MNA sont confiés au Département dont 395 jeunes majeurs. Une augmentation est constatée car ils étaient 730 au 31 décembre 2020, dont 357 jeunes majeurs.

Au premier février 2022, le Département totalisera 557 places dédiées aux MNA. Le site de Vern-sur-Seiche ouvrira ses portes à cette même période et il devra permettre le transfert de places du site de Guillaudot.

A l'été 2022, les 30 places actuellement à Hédé-Bazouges feront l'objet d'un déménagement, dont les modalités sont en cours de définition. L'offre d'hébergement des MNA fait l'objet d'une attention particulière, un travail prospectif permet de corrélérer le nombre de MNA (entrées et sorties) avec le nombre de places disponibles.

Par ailleurs, un dispositif de parrainages et de familles solidaires, reposant sur une démarche citoyenne de familles bretonnes, permet d'accueillir 104 jeunes MNA en parrainage et 11 en accueil solidaire. Le Département continue à développer ces modalités d'accompagnement. Ainsi, la collectivité apporte un soutien aux familles en leur versant une indemnité financière et organise des temps d'échanges et de formation avec l'association France Parrainage.

→ Éducation

> Une politique publique transversale au service de la communauté éducative

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, le Département est responsable de la bonne marche des collèges. Il en assure :

- la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations ;
- l'équipement et le fonctionnement (excepté les dépenses directement pédagogiques et de personnels à la charge de l'Etat) ;
- l'accueil, la restauration et l'hébergement ;
- l'entretien général et technique (excepté les missions pédagogiques, d'encadrement et de surveillance des élèves) ;
- le recrutement et la gestion des personnels techniques, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges ;

- la maintenance informatique et l'accès à un réseau efficient ;
- l'adaptation de la carte scolaire (sectorisation des collèges).

L'enjeu pour le Département est d'assumer ses compétences obligatoires en s'adaptant au contexte démographique, sanitaire, environnemental et économique. Les événements des derniers mois n'ont fait que confirmer le fait que la collectivité adapte en permanence ses politiques, son soutien et ses décisions.

Un accueil de qualité pour les collégien.nes

La mise en œuvre du Plan Accueil Collégien 2015-2025 (en cours d'exécution, 2 750 places supplémentaires à ce jour) permet d'adapter la capacité d'accueil des collèges breilliens à l'évolution des effectifs scolaires avec l'objectif à terme de créer près de 4 000 places. Cela s'est traduit par des opérations de reconstruction, d'extension ainsi que la construction de 4 collèges. Si le contexte sanitaire et économique (pénurie de matériaux) oblige le report de l'ouverture du quatrième collège, celui de Melesse, le Département apportera son soutien à l'équipe en place pour faire face à ce contretemps et gérer, le moment venu, le déménagement.

De grosses opérations de restructuration sont prévues qui prennent bien évidemment en compte l'objectif de performance énergétique et de haute performance environnementale, voire de passivité énergétique. Ces objectifs sont cruciaux dans un contexte de renchérissement inédit de l'énergie.

De plus, si le Plan Accueil Collégien 2015-2025 est dans sa dernière période, il convient de rester en veille sur les mouvements de populations, les nouveaux programmes pédagogiques et les évolutions numériques qui pourraient nécessiter des décisions visant à adapter les locaux des collèges.

L'évolution des effectifs fait l'objet de la plus grande attention pour répondre aux besoins, à l'équilibre des territoires et aux exigences de mixité sociale et d'inclusion scolaire. Des études sont menées en continu visant à équilibrer et à ajuster les effectifs entre les collèges, tout en y intégrant l'ensemble de ces critères.

En parallèle des espaces dédiés aux élèves, le Département gère et met à disposition des locaux pour les équipes éducatives, dont des logements de fonction. Ces logements, reçus dans le cadre des lois de décentralisation et du transfert de propriété de la quasi-totalité des collèges publics, sont en nombre et en état très différents selon les sites. Leur taux d'occupation est également disparate selon leur zone d'implantation. Aussi, un état des lieux sera mené en 2022 afin de définir les modalités d'intervention en matière de réhabilitation. De même, le règlement départemental qui régit leur occupation devra être actualisé. Une concertation est initiée sur ce sujet avec des représentants des chef.fes d'établissement.

Bien-être alimentaire et bien-être au travail

La nécessité de s'adapter s'applique également à la restauration. C'est ainsi que depuis le 1^{er} novembre 2018, date à laquelle elle a été promulguée la loi dite « Egalim » s'impose notamment aux établissements scolaires à travers les objectifs suivants :

- payer le juste prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
- renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.tes avec comme enjeux :
 - o 50 % de produits durables (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
 - o intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - o affichage de l'origine des produits.

Le Département s'est déjà emparé du sujet. Il a ainsi mis en place des programmes de mobilisation auprès des chef.fes cuisinier.ères et de leurs équipes en leur proposant des formations et des accompagnements personnalisés afin d'intégrer dans leurs pratiques l'utilisation des produits durables. Notons également la veille constante pour sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative, parents inclus.

Le Département va poursuivre la démarche déjà engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire via de l'information mais aussi des formations.

Bien évidemment, l'obligation de répondre aux objectifs de la loi dite « Egalim » n'est pas sans incidence financière. La logique suppose que le coût des repas facturés aux familles permette aux établissements de recourir aux produits de qualité issus des réseaux durables, bio, locaux, et cela tout en garantissant au plus grand nombre d'avoir l'accès quotidien à la restauration scolaire.

L'équité entre tous les collégien.nes est donc le principe à partir duquel se construira cette équation, qui donnera lieu à un projet de tarification unique et sociale. Ce projet, qui nécessite une étude concertée avec des représentants des principaux partenaires/intervenants, sera initié en 2022.

Enfin, un établissement scolaire contribue à la qualité de vie des élèves grâce aussi à son équipe d'agent.es techniques territoriaux.iales qui ont un rôle majeur dans la gestion quotidienne et en partie pour la restauration. Ces agent.es ont une position hiérarchique hybride : ils.elles relèvent de l'autorité fonctionnelle du principal du collège, tout en étant des agent.es départementaux.ales.

Rattaché.es hiérarchiquement à l'agence départementale où est implanté le collège, les agent.es ont donc comme interlocuteur.rices privilégié.es le service Ressources qui est là pour répondre aux besoins du quotidien, principalement via le.la gestionnaire. Il est à saluer la mobilisation des agences qui, tout au long de cette crise sanitaire, ont fait preuve de réactivité pour une bonne gestion des absences du personnel et la prise en compte de l'impact des règles sanitaires sur le quotidien des agent.es en allouant des renforts humains, à titre d'exemple une douzaine d'agent.es sur la période de janvier à juin 2021.

En 2022, le Département souhaite réaffirmer le rôle important joué par les agent.es techniques territoriaux.iales dans la vie collégienne et marquer aussi leur appartenance à la collectivité, en les dotant d'un « kit vestimentaire ».

Une attention toute particulière et concertée sera apportée à l'amélioration de leurs conditions de travail.

L'accès et l'usage du numérique

Réduire les inégalités d'accès et d'usages au numérique des jeunes en âge collège est une priorité pour le Département, renforcée pendant toute la durée de la pandémie de la Covid.

En effet, le Département a mis à disposition des collégien.nes ne disposant pas d'un ordinateur familial, un équipement afin de garantir la continuité pédagogique. Une réflexion sera menée, en 2022, quant aux besoins d'accompagner les familles les plus vulnérables à disposer d'un équipement numérique, outil indispensable aujourd'hui dans les apprentissages.

Le développement du Plan Numérique Educatif Départemental se poursuivra notamment par le déploiement progressif du nouvel environnement numérique au sein des collèges. On y retrouvera également les ateliers numériques proposés aux établissements scolaires. Les thèmes abordés concernent aussi bien l'impression 3D, la robotique, l'initiation au code et à la programmation (y compris pour un smartphone), la prévention des usages (notamment sur les réseaux sociaux), que la découverte des métiers et de leur mixité. Devant l'inquiétude des professionnel.les de l'enfance d'une utilisation excessive du numérique, le Département souhaite orienter les contenus de certains ateliers autour d'une gestion plus maîtrisée du numérique. L'outil d'aide à la scolarité « Réviser m@lin » mis à la disposition dans tous les collèges breilliens dès la première semaine du confinement en 2020, figure parmi les outils d'enseignement à distance plébiscités par les familles, les enseignant.es et les chef.fes d'établissement : 36 établissements ont manifesté leur intérêt pour en bénéficier cette année. Cet outil d'aide à la scolarité sera donc maintenu en 2022 et donnera lieu à un bilan quantitatif et qualitatif afin de savoir si l'outil correspond toujours aux besoins.

> Promouvoir les actions éducatives dans les collèges et adapter le soutien du Département

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département propose un accompagnement humain et financier pour mener des actions éducatives. Ces deux dernières années scolaires, les voyages éducatifs à l'étranger n'ont pas eu lieu et la communauté éducative a adapté les actions éducatives au sein du collège. Le dispositif « Collège en action » a été bien activé avec des thématiques variées. De nouveaux axes ont été développés comme celui de l'action culturelle via les résidences d'artistes ou la découverte du patrimoine grâce à l'accompagnement des professionnels des espaces naturels sensibles.

En 2022, une réflexion devra être menée sur les objectifs pédagogiques et de développement humain de ces actions. A titre d'exemple, dans le contexte actuel d'augmentation des prix de l'énergie, la transition écologique devra être un axe majeur pour sensibiliser les utilisateurs. rices d'un collège aux bons usages de l'énergie afin de concourir à une réduction de la facture énergétique. De même, le Département souhaite faciliter les déplacements doux pour venir au collège. Ainsi, le programme de mobilité scolaire MOBY financé grâce au Certificat d'Economie d'Energie (CEE) pourra être proposé à un collège et à sa commune d'implantation, voire aux communes concernées par la sectorisation du collège.

Pour favoriser un bon climat scolaire, certains questionnements sont soulevés dans beaucoup d'établissements, notamment en matière de réaménagement des espaces et des organisations hors du temps de cours. Les élèves passent en effet plus de 2h par jour en dehors des salles de cours. C'est pourquoi, un programme autour des cours de récréation et des locaux connexes (CDI, foyers, sanitaires) démarrera en 2022 pour répondre à la demande de la communauté éducative.

Au regard de toutes ces évolutions, une réflexion devra être menée pour adapter une nouvelle structuration de l'offre éducative.

Les dispositifs de découverte des métiers et du monde professionnel ainsi que l'éducation aux médias et à l'information se poursuivront en 2022. Sans oublier les Cadet.tes de la Sécurité Civile qui seront au rendez-vous des dispositifs diplômants et formateurs de collégiennes responsables.

Le Département poursuivra son soutien auprès des collèges pour favoriser les voyages éducatifs à l'étranger. En complément, le Département, pilote du consortium Erasmus+, accompagnera les mobilités individuelles ou collectives des élèves mais aussi des agents.es de la collectivité travaillant dans le champ de l'éducation.

L'axe préventif voulu par le Département dans la lutte contre le décrochage scolaire se traduit aussi par sa participation au fonctionnement de dispositifs dans 5 établissements, en lien avec l'Etat, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, les élèves inscrits dans ce dispositif pourront bénéficier d'autres ateliers comme ceux proposés par My Human Kit, Human Fab Lab avec lequel la présence régulière dans 3 collèges d'une animatrice d'ateliers inclusifs de fabrication numérique est reconduite pour l'année scolaire 2021-2022.

➔ Sport : 2022, « Terre de jeux » une ambition breillienne

Dans la perspective des jeux de Paris en 2024, le Département a été labellisé « Terre de jeux » en 2020 en s'engageant à valoriser et à développer des actions répondant à 3 axes majeurs : la célébration, l'héritage et l'engagement.

Il s'agit d'associer le plus grand nombre de citoyen.nes à cette préparation d'un événement sportif mondial sur le territoire français et de faire du sport un outil de cohésion sociale, de mixité et de citoyenneté. Le stade d'athlétisme Robert Poirier, centre de préparation des jeux inscrit au catalogue remis aux délégations internationales lors des jeux de Tokyo en 2021, sera un tiers-lieu pour faire vivre les jeux en Ille-et-Vilaine.

Un plan d'actions est programmé pour inscrire le sport et ses vertus dans le quotidien des Breillien.nes : journée olympique et paralympique du 23 juin, conférences, soutien aux athlètes, classes olympiques au sein des collèges ... Grâce à l'animation sportive, le Département intervient ainsi au quotidien sur tout le territoire pour accompagner les clubs sportifs et permettre aux plus vulnérables de pratiquer une activité physique, vecteur de lien social.

L'année 2022 sera l'année de nouveaux échanges avec les 70 comités sportifs départementaux. Toutes les actions menées ou accompagnées par le Département s'articuleront avec les politiques publiques transversales, soutenues en Ille-et-Vilaine autour de l'égalité femme-homme, le développement durable, l'insertion, la laïcité...

➔ Les jeunes de 15-25 ans : des Breillien.nes au cœur du projet politique

La crise sanitaire a révélé un fort besoin d'accompagnement des jeunes âgés de 15 à 25 ans dans leur environnement au travers des différents enjeux liés à l'insertion, au logement, à la formation, à la santé mais aussi aux loisirs. Dans le prolongement des efforts déjà consentis en 2021, le Département va renforcer sa politique volontariste et proposer un Plan Départemental d'Actions pour la Jeunesse. L'année 2022 sera donc consacrée aux rencontres partenariales et aux entretiens avec les forces vives du territoire pour proposer une politique départementale dynamique en faveur de la jeunesse.

L'exercice 2022 offrira l'opportunité au Département de marquer à nouveau son soutien aux têtes de réseaux locales compétentes et engagées pour la jeunesse breillienne. Ainsi, un dialogue sera engagé avec les associations gestionnaires de Résidences Habitat Jeunes (RHJ) afin d'observer les évolutions de leur fonctionnement, comme les projets de rénovation d'espaces partagés et cela dans le but de répondre au mieux aux besoins des résidents. Enfin, le partenariat avec les fédérations d'éducation populaires permettra d'échanger sur les enjeux des politiques publiques départementales. Les appels à projets pour les juniors associations, l'information jeunesse et les initiatives des jeunes seront mis en exergue en 2022.

➔ Promouvoir un développement culturel durable et solidaire du territoire

> L'action culturelle comme contribution à l'exercice des droits culturels

L'engagement en faveur des droits culturels sera poursuivi en 2022 à travers la reconduction de nos dispositifs et le renforcement de nos moyens, notamment en ce qui concerne l'Education Artistique et Culturelle (EAC), vecteur d'émancipation individuelle et citoyenne, pour tendre vers l'objectif d'un « Département 100 % EAC ». Dans le cadre du Plan Musiques, le volet enseignement artistique entrera dans la dernière année du conventionnement triennal avec les écoles. Pour agir en proximité et ouvrir la pratique musicale au plus grand nombre, les moyens en fonctionnement seront réaffirmés et la couverture territoriale des écoles employeuses des musicien.nes intervenant.es sera totalement déployée.

La circulation des propositions artistiques et culturelles des acteurs soutenus par le Département sur l'ensemble du territoire breillien est un enjeu majeur. Elle s'appuiera en particulier sur les outils existants, comme le GIP Cafés cultures, auquel le Département adhère depuis 2021 et dont le soutien financier sera renouvelé. De même, les capacités internes d'ingénierie culturelle, en lien avec les autres politiques départementales, continueront à être développées auprès des collectivités et des associations, pour une participation concrète et active des habitant.es - y compris les plus vulnérables - à la vie culturelle et artistique de notre territoire.

Renforcer l'engagement écoresponsable du Département en faveur des transitions écologiques et durables constituera, par ailleurs, un objectif pour 2022. Cette priorité se traduira, par exemple, par la prise en compte de critères de développement durable au titre du dispositif d'aide à l'équipement associatif. Il s'agira également de poursuivre la mise en œuvre et la déclinaison en matière culturelle des engagements initiés en faveur de l'égalité femme-homme.

En 2022, l'implication du Département dans le Forum des Politiques Culturelles aux côtés des autres partenaires publics, lancé par le Conseil Culturel des Collectivités Locales (3CB), permettra de nourrir un dialogue ouvert et constructif avec les acteurs sur tous ces enjeux.

Enfin, une politique renouvelée de soutien aux langues et cultures de Bretagne sera mise en place, dans une approche de reconnaissance de la diversité culturelle. L'élaboration d'un Schéma Départemental sera initiée en concertation avec les acteurs qui font vivre les cultures et les langues bretonne et galloise.

> La lecture publique, une politique culturelle au cœur du lien social

En 2022, en parallèle de l'évaluation du Schéma Départemental, la médiathèque départementale poursuivra la diversification des collections destinées aux bibliothèques locales ainsi que le développement de fonds destinés aux publics prioritaires définis par le Département. Le bouquet de ressources numériques proposé gratuitement aux Bretonnais inscrits dans une bibliothèque du réseau de la médiathèque départementale (hors Rennes Métropole) sera enrichi d'un abonnement supplémentaire à une plateforme d'albums pour la jeunesse.

Les achats d'expositions et la création d'outils d'animation privilégieront les thématiques prioritaires : accessibilité, inclusion numérique, développement durable, musique... Le déploiement des projets pour impliquer les publics les plus fragiles se poursuivra. Les bibliothèques retenues dans le cadre de l'appel à projets « Daisy dans vos bibliothèques » pourront ainsi obtenir en prêt un appareil contenant des textes lus destinés aux usagers malvoyants. La médiathèque départementale accompagnera également les bibliothèques dans les projets d'inclusion numérique.

Il sera également proposé de faire évoluer le dispositif d'aide à l'emploi en bibliothèques pour renforcer le soutien à la professionnalisation des équipes en bibliothèque, le bénévolat ayant été fortement impacté par la crise sanitaire. Enfin, le plan de formation destiné aux bénévoles et salariés des bibliothèques, ainsi que la proposition de journées professionnelles, seront intégrés dans le programme de travail de l'année.

> Archives, mémoire et patrimoine en partage

La programmation culturelle proposée en 2022 dévoilera deux nouvelles éditions du cycle « bande dessinée et histoire », toujours consacrées à la thématique de l'environnement, dans le sillage de « Bleu pétrole », exposition proposée en 2020 :

- « Le signal de l'océan » (janvier-avril) s'intéressera aux problématiques des littoraux : submersion marine, réchauffement climatique, fragilité des écosystèmes maritimes et côtiers ... ;
- le second projet explorera la Vallée de la Seiche depuis sa source, à la rencontre des habitants, des paysages et des sites et à la découverte de la faune, de la flore (septembre-décembre).

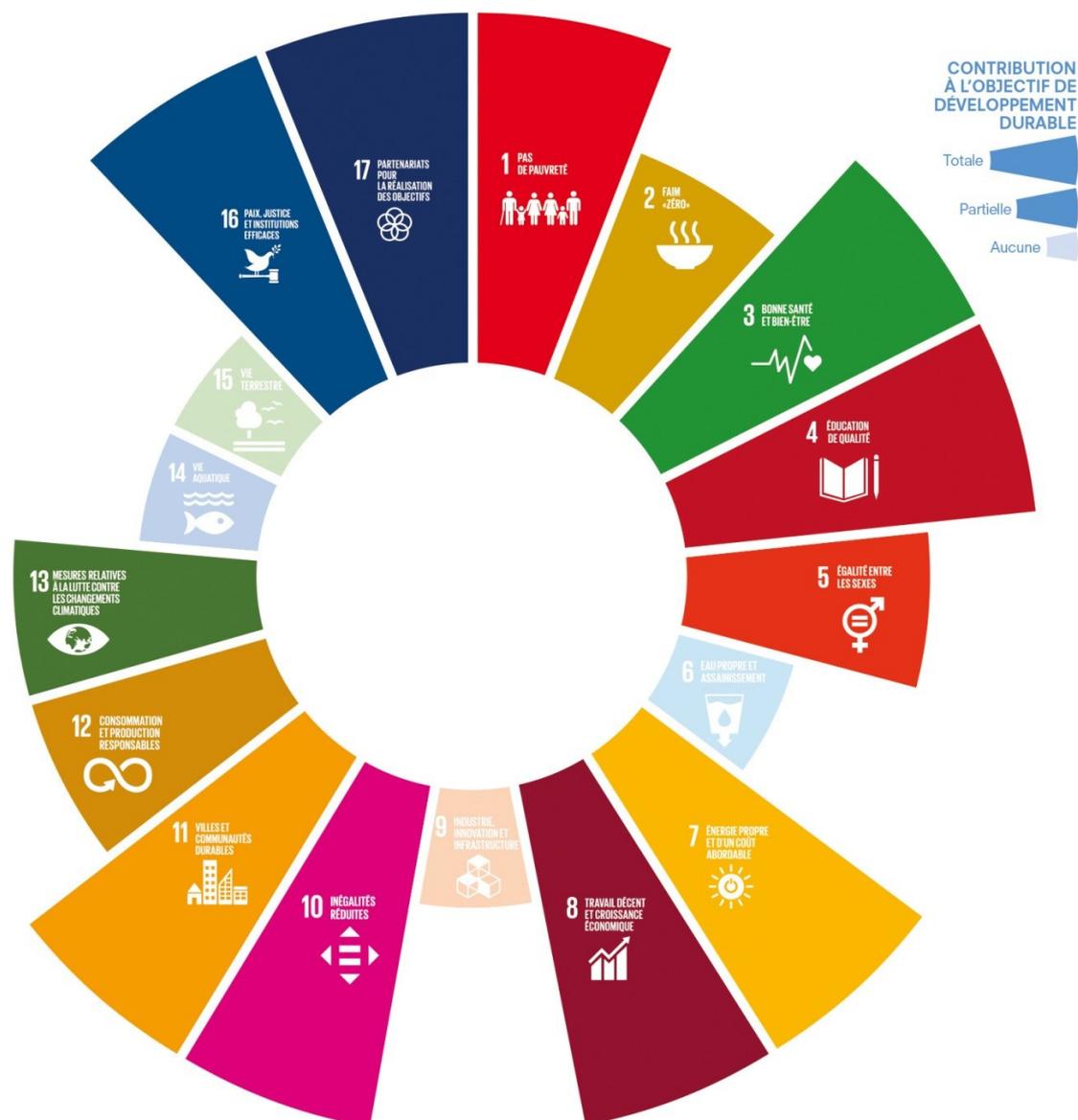
L'itinérance des autres expositions, accompagnées de supports pédagogiques (ressources en ligne), sera également développée sur l'ensemble du territoire afin de favoriser l'accès à l'histoire et au patrimoine du plus grand nombre.

Les associations patrimoniales à rayonnement départemental et les associations s'occupant de la mémoire seront accompagnées dans la durée grâce à une reconduction des financements. Elles seront encouragées à développer plus particulièrement les projets à dimension pédagogique afin de favoriser la découverte et la transmission, notamment en direction des collégiens.

La mise en œuvre des projets de conservation et de valorisation du patrimoine écrit se poursuivra tout au long de l'année pour rendre plus visibles et encore plus disponibles les ressources documentaires sur l'histoire de l'Ille-et-Vilaine, en prenant en compte et en anticipant les attentes des usagers.

COMMISSION 3 :
SOLIDARITÉS
ET LUTTE CONTRE
LES EXCLUSIONS

CONTRIBUTIONS DE LA COMMISSION 3 AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030.

Avec ses **17 OBJECTIFS** de développement durable, il dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.

Cet agenda est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable.

COMMISSION 3 : solidarités et lutte contre les exclusions

Pour construire les solidarités du XXI^{ème} siècle, cinq défis majeurs s'imposent à nous :

- le défi du vieillissement de la population ;
- le défi de la lutte contre la pauvreté afin de sortir d'un déterminisme social trop souvent insupportable ;
- le défi de l'inclusion afin que toutes les personnes, quelles que soient leurs différences et leurs particularités, puissent avoir leur place dans la société et exercer leur citoyenneté ;
- le défi de la transition écologique pour laquelle chacun.e doit se sentir impliqué.e et porteur.euse de cet impératif. Ce défi doit être relié à toutes les politiques sociales afin d'accélérer les changements nécessaires pour préserver le vivant et porter une justice sociale ;
- le défi de donner la parole aux Bretilien.nes qui bénéficient du soutien du Département et ainsi mieux faire connaître les réalités de celles et ceux qui font notre territoire.

Les départements, compte tenu de leurs compétences sociales et de solidarité, sont pleinement concernés pour participer à relever ces défis. Le Conseil départemental entend y prendre toute sa part à travers son projet de mandature.

Durant la crise sanitaire, le Département, comme bien d'autres, a fait la démonstration de l'importance de son action de proximité. Il s'est, en effet, retrouvé en première ligne pour faire face aux conséquences directes de la crise économique engendrée par la crise sanitaire. Les personnes âgées et handicapées ont été particulièrement exposées aux effets de la pandémie ; le nombre d'allocataires du RSA a explosé ; les personnes devant avoir recours à l'aide alimentaire n'ont cessé de croître...

Même si progressivement les effets de cette crise économique commencent à s'atténuer, nous ne sommes pas encore revenus à la situation antérieure. Il est aujourd'hui évident que dans les semaines et mois à venir, nous continuerons de découvrir et mesurer certaines de ses conséquences.

Aussi en 2022, le Département restera fortement mobilisé, continuera à prendre toutes ses responsabilités et à assumer pleinement les compétences qui sont les siennes. Ainsi, tout sera mis en œuvre pour que les personnes les plus fragiles du fait d'une perte d'autonomie, d'un handicap, de la perte d'un emploi et de ressources stables soient accompagnées.

Le Département poursuivra ses actions afin de favoriser l'accès aux droits, la lutte contre les exclusions, la pauvreté et les discriminations et de soutenir le développement du logement social et la solidarité internationale.

➔ Favoriser l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Pour faire face au défi démographique qui est en marche, ainsi qu'aux évolutions sociétales de ces dernières années, de multiples rapports et expertises ont mis en avant la nécessité de réformer en profondeur les politiques en faveur de l'autonomie et tout particulièrement en direction des personnes âgées.

La crise sanitaire que nous avons traversée n'a fait que confirmer et accentuer les constats posés et l'impérieuse nécessité d'agir dans les meilleurs délais.

Elle a clairement mis en exergue la fragilité et la singularité de la place des EHPAD et leur difficulté à trouver un juste équilibre entre lieu de vie et lieu de soins ; démontré l'importance capitale du lien social dans l'accompagnement du grand âge... Au sortir de la crise, les établissements et les services médico-sociaux sont, plus que jamais, confrontés à de très importantes difficultés de recrutement.

Des questions essentielles sont posées et vont devoir trouver des réponses : l'accompagnement des proches aidants, la garantie du libre choix des personnes âgées et la prévention de la perte d'autonomie, l'accessibilité financière des établissements et des services, la continuité des prises en charges et le pilotage de l'offre sur les territoires au plus près des personnes. Par ailleurs, les arbitrages sur les modalités de financement de la 5^{ème} branche de la Sécurité Sociale, dont la gestion a été confiée à la CNSA, qui nécessitera d'importants moyens complémentaires, ont de nouveau été différés, alors qu'il s'agit là d'un aspect essentiel.

Le projet de loi « Grand âge autonomie », qui a été annoncé à maintes reprises et chaque fois reporté, est censé apporter des réponses à l'ensemble de ces questions. Alors qu'il est plus que jamais urgent d'agir, il vient d'être une nouvelle fois repoussé et renvoyé après les élections présidentielles. Pour pallier à l'urgence de la situation, seules quelques mesures législatives ont été adoptées ces derniers mois (Ségur de la santé, agrément de l'Avenant 43 de la branche de l'aide à domicile).

Dans tous les cas, aucune grande réforme ne trouvera à s'appliquer en 2022. Aussi, dans l'immédiat, pour la mise en œuvre des politiques en direction des personnes âgées et des personnes handicapées, le Département continuera de s'appuyer sur les dispositions des lois du 11 février 2005 (sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap) et du 28 décembre 2015 (dite d'adaptation de la société au vieillissement). De la même manière, le Département continuera à décliner sur l'ensemble du territoire les priorités retenues dans son Schéma Départemental en faveur de l'Autonomie adopté par l'Assemblée départementale en 2015 et dont la mise en œuvre a été prorogée jusqu'en fin 2022 afin d'en lisser l'exécution.

Ce schéma a pour objectifs notamment de veiller à la qualité et à la diversité des réponses apportées, à la préservation de l'accessibilité financière des prestations et des équipements et enfin au respect des équilibres territoriaux. Au cours de l'année prochaine, les travaux de son actualisation seront conduits.

En 2022, le Département entend continuer à répondre au souhait exprimé par la très grande majorité des personnes âgées et de nombreuses personnes en situation de handicap de vivre le plus longtemps possible en milieu ordinaire dans leur cadre de vie habituel. Et dès lors que ce maintien à domicile s'avère impossible, le Département poursuivra ses efforts afin de développer un accompagnement et un accueil de proximité, de qualité, adapté et accessible.

De la même manière, le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), continuera d'être fortement soutenu afin de lui permettre d'assurer pleinement son rôle dans l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

➔ Conforter la vie à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

> Permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de recourir aux aides dont elles ont besoin

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à destination des personnes âgées et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à destination des personnes handicapées jouent un rôle essentiel dans le maintien à domicile.

Bien qu'obéissant à des caractéristiques et des modalités d'attribution différentes, elles n'en poursuivent pas moins la même finalité : solvabiliser les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées afin de leur permettre de faire appel aux différentes aides dont elles ont besoin pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

Près de 15 000 Breillien.nes perçoivent ces prestations sans lesquelles leur possibilité de rester à leur domicile serait compromise. Ainsi en 2022, tout sera mis en œuvre pour que leur service se poursuive dans les meilleures conditions. Le tarif plancher de référence servant à valoriser les plans d'aide APA et PCH, prévu dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, sera mis en place et ses impacts financiers intégrés dans le budget.

> Jouer pleinement son rôle de chef de file en matière de prévention à travers la Conférence des Financeurs

Créée en application de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, la Conférence des Financeurs a été installée en Ille-et-Vilaine fin 2015. Composée de 19 membres, elle est présidée par le Département qui en assure également l'animation. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) au titre de l'inter-régime, en assurent les vice-présidences. Il s'agit d'une instance de coordination visant à développer les politiques de prévention en réunissant tous les acteurs du territoire départemental concourant à leur financement. Elle a pour mission de définir un programme d'actions individuelles et collectives de prévention en complément des prestations légales existantes. Elle dispose, pour ce faire, de concours financiers de la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie (CNSA).

A partir d'un diagnostic et d'un recensement des initiatives locales, un programme coordonné a été finalisé sur la base duquel des appels à candidature sont lancés chaque année afin de faire émerger, renforcer et soutenir les projets de prévention de la perte d'autonomie sur tout le territoire départemental. Près de 200 actions sont ainsi soutenues tous les ans. Par ailleurs, depuis 2018, des aides techniques individuelles peuvent également être octroyées aux personnes âgées sur le budget de la Conférence des Financeurs afin de faciliter leur maintien à domicile.

En 2022, cette dynamique sera poursuivie, un nouvel appel à candidature sera lancé. Un accent y sera mis sur les actions participatives, co-construites avec les personnes âgées ainsi que sur les actions qui s'adressent et vont au-devant des personnes qui en sont le plus éloignées. Enfin, en application d'un dispositif de la loi Elan, la compétence de la Conférence des Financeurs a été étendue en 2020 au domaine de l'habitat inclusif, à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et ce afin de privilégier, là encore, une logique partenariale. Dès lors qu'elle siège en formation traitant de cette question, la composition de la Conférence des Financeurs a été étendue aux représentants des services déconcentrés de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et est compétente pour finaliser un programme coordonné de l'habitat inclusif. Une étude dans ce sens a été lancée fin 2021 et devrait aboutir au cours du premier semestre 2022.

> Accompagner les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) dans leurs efforts de modernisation, de professionnalisation et d'adaptation

Le Département poursuivra son accompagnement financier auprès des SAAD prestataires autorisés et tarifés par la collectivité à travers ce que l'on a coutume d'appeler l'APA différentielle. Avec le retard pris dans l'adoption de la loi « Grand âge autonomie », le Département est toujours en attente d'un nouveau mode de tarification des SAAD que tout le monde appelle maintenant de ses vœux depuis plusieurs années.

La stratégie territoriale de l'aide à domicile, arrêtée par l'Assemblée départementale en novembre 2018 continuera de se mettre en œuvre. Pour mémoire, elle se décline autour de 4 objectifs :

- améliorer la lisibilité de l'offre d'aide à domicile pour les usagers et partenaires et assurer la pérennité des services existants ;
- assurer la qualité de la réponse aux besoins et soutenir les SAAD dans la valorisation des métiers et du recrutement ;
- définir un modèle économique pérenne en cohérence avec les orientations et décisions nationales ;
- animer le collectif des SAAD et soutenir le partenariat.

En 2022, la priorité continuera d'être donnée à leur accompagnement notamment pour aider les SAAD à faire face aux difficultés de recrutement très importantes auxquelles ils sont confrontés. Difficultés qui conduisent la collectivité, au-delà de la poursuite des actions déjà engagées (travail avec la Région sur la formation, lancement de campagnes de communication sur les métiers à domicile élaborées conjointement avec les acteurs concernés) à s'engager dans le financement de la mise en œuvre de l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile pour les services qui en relèvent. Avenant qui se traduit par une revalorisation de plus de 20 % des rémunérations des aides à domicile.

> Confirmer la place des acteurs de proximité

Sur la base de la convention de partenariat adoptée par l'Assemblée départementale, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) continueront d'être soutenus dans leur rôle de coordination et d'interlocuteur de proximité pour les personnes âgées et leur famille, mais également pour les personnes en situation de handicap, en leur qualité d'antenne locale de la MDPH.

Pour la dernière année, le Département poursuivra sur le 1^{er} semestre 2022, son implication dans l'animation et la gestion des « Méthodes d'Actions pour l'Intégration de leurs aides et décisions dans le champ de l'Autonomie » (MAIA). Pour rappel, ce dispositif qui est totalement financé par l'ARS, s'appuie à la fois sur les CLIC pour les fonctions de pilotage et sur les équipes médico-sociales du Département pour la gestion des situations individuelles complexes.

En effet, à compter de juillet 2022, les dispositions de l'article 23 de la loi du 24 juillet 2019 (dite loi Santé), prévoient la fusion des principaux dispositifs d'appui et de coordination existants sur les territoires (plateformes territoriales d'appui, réseaux de santé et dispositifs MAIA). Pour mémoire, lors de la session départementale de novembre 2020, il a été acté que le Département ne reprendrait pas à son compte la gestion de ce nouveau dispositif qui aura une connotation beaucoup plus sanitaire, mais participerait à ses instances de gouvernance et travaillerait avec lui par voie conventionnelle afin de s'assurer de la complémentarité des interventions dans les territoires.

Enfin, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), instance consultative créée par la loi d'Adaptation de la Société de Vieillesse (ASV), qui est compétent pour rendre des avis et le cas échéant, formuler des propositions sur l'ensemble des grands dossiers concernant les politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, continuera d'être accompagné.

> Diversifier les modes de réponses et encourager les innovations

Suite aux appels à candidatures lancés ces dernières années, les projets retenus de logements adaptés à destination des personnes âgées et de logements regroupés à destination des personnes handicapées continueront d'être soutenus et de se déployer.

Ainsi en 2022, 36 nouveaux logements en habitats regroupés seront mis en service suite à l'appel à candidatures de 2018. Ces logements constituent de véritables alternatives à la vie en établissement et permettent de vivre pleinement en milieu ordinaire. C'est d'ailleurs ce type d'outils que l'Etat entend à présent promouvoir et développer à travers le concept « d'habitat inclusif » en application de la loi Elan.

Notons que sur la base des dispositions arrêtées par l'Assemblée départementale en novembre dernier, le soutien spécifique apporté à ces habitats adaptés et regroupés sera redéployé vers l'Aide à la Vie Partagée. Cette nouvelle prestation, mise en place par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), complète les prestations de droit commun (APA et PCH) et permet de financer le projet de vie sociale des résident.es. Elle est financée par le Département et compensée à hauteur de 80 % par la CNSA. Cette participation, y compris sur les habitats existants, permettra de développer de nouveaux projets. Par ailleurs, afin d'accompagner au mieux les personnes tout au long de leurs parcours de vie, le dispositif d'accueil familial mais également les accueils de jour, l'hébergement temporaire et l'accueil de nuit continueront d'être promus afin de mieux les faire connaître et favoriser leur utilisation.

> **Mettre en œuvre le transport adapté**

En application de la loi NOTRe, le Département a conservé la compétence en matière de transport adapté. Il s'agit de l'organisation du transport des élèves et étudiants en situation de handicap, scolarisés en milieu ordinaire. A ce jour, ce sont près de 950 élèves qui sont concernés en Ile-et-Vilaine ; leur nombre progresse de l'ordre de 10 % chaque année. Compte tenu de cette évolution, le Département s'est doté en 2021, d'un nouveau logiciel de gestion pour ce dispositif. Près de 310 circuits sont ainsi organisés dans le cadre de marchés publics, desservant plus de 220 établissements scolaires.

Soulignons qu'une trentaine d'entreprises de transport réparties sur l'ensemble du territoire sont concernées par cette mission. Elles ont bénéficié en 2020 et 2021 d'une aide exceptionnelle de la part du Département afin de participer à la compensation de leur perte d'activité durant les périodes de fermetures des classes. Ce dispositif sera reconduit en 2022 en cas de besoin.

➔ **Développer une offre d'accueil de qualité, de proximité, adaptée et accessible à tous.tes**

> **Accroître l'offre d'accueil**

Sur le secteur des établissements pour personnes âgées, les 41 places d'EHPAD gérées par la Congrégation de Fougères et autorisées dans le cadre des dispositions de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (dite loi « ASV ») seront mises en service au cours du 1^{er} semestre 2022. Au total, en Ile-et-Vilaine, ce sont 136 places d'EHPAD qui auront ainsi été reconnues officiellement ces dernières années à Saint-Malo, Saint-Méen-le-Grand et Fougères. Par ailleurs, 20 places d'EHPAD hors les murs seront déployées sur Rennes.

Les transformations de places d'hébergement permanent « classique » en places d'unités Alzheimer se poursuivront au gré des opportunités de restructuration d'établissements et des besoins identifiés. De la même manière, une vigilance continuera d'être portée lors d'éventuels redéploiements de places d'EHPAD au rééquilibrage de l'offre sur le territoire.

Sur le secteur des adultes en situation de handicap, il est prévu l'ouverture de 2 places de Foyer d'Accueil Médicalisé. En raison du contexte sanitaire, plusieurs projets ont pris du retard et les ouvertures de places sont reportées à 2023.

Par ailleurs, conformément au plan d'actions du schéma départemental, des transformations de places visant à adapter l'offre aux besoins recensés et des extensions non importantes de places d'hébergement en Foyer de Vie dans le cadre d'opérations de restructuration ou de reconstruction de bâtiments se poursuivront.

Enfin, au-delà de ces ouvertures et en application de la décision prise par l'Assemblée départementale lors de sa session du 3^{ème} trimestre 2020, les dispositions visant à adapter l'offre en faveur des personnes handicapées vieillissantes et faciliter le passage du secteur de l'enfance au secteur adulte continueront de se mettre en œuvre en 2022. Rappelons que leurs objectifs est de fluidifier le parcours des personnes en situation de handicap afin d'éviter les ruptures, favoriser la mise en œuvre des projets de vie de chacun, faciliter l'accueil des jeunes et ainsi libérer des places d'Institut Médico-Educatif (IME) sur le secteur de l'enfance pour les enfants porteurs de handicap nécessitant un accompagnement particulier.

> Maîtriser l'évolution du reste à charge de l'usager.ère dans les établissements pour personnes âgées

Le Département poursuivra sa politique volontariste visant à permettre à toutes les personnes âgées, quelles que soient leurs ressources, de pouvoir être accueillies dans un établissement de leur choix, dès lors que leur situation le requiert. Pour ce faire il active 3 leviers principaux :

- la priorité donnée à la création de places dans les établissements qui demandent une habilitation totale à l'aide sociale afin de permettre aux personnes âgées ayant de faibles ressources et dépourvues de soutien familial d'être accueillies dans l'établissement de leur choix grâce au soutien financier du Département ;
- l'octroi d'aides à l'investissement pour accompagner les établissements habilités à l'aide sociale dans leurs travaux de construction, reconstruction, rénovation et mise aux normes de sécurité et ainsi permettre de diminuer leur impact sur les tarifs hébergement. L'enveloppe destinée à ces aides à l'investissement a été abondée dans le cadre du Plan de Relance initiée par le Département en 2021. Cela permettra, dès lors que les projets de travaux ont bien pris en compte la dimension développement durable et notamment les économies d'énergie, de bonifier les taux d'intervention et par ailleurs d'intervenir sur les espaces communs, notamment dans les EHPAD, permettant le maintien du lien social et tirant ainsi les enseignements de la crise sanitaire ;
- la fixation d'un tarif journalier maximum à l'usager.ère dans les établissements habilités à l'aide sociale. Pour 2022, ils seront reconduits à hauteur de 70,70 € pour l'hébergement permanent et 72,71 € pour les unités Alzheimer et l'hébergement temporaire.

> Accompagner les établissements et poursuivre les efforts pour renforcer la qualité et la prise en compte de la dimension environnementale

Comme les services d'aide à domicile, les établissements médico-sociaux ont été et demeurent en première ligne pour assurer la prise en charge des concitoyen.nes les plus fragiles face à l'épidémie en raison de leur âge ou de leur handicap. Tout au long des années 2020 et 2021, le Département les a accompagné.es au mieux. En 2022, une attention toute particulière leur sera à nouveau portée afin de leur permettre de remplir leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

La réforme de la tarification de la dépendance dans les établissements d'accueil pour les personnes âgées continuera de se mettre en œuvre dans les conditions retenues par l'Assemblée départementale et permettra notamment de renforcer les moyens alloués aux structures qui sont en dessous des références départementales.

Parallèlement, les contractualisations sous la forme des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) se poursuivront. Pour mémoire, les CPOM se substituent aux conventions tripartites sur le secteur des personnes âgées et peuvent être commun avec les établissements qui accueillent des adultes en situation de handicap dès lors que le gestionnaire est identique. Chaque fois que possible, les ratios d'encadrement des établissements seront renforcés, sur la base des ratios cibles retenus dans le Schéma départemental en faveur de l'Autonomie.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée au sort qui sera réservé au niveau national, à la question de l'extension du bénéfice des mesures de revalorisation salariale issues du Ségur de la santé, à tous les agents du secteur médico-social. Pour mémoire, à ce jour, seuls les personnels des hôpitaux et des EHPAD en sont bénéficiaires grâce au financement de l'assurance maladie. Si ce dispositif a été étendu en 2021 partiellement à un nombre limité d'établissements et de professionnels, c'est l'ensemble du secteur médico-social qui revendique très fortement sa généralisation. Cette question, qui concerne tous les établissements et services relevant de la compétence exclusive du Département dans les champs des personnes âgées, personnes handicapées et protection de l'enfance, risque, faute de réponse favorable, d'être génératrice de fortes tensions sociales dans les semaines à venir.

Enfin, les initiatives prises pour accompagner les établissements désireux de s'engager dans une démarche de développement durable et qui se traduisent par un appel à candidature dans le cadre des actions d'éco-développement autour de 3 thématiques (démarche globale de développement durable, alimentation responsable, économie d'énergie) seront reconduites. La nécessité de l'éco conditionnalité est l'objectif à terme.

➔ Faciliter l'accès aux droits de l'ensemble des personnes en situation de handicap

En 2022, le Département continuera, comme il l'a toujours fait, de soutenir fortement le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Créée en application de la loi sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) et placée sous la responsabilité administrative et financière du Département, la MDPH joue un rôle essentiel et central dans l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Elles y trouvent notamment un accueil, une écoute, des informations et des conseils pour déposer leur demande et bénéficier de l'ouverture de droits aux différentes prestations auxquelles elles peuvent prétendre. Pour remplir les missions d'accueil, la MDPH s'appuie sur le réseau des CLIC qui jouent le rôle d'antenne locale.

Depuis sa création, les attentes vis-à-vis de la MDPH ont fortement évolué. A ses missions traditionnelles d'ouverture des droits, il est de plus en plus attendu qu'elle accompagne individuellement les personnes handicapées dans la mise en œuvre de leurs droits, notamment pour les situations les plus complexes, avec le souci d'éviter des ruptures de parcours. La MDPH accueille annuellement près de 4 300 personnes physiques auxquelles il convient d'ajouter les 5 200 personnes reçues par les CLIC sur les territoires. Elle traite près de 123 000 appels et enregistre plus de 138 000 visites sur son site internet. Comme chaque année, le bilan complet de l'année qui vient de s'écouler sera présenté à l'Assemblée départementale avant la fin du premier semestre 2022.

La réduction des délais d'instruction des demandes restera l'objectif prioritaire de la MDPH en 2022. En effet, durant les deux dernières années, les délais de réponses de la MDPH se sont fortement allongés. Ainsi, entre 2019 et 2021, le délai moyen de traitement des demandes a été multiplié par deux.

Au-delà du contexte de crise sanitaire qui a indéniablement pesé, plusieurs éléments expliquent cet état de fait : le déploiement du nouveau système d'information harmonisé, la mise en place du nouveau formulaire de demande et son traitement, la mise en œuvre de la réponse accompagnée pour tous et la volonté de tendre vers une réponse toujours plus inclusive.

Face à cette situation et à la dégradation de la qualité de la réponse apportée aux usagers, un plan d'actions a été élaboré et mis en œuvre dès le premier trimestre 2021. Il se poursuivra et continuera de se déployer tout au long de l'année 2022.

Celui-ci se structure autour de 4 axes :

- la construction d'indicateurs de suivi et de pilotage de l'activité ;
- le champ des ressources humaines (recrutement, formation, évaluation des besoins à venir) ;
- la communication et la circulation de l'information ;
- l'appui de la CNSA.

➔ Lutter contre les exclusions

Si jusqu'à présent l'Ille-et-Vilaine bénéficiait d'une situation plutôt favorable sur le plan économique et social avec un taux de chômage et un taux de pauvreté parmi les plus bas du pays, il n'en n'a pas moins été frappé de plein fouet par les conséquences de la crise sanitaire. Nombre de Breillien.nes se sont retrouvé.es sans activité et ont dû avoir recours aux prestations et aux aides sociales pour vivre. Ainsi la solidarité, qui est l'un des ciments pour édifier la société de développement durable, a dû plus que jamais s'exprimer.

De ce point de vue, les politiques de lutte contre les exclusions menées par le Département constituent pour les Breillien.nes les plus vulnérables, premières victimes de la crise que nous avons traversée, un soutien et un recours indispensables afin de leur permettre de conserver leur autonomie, leur dignité et leur place dans la société.

Ainsi en 2022, le Département continuera de mobiliser tous les moyens nécessaires et poursuivra tous ses efforts pour répondre aux besoins des tous ceux et de toutes celles qui doivent avoir recours à son intervention.

> **Accompagner les plus vulnérables vers le retour à l'emploi et en facilitant leur accès aux droits**

Le Département a la responsabilité de mettre en œuvre le Revenu de Solidarité Active (RSA). Ce dernier est destiné aux personnes qui n'ont pas d'emploi ou dont les revenus tirés d'un emploi sont très faibles.

Pour bénéficier de ce revenu minimum d'existence, les personnes doivent avoir préalablement épuisé tous les droits auxquels elles peuvent prétendre, notamment à l'assurance chômage. Dès lors qu'elles y ouvrent droit, elles doivent contractualiser et bénéficient d'un soutien personnalisé et d'un accompagnement vers la reprise d'activité.

Au 30 juin 2021 (dernier chiffre consolidé connu), le nombre d'allocataires du RSA à la charge du Département était de 18 482, en diminution de 2,4 % par rapport au 30 juin 2020. Sur le premier semestre de 2021, la diminution atteint 4,7%. Rappelons toutefois qu'un pic a été atteint en septembre 2020 avec 19 532 allocataires. Jamais depuis la création du RSA, le Département n'avait connu un tel chiffre. Un an plus tôt, le nombre de bénéficiaires était de 16 864. Sur une seule année, la progression avait été de 15,8 %.

Le montant des allocations RSA à la charge de la collectivité aura progressé sur les 11 premiers mois de l'année 2021 de + 4 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Il est difficile, à ce stade, de savoir si le nombre d'allocataires continuera de décroître sur l'année 2022 et à quel rythme, permettant ainsi de stabiliser le montant des allocations. La reprise économique, qui est en cours, pourrait laisser penser que la tendance actuelle va effectivement se poursuivre. Toutefois, il faut rester extrêmement prudent dans la mesure où, à l'inverse, la réforme de l'assurance chômage pourrait au contraire venir gonfler le nombre d'allocataires.

Dans tous les cas, le montant des allocations RSA continuera de peser lourdement sur les finances départementales posant encore avec beaucoup d'acuité la question de la compensation par l'Etat de cette charge financière qui s'impose au Département au même titre que les autres allocations individuelles de solidarité.

Au-delà de la prise en charge des allocations, le Département continuera à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour accompagner un maximum de bénéficiaires du RSA vers une reprise d'activité pour celles et ceux qui sont les plus proches de l'emploi. Pour les autres, il se mobilisera pour leur permettre de bénéficier d'un accompagnement afin de lever les freins à une reprise d'activité ultérieure.

Le Département s'appuiera sur le Programme Breillien d'Insertion qui constitue jusqu'à la fin de 2022, le cadre de référence des politiques d'insertion de la collectivité et qui permet de répondre aux objectifs fixés. Tous les outils, qui constituent l'offre d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA, seront ainsi mobilisés :

- les ateliers et chantiers d'insertion ;
- le conventionnement avec l'Etat pour obtenir le maximum de contrats à durée déterminée d'insertion ;
- l'utilisation des clauses sociales dans les marchés du Département ;
- le partenariat avec la Région pour favoriser l'accès à la formation ;
- le soutien aux Points Accueil Emploi (PAE) dans les territoires les plus fragiles.

Cette palette d'outils sera complétée par les nouveaux dispositifs directement issus de la contractualisation intervenue avec l'Etat en 2019 et renouvelée en 2020 et 2021 dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention et de la Lutte contre la Pauvreté. Celle-ci sera reconduite en 2022 sans que l'on en connaisse à ce jour le niveau.

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA des moins de 26 ans a été délégué aux missions locales sur l'ensemble du territoire départemental. Cette délégation s'est mise en œuvre progressivement au cours de l'année 2021. Elle sera pleinement opérationnelle en 2022.

L'année 2022 sera également la période de finalisation du programme opérationnel de la contractualisation sur le Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2022/2028. L'Assemblée départementale sera amenée à se prononcer sur ce dossier en cours d'année.

Enfin, en 2022, les nouveaux dispositifs adoptés par l'Assemblée départementale en avril 2021, visant à faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, seront progressivement déployés. Il en va ainsi de la plateforme Job35 et du dispositif emplois courts en direction, notamment, des secteurs économiques les plus en tension.

Parallèlement, une attention toute particulière continuera d'être portée au suivi et au déroulement de l'expérimentation « territoire zéro chômeurs de longue durée » qui a lieu sur les communes de Pipriac et Saint-Ganton. Le Département participe au comité stratégique, soutient son ingénierie et contribue au financement des fonds mis en place pour sa réalisation.

L'élargissement de ce dispositif innovant à d'autres territoires, tel que prévu par la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté, ayant été validé par le Parlement en 2021, le Département accompagnera les territoires breilliens qui seront retenus pour rejoindre le cercle des territoires expérimentaux. Il a d'ores et déjà été sollicité par la Ville de Rennes qui a déposé sa candidature pour une expérimentation sur le quartier du Blosne.

Enfin, le Département restera disponible pour expérimenter le « Revenu de Base », projet qu'il avait initié avec 18 autres départements et auquel le Gouvernement n'a pas souhaité donner suite. Avec les conséquences de la crise sanitaire, de nombreuses voix s'élèvent notamment parmi tous ceux qui luttent contre la pauvreté pour réclamer l'instauration d'un revenu minimum sans contrepartie qui soit ouvert aux jeunes de 18-25 ans.

> Favoriser l'accès et le maintien dans un logement et en soutenant les jeunes les plus en difficulté

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est placé sous la responsabilité du Département qui en est le principal financeur. Il a pour objectif de permettre à des ménages en difficulté d'accéder ou de se maintenir dans un logement et de faire face à l'ensemble des charges inhérentes à son occupation.

L'intervention de ce fonds, dont la gestion est confiée à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), prend la forme d'aides financières (subventions ou prêts) et/ou de mesures d'accompagnement social. Ce fonds est un des outils qui participe à la déclinaison de l'actuel Plan Local d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPAD) élaboré conjointement avec l'Etat. Il couvre la période 2017-2022.

Ce dispositif a été modifié pour tenir compte de la loi NOTRe. Ainsi Rennes Métropole s'est vue, sur son territoire, déléguer l'attribution des aides individuelles et transférer la gestion des mesures d'accompagnement.

A la suite d'un important travail de concertation, l'Assemblée départementale avait adopté fin 2018, un nouveau règlement intérieur du FSL. Mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019, il avait été adapté par la collectivité en juin 2020 afin de répondre aux impacts de la crise sanitaire et ainsi anticiper une progression des impayés de loyer. Les aides financières avaient été ouvertes à un public plus large par une augmentation du plafond de ressources de référence, le traitement des demandes avait été accéléré et un fond de garantie à destination des bailleurs sociaux créé.

Un bilan de l'ensemble de ces mesures exceptionnelles a été réalisé en cours du 1^{er} semestre 2021. Celui-ci étant satisfaisant, lors de la session de novembre dernier, l'Assemblée départementale a adopté l'ensemble des dispositions visant à renforcer son ouverture et poursuivre l'assouplissement des critères d'accès afin de permettre aux Breillien.nes en situation de précarité de pouvoir être soutenus par le FSL d'Ille-et-Vilaine.

Parallèlement, grâce au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Département continuera en 2022 à apporter un soutien spécifique, sous la forme d'aides temporaires aux jeunes de 18-25 ans proches de l'exclusion pour leur permettre la réalisation d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. Rappelons que ce dispositif a également été transféré à Rennes Métropole sur son territoire suite à la loi NOTRe.

Une attention toute particulière sera portée à la bonne articulation et complémentarité de ce fonds avec les autres dispositifs à destination des jeunes et notamment la Garantie Jeunes relevant de l'Etat et gérée par les missions locales.

En 2021, le règlement intérieur d'attribution des aides de ce fonds a été actualisé. L'ensemble des acteurs concernés ont été associés à ces travaux. Celui-ci se mettra pleinement en œuvre au cours de l'année 2022.

➔ Actions sociales diverses

> Schéma départemental de l'action sociale de proximité 2018-2023

Le Schéma Départemental de l'Action Sociale de Proximité (SDASP) 2018-2023 poursuit sa mise en œuvre. Un bilan à mi-parcours a fait l'objet d'une présentation et d'un vote de l'Assemblée départementale en décembre 2020.

Depuis 2018, l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité a été une priorité de ce schéma. Le Département a ainsi :

- mis en place dans ses 22 CDAS des équipes dédiées à l'accueil afin de renforcer la qualité et la fonction de celui-ci. Des permanences administratives d'accès aux droits, instaurées depuis septembre 2020, permettent d'augmenter l'offre de services proposée aux habitant.es ;
- initié une réflexion autour de l'Accueil Numérique Social en CDAS en définissant son périmètre, ses modalités de mise en œuvre et les principes d'interventions des équipes sur l'outil numérique ;
- initié un dialogue régulier avec les organismes de protection sociale (CAF, MSA, CARSAT, CPAM, Pôle Emploi) pour améliorer les collaborations entre services respectifs sur les situations d'accès aux droits bloqués et permettre l'effectivité des droits de chaque habitant.e (conventions d'engagements réciproques ASIP 2019) ;
- impulsé progressivement le travail en réseau à l'échelle territoriale sur l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité avec les acteurs du social (CDAS, CCAS, organismes de protection sociale...) et les acteurs locaux (mairie, EPCI, espaces France Services...) ;
- développé des outils aux services des acteurs du territoire pour faciliter leur intervention en matière d'accueil social : annuaire social, carte collaborative des lieux numériques, contenu de formations territoriales et partenariales et Guide de l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité.

En 2022, l'amélioration de l'accueil social continuera d'être recherchée. Il s'agira de poursuivre l'accompagnement des équipes dédiées à l'accueil et d'intégrer, dans 8 CDAS précurseurs, la dimension numérique de l'accueil social.

Dans la continuité de la « recherche action » relative à la gouvernance territoriale du social conduite avec ASKORIA et de la volonté pour le Département d'incarner son rôle de chef de file de l'action sociale, le déploiement des réseaux de l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité et des réseaux de l'inclusion numérique va se poursuivre, à l'échelle des territoires.

Dans la continuité et en complémentarité des actions engagées depuis 2018 sur l'amélioration de l'accueil social, le Département initiera également une réflexion sur l'accompagnement social avec ses équipes de travailleurs.euses sociaux.les, notamment les assistant.es de service social dont le métier subit de fortes évolutions.

Enfin, une démarche sur l'analyse de la donnée au service du pilotage de l'action sociale de proximité sera engagée à compter de 2022.

➔ Poursuivre un dialogue permanent entre les grands partenaires de l'action sociale

En sa qualité de chef de file des politiques sociales, le Département a pris l'initiative ces dernières années de rencontrer ses grands partenaires de l'Action sociale afin de réfléchir avec eux aux moyens de renforcer l'accès aux droits ; d'éviter de succomber à la tentation de renvoyer les usager.ères d'un guichet à un autre et de favoriser l'interconnaissance et la recherche de complémentarité d'intervention.

Cela s'est concrétisé en fin d'année 2019 par la signature d'une convention avec les principaux organismes de protection sociale (CAF, MSA, CARSAT, Pôle Emploi, CPAM) visant à la mise en œuvre sur le territoire départemental du premier accueil social inconditionnel de proximité inscrit dans le cadre du Schéma Départemental pour l'Amélioration de l'Accès des Services au public et dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Pour mémoire, il vise à permettre à toute personne, quel que soit son lieu d'habitation, de pouvoir bénéficier d'un accueil, d'une écoute, d'une information et d'une orientation permettant de répondre à ses besoins sociaux.

Si la crise sanitaire a contraint à devoir mettre entre parenthèse et à différer en 2022 certains travaux qui initialement devaient être menés en 2021 (par exemple, la complémentarité d'intervention des services sociaux de chacune des institutions et les modalités de leur relation), elle a conduit par contre à porter une attention particulière à l'accompagnement des associations de solidarité qui se sont retrouvées en première ligne face à l'augmentation de la précarité. Au-delà d'un lien permanent et soutenu, un travail a été réalisé avec elles afin de finaliser une charte de coopération partenariale et revoir les modalités de leur accompagnement financier. Bien évidemment, ce travail se poursuivra en 2022.

De son côté, la convention de partenariat avec l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) renouvelée pour 3 ans en février 2020, confirme la place essentielle que joue cette union Départementale comme relais vis-à-vis des CCAS.

Enfin, la nouvelle Convention cadre de partenariat, adoptée en fin d'année 2019 pour les 5 ans à venir entre les 4 Départements bretons et l'ARS n'a pu réellement se mettre en œuvre en 2020 et 2021 compte tenu des circonstances. Tout sera fait afin qu'elle puisse devenir opérationnelle au cours de l'année 2022.

→ Une politique de l'habitat portée par les ambitions du Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Pour être en cohérence avec le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2020-2025, et répondre aux ambitions d'Ille-et-Vilaine 2035, l'intervention du Département vise une approche globale de la politique de l'habitat en y intégrant, au-delà du financement du logement social et de l'amélioration du parc privé, les problématiques du logement des jeunes, et des personnes âgées ou en situation de handicap, notamment.

La majoration exceptionnelle des aides au logement locatif social mise en place pour faire face à la crise sanitaire, sera poursuivie en 2022 pour répondre aux conséquences de celle-ci sur les coûts de construction, afin de maintenir un niveau de production conforme aux besoins du territoire de délégation du Département.

De plus, au regard de l'urgence climatique, le Département fera de la réhabilitation thermique du logement un axe fort de sa politique d'habitat. Pour cela, les dispositifs de soutien à la rénovation des logements existants, tel que l'appel à projet dédié au parc social ou l'aide à l'accession à la propriété avec travaux, verront la majoration de leur enveloppe budgétaire, mise en place dans le cadre du Plan de Relance, maintenue en 2022.

Par ailleurs, des travaux seront menés sur les besoins émergents, les nouvelles formes d'habitat, en lien avec les transitions à mettre en œuvre, et sur les besoins spécifiques comme l'habitat inclusif à destination des personnes handicapées ou âgées ou l'habitat des jeunes par exemple.

Enfin, le renouvellement en 2022 de la convention d'objectifs et de moyens qui lie le Département et NEOTOA, son office public de l'habitat, permettra des échanges renforcés, visant une politique globale de l'habitat ambitieuse.

→ Europe et coopération internationale

Malgré un contexte de crise sanitaire mondiale, le Département poursuit son ouverture sur l'Europe et sur le monde, notamment à travers ses coopérations avec le Mali, Madagascar, la Roumanie, le Maroc et les Iles anglo-normandes.

Au Mali, les projets de développement des énergies renouvelables se poursuivent malgré un contexte sécuritaire difficile. Le Département confirme également son soutien aux acteurs de la solidarité internationale et favorise des nouveaux partenariats. C'est ainsi que le soutien apporté à SOS Méditerranée en 2021 sera reconduit en 2022.

Le Département a été lauréat en 2020 et 2021 des appels à projets « jeunesse » et « sport » du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) :

- le premier vise à développer les échanges pour redynamiser ses coopérations avec le Mali et Madagascar (volontariat, formation professionnelle, ...);
- le second concerne tous les territoires de coopération et constitue le volet international du label Terre de jeux du Département.

Le Département a également été accrédité sur la période 2021-2027 par le Programme Européen Erasmus + pour coordonner un consortium de collèges et leur faire bénéficier plus facilement de bourses de mobilité en Europe. Pour l'année 2021-2022, 8 collèges en bénéficieront et d'autres collèges seront sensibilisés pour rejoindre progressivement le consortium.

Enfin, le Département continue à financer l'association Jeunes à Travers le Monde pour favoriser la mobilité internationale des jeunes avec pour priorité de soutenir leur insertion sociale et professionnelle.

COMMISSION 4 :
FINANCES, CITOYENNETÉ,
MOYENS DES SERVICES

COMMISSION 4 : finances, citoyenneté, moyens des services

L'année 2022, première année de plein exercice de la nouvelle majorité, se caractérise par un rythme plus soutenu des dépenses de la commission 4 du fait de deux effets conjugués : un volontarisme politique fort de début de mandat, allié à des mesures nationales.

Si les années passées se sont caractérisées par une forte maîtrise de la masse salariale depuis 2018, l'année 2022 est marquée par des dépenses nouvelles plus nombreuses, permises par un contexte de recettes fiscales favorable.

En premier lieu, la nouvelle majorité a décidé en ce début de mandat de créer des postes dans les secteurs prioritaires (action sociale de proximité, enfance, personnes âgées, personnes en situation de handicap, mobilité, cultures et langues bretonnes) sans que ces derniers soient majoritairement financés par des redéploiements comme cela a été le cas les années précédentes. L'effort en faveur de la jeunesse se poursuit à un très haut niveau, notamment du fait de la poursuite du plan de relance 2021 en faveur de la jeunesse. Plus que jamais, le Département se mobilise pour permettre de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes Breillien.nes en leur offrant une première expérience au sein de ses services.

L'année 2022 se caractérise aussi par des revalorisations salariales au profit des agent.es, du fait d'un double mouvement : d'une part des nouvelles mesures réglementaires nationales mettent l'accent sur les personnels de la filière médico-sociale et les agent.es de catégorie C en début de carrière, d'autre part le Département souhaite entamer une réflexion sur l'attractivité – notamment salariale – de ses métiers. Des difficultés de recrutement se sont en effet accrues dans les secteurs où les niveaux de rémunérations sont plus faibles que dans les autres collectivités du Grand Ouest.

Le Département accélère également sa politique de parcours professionnels à destination de l'ensemble de ses agent.es : la Direction des ressources humaines a passé en revue tous les métiers du Département afin d'y associer les compétences professionnelles et humaines clés. Cette cartographie des compétences constitue désormais le socle des entretiens professionnels et permettra, à la fois de mieux cibler les formations pour les agent.es, mais aussi d'envisager des parcours de mobilité en interne.

Parallèlement, le Département poursuit son action en faveur de la transition écologique, à travers les leviers majeurs que sont le renouvellement du Plan de Déplacement des Agent.es, la montée en charge du télétravail, le renouvellement de la flotte des véhicules légers et engins ainsi qu'une impression plus sobre et plus responsable.

➔ Une année marquée par une évolution plus soutenue du budget RH, en raison de mesures nationales et volontaristes

(Cf. annexe 1 page 83)

La masse salariale progresse chaque année naturellement du fait des déroulements de carrière, notamment lié au mécanisme des avancements automatiques d'échelons à l'ancienneté pour un montant moyen de 960 K€ en 2019 et 2020.

Les avancements de grade et la promotion interne sont, par ailleurs, un levier important de dynamisation du parcours des agent.es et s'élèvent en moyenne chaque année à un peu plus de 225 K€.

Pour l'année 2022, il est anticipé un nombre de départs à la retraite, comme en 2021, se situant autour de 110. De plus, les revalorisations de certaines grilles prévues pour 2022 accéléreront le glissement-vieillesse-technicité (GVT) pour quelques cadres d'emploi. Ainsi, la progression naturelle de la masse salariale prévue pour 2022 s'établit à 1,05 M€.

> De nouvelles mesures nationales d'évolution de carrières qui pèse sur le budget RH à hauteur de 685 K€ en 2022 (760 K€ en année pleine)

Une revalorisation indiciaire des carrières des agent.es de catégorie C, initiée en 2021, et de la filière médico-sociale (catégories A, B et C) est prévue en 2022. Concernant les agent.es de catégorie C (hors filière médico-sociale), les revalorisations coûteront au total 550 K€ en année pleine. En ce qui concerne les agent.es relevant de la filière médico-sociale, le surcoût représentera 210 K€. Cette réforme va notamment profiter aux agent.es de catégorie C en début de carrière.

> Un nouveau plan prévisionnel des emplois pour faire face à nos besoins en postes, avec une première phase distincte en 2022

2022 marquera le lancement du nouveau plan pluriannuel pour l'emploi (PPE). Celui-ci sera réalisé en deux temps : une première phase en 2022, année de transition avec le lancement des premiers chantiers en lien avec le projet de mandature, puis une autre de 2023 à 2025 pour la poursuite de ce plan.

2022 sera une année volontariste avec l'identification d'une vingtaine de besoins en postes nouveaux, qui nécessiteront la création au tableau des emplois d'environ 5 nouveaux codes postes. Cette vingtaine de postes se rajoute à l'effort soutenu de 14 postes déjà créés, par anticipation, en DM1 2021.

> La mise à jour du RIFSEEP sur certains métiers pour renforcer l'attractivité du Département

La loi engage les collectivités à effectuer une revue de leur Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) selon une périodicité de 3 ans ; 2022 est donc une opportunité pour réajuster le régime indemnitaire de la collectivité. Cela est particulièrement le cas pour les métiers dont le régime indemnitaire fait l'objet d'un déficit d'attractivité par rapport à d'autres collectivités de taille similaire. L'objectif de cette révision sera d'intégrer les questions de rémunération dans une problématique plus large qui est celle de l'attractivité employeur du Département d'Ille-et-Vilaine.

Au final, le taux directeur du BP RH pour 2022 sera plus soutenu que les années précédentes, du fait à la fois des mesures nationales, des mesures volontaristes et de nombreux effets reports.

> La poursuite d'une démarche Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) volontariste

Les enseignements de la crise sanitaire et les préconisations issues d'une étude sur l'absentéisme du personnel départemental, réalisée en 2021, incitent le Département à adapter son plan QVCT, avec des objectifs et actions plus opérationnels au niveau des services et ce, en lien étroit avec le nouveau Projet de Mandature. Dans cette perspective, en premier lieu, le plan de prévention et de Santé Sécurité au Travail (SST) fera partie intégrante du plan QVCT avec des axes précis à actionner prioritairement sur :

- la maîtrise des fondamentaux en matière de santé et sécurité au travail (rendre plus opérant le réseau des assistant.es de prévention, formaliser le Document Unique d'Evaluation des Risques ...) ;
- la prévention de l'usure physique des agent.es (dotation homogène du matériel d'entretien ergonomique dans les collèges, développement des aménagements de poste ...) ;
- la maîtrise des risques chimiques (suppression des produits chimiques toxiques, formation des agent.es au risque amiante ...) ;
- la prévention des risques psychosociaux (mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence et de discrimination) ;
- le développement du sentiment d'appartenance et les actions d'accompagnement managérial des équipes.

> Le maintien des dispositifs d'accompagnement RH, de remplacement et de renforts

L'accompagnement des agent.es rattaché.es au pool d'affectations transitoires se poursuivra en 2022 avec, en appui, le nouvel outil NEEVA qui aidera la DRH à proposer des parcours professionnels encore plus adaptés.

S'agissant de l'enveloppe de renforts et de remplacements, elle continuera à être ajustée au contexte sanitaire.

> Déploiement de la démarche « ParcoursPro » : mieux centrer les entretiens d'évaluation sur les compétences métiers et les formations

L'année 2022 sera marquée par la 2^{ème} phase de déploiement de la démarche « ParcoursPro » s'appuyant sur le logiciel NEEVA. Après le recensement des formations réalisé en 2021, ce sont les entretiens professionnels qui seront dématérialisés. Au-delà de cette évolution simplifiante et sécurisante, le processus évolue également sur le fond par la mise en place d'un référentiel de compétences par métier qui permettra une évaluation plus constructive de l'adéquation de l'agent.e à son poste lors de l'entretien annuel. Une 3^{ème} phase est ensuite programmée afin de faciliter les parcours professionnels des agent.es comme indiqué ci-dessus.

> La poursuite de la politique d'insertion professionnelle des jeunes au sein du Département

Le Département a lancé, en 2020, un appel à projets pour l'accueil de jeunes en service civique sur 3 ans, ce qui permet aux structures d'accueil d'avoir une visibilité sur plusieurs années et de monter en charge au fur et à mesure des années. Près de 70 jeunes ont d'ores et déjà été accueillis pour des missions autour des 4 thématiques suivantes :

- accès à la culture, éducation citoyenne, mémoire ;
- égalité femme-homme ;
- environnement, transition écologique et climatique ;
- solidarité et innovation sociale.

85 nouveaux jeunes vont être accueillis dès la fin 2021 et 100 le seront à nouveau fin 2022.

Enfin, le Département poursuit son objectif de proposer des lieux d'accueil professionnels pour les jeunes en études et des lieux d'acculturation aux métiers des collectivités territoriales pour les jeunes en formation. Cet accueil d'apprenti.es et de stagiaires-école est particulièrement encouragé pour les métiers actuellement en tension au sein du Département.

> La prise en compte de l'impératif de transition écologique en faisant évoluer les déplacements des agent.es

L'expérimentation de la location-vente de vélos électriques pour le personnel, mise en place depuis 2018, ayant recueilli beaucoup de succès, le nombre de vélos mis en location-vente est passé de 10 à 60 en 4 ans. Ce dispositif sera reconduit en 2022.

Le Forfait Mobilités Durables permet désormais de soutenir financièrement le covoiturage. Dans le même temps, une démarche proactive de développement du covoiturage entre les agent.es du Département se déploie via un conventionnement avec Ehop, une association spécialisée dans ce secteur.

Enfin, l'élaboration d'un Plan de Déplacement des Agent.es, sur leur trajet domicile-travail mais également sur leurs trajets professionnels, est en cours d'élaboration avec pour objectif de limiter les déplacements et de privilégier les modes de transports doux ou moins carbonés lorsqu'ils sont possibles. La seconde vague de déploiement du télétravail au 1^{er} janvier 2021, qui n'a pu se mettre en place qu'au 1^{er} septembre 2021, va continuer à augmenter en 2022 contribuant ainsi à limiter les déplacements domicile-travail.

→ Communiquer en direction des agent.es

L'accompagnement via la communication interne et l'information régulière des agent.es est essentiel pour le bon fonctionnement de la collectivité et la cohésion sociale des équipes.

En 2021, la communication interne a été fortement mobilisée dans le cadre de la crise sanitaire en vue de maintenir un bon niveau d'information des agent.es en plus de l'activité habituelle.

Le projet de refonte de l'Intranet départemental a été lancé avec pour objectif d'avoir une première version du futur portail début 2022. Ce portail sera ensuite enrichi progressivement tout au long de l'année 2022.

Par ailleurs, les actions de communication interne mises en place en direction des agent.es et des manager.euses seront poursuivies (accueil des nouveaux.elles arrivant.es, Iloé, communication en direction des manager.euses via le nouveau portail agent.es...).

→ La Sécurité : donner les moyens au SDIS de protéger et de secourir

Le Département poursuivra son engagement en 2022 pour renforcer la protection et la sécurité des Breillien.nes, à travers la formation permanente des sapeurs-pompier.s, des investissements importants dans les centres de secours, la modernisation du matériel pour assurer un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) performant sur tout le territoire.

Le centre de secours de Rennes-Centre actuellement situé à Saint-Georges déménagera au premier semestre dans ses nouveaux locaux, accompagné du Centre de Traitement de l'Alerte CODIS. Après le centre de secours de Gévezé, totalement restructuré depuis fin 2020 et inauguré le 8 octobre 2021, le centre de secours de Saint-Méen-le-Grand, mutualisé avec le centre d'exploitation des routes, a été livré à l'été 2021.

Le chantier du nouveau centre de Plélan-le-Grand s'achèvera au printemps 2022. A la même période, le chantier pour le Module d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant (MEPARI) à l'école départementale de L'Hermitage démarrera, et sera suivi à l'été 2022 des chantiers à Retiers et à Saint-Aubin-du-Cormier, là encore deux centres mutualisés avec des services départementaux.

Le chantier de la plateforme logistique mutualisée entre le SDIS et le Département se poursuit sur le site du Hil à Noyal-Châtillon-sur-Seiche avec la livraison des nouveaux magasins et espaces logistiques début 2022. Les travaux se poursuivront avec les nouveaux locaux pour le service travaux et le service mesures et essais routiers de la Direction de gestion des routes départementales, les nouveaux vestiaires et l'espace de restauration, puis la rénovation des ateliers.

Enfin, les études vont démarrer pour les constructions des centres de Cancale et de La Bouexière.

En parallèle, l'étude d'organisation relative à la mutualisation entre le SDIS et le Département sur les sites du Hil et de La Gouesnière a permis de retenir le principe de la création d'un Service Unifié au sens de l'article L 5111-1-1-III du CGCT.

La convention de préfiguration en décembre 2020 a fixé les grands principes de la création de ce service à savoir : le portage par le SDIS, le périmètre, la gouvernance mixte et les conséquences en termes à la fois de ressources humaines et de dispositions financières. L'année 2021 a eu pour objectif de préciser les modalités juridiques et financières du Service Unifié par la conclusion d'une convention de création envisagée au plus tard en novembre 2021. L'année 2022 sera la première année de la mise en œuvre opérationnelle du Service Unifié sur les sites du Hil et de la Gouesnière.

Par ailleurs, une nouvelle création de convention pluriannuelle sera à définir en 2022 afin de poursuivre et d'affirmer cette recherche permanente de partenariat et de mutualisation entre nos organisations dans un souci constant de prise en compte de la contrainte budgétaire. La mise en œuvre de l'offre d'ingénierie du SDIS en lien étroit avec les agences départementales sera opérationnelle en 2022 sur le territoire breillien.

A noter également, la poursuite du plan d'actions égalité femme-homme au sein du SDIS et en concertation avec les services du Département.

Enfin, en 2022, il s'agira pour le SDIS de procéder à l'actualisation du projet stratégique de l'établissement pour les années à venir afin de confirmer et de développer de nouveaux enjeux pour le territoire breillien.

➔ La création d'un service mutualisé entre le SDIS et le Département

Le département et le SDIS ont entrepris une démarche de mutualisation visant à élargir les collaborations actuelles aux champs de la logistique et de la maintenance, en s'appuyant sur le projet de construction d'une plateforme technique sur le site de l'ex-parc départemental.

Cette démarche prendra la forme, au 1^{er} janvier 2022, d'un service mutualisé « Groupement Maintenance et Logistique » porté par le SDIS qui aura en charge :

- la maintenance de l'ensemble de la flotte des véhicules et engins des 2 entités ;
- la maintenance du matériel ;
- la distribution intersites ;
- la gestion des équipements individuels de protection et vêtements de travail (acquisition, distribution, nettoyage).

L'appellation ALTO (Appui Logistique Travaux et Organisation) a été choisie comme nom pour la plateforme technique départementale.

Sur le plan budgétaire, la gestion financière et comptable de ce nouveau service sera assurée par le SDIS et le budget du Service Unifié est intégré au budget du SDIS. Le financement du Service Unifié sera assuré par une participation du SDIS et du Département. Pour la première année de mise en place, les participations initiales sont évaluatives. Puis annuellement, le budget de fonctionnement sera refacturé au Département pour sa quote-part selon les termes définis par la convention entre le Département et le SDIS portant création du Service Unifié. Les dépenses d'investissement relatives à l'acquisition des véhicules et matériels entretenus par le Service Unifié restent à la charge de chacune des parties pour les besoins qui lui sont propres.

➔ Les moyens des services

> Rajeunir et rendre moins polluante la flotte des véhicules légers et des engins routiers

Le rajeunissement de la flotte des véhicules de service et des engins routiers du Département sera poursuivi en 2022, avec le renouvellement d'environ 60 véhicules légers en application de nouvelles règles de roulage visant à investir dans des véhicules neufs électriques chaque fois que les conditions d'usage le permettent, tout en gérant au mieux la flotte, notamment par la vente au meilleur tarif possible des véhicules de plus de 4 ans. Un effort particulier sera également consenti pour renouveler les engins et matériels opérationnels d'entretien et d'exploitation de la route (véhicules utilitaires, fourgons, engins de fauchage, ...).

Ces dispositions initiées en 2019 permettront à la fois de réduire les frais d'entretien impactant directement les enveloppes de fonctionnement, tout en disposant de véhicules nettement moins polluants : moteurs thermiques plus propres parce que plus récents, moteurs électriques (acquisition d'une vingtaine de voitures en 2021).

> **Faire baisser le niveau de carbone des échanges entre services**

Les échanges à bas-carbone entre services seront favorisés par le déploiement d'outils de communication de nouvelle génération équipant les espaces de travail et favorisant de nouvelles pratiques professionnelles, ou en encourageant les modes alternatifs de déplacement : vélo, covoiturage, ...

> **Optimiser les dépenses liées aux besoins de fonctionnement des agent.es**

Le Département continuera à standardiser les mobiliers et équipements individuels et collectifs mis à disposition des personnels, tout en prenant en compte les situations particulières de certains agent.es.

> **Poursuivre la politique d'équipements en moyens d'impression**

La modernisation des moyens d'impression sera poursuivie en 2022 dans un objectif de maîtrise des coûts, dans un contexte de réduction des consommations de papier et de développement de la part de papier recyclé.

➔ **La poursuite des études sur l'aménagement du site de Beauregard**

L'année 2022 devrait voir l'aboutissement des études pré-opérationnelles sur l'aménagement du site de Beauregard dont l'Hôtel du Département qui à terme devrait regrouper, outre l'exécutif départemental, l'ensemble des services dits du siège, aujourd'hui disséminés sur plusieurs bâtiments et sites.

Le schéma directeur qui en est attendu, et demain sa matérialisation au travers d'un projet immobilier sobre et durable, participera de la reconnaissance et de la visibilité de la collectivité départementale, comme échelon de proximité indispensable. Il devra traduire l'image d'une collectivité moderne, garante des solidarités territoriales et humaines, ouverte et à l'écoute des citoyen.nes. Afin de suivre ce projet majeur pour notre collectivité, il sera proposé de créer ultérieurement un groupe de travail réunissant les élus de la majorité et de la minorité.

POLITIQUES TRANSVERSALES

POLITIQUES TRANSVERSALES

➔ Les partenariats départementaux : poursuivre la structuration et l'enrichissement des relations partenariales

La SADIV (Société d'Aménagement et du Développement d'Ille-et-Vilaine) et la SPL (Société Publique Locale), l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin), le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), NEOTOA, Jeunes à Travers le Monde, l'ADT 35 (Agence Départementale Touristique d'Ille-et-Vilaine) et le CDE (Centre Départemental de l'Enfance) sont tous des partenaires de premier rang du Département.

Ils interviennent respectivement dans les champs de l'aménagement, de la construction, de la sécurité, du logement et de l'habitat social, de l'éducation populaire, du tourisme et de la protection de l'enfance, en prolongement des grandes orientations départementales.

Les travaux de structuration de la relation partenariale seront poursuivis en 2022 sur les axes suivants :

- la contribution des partenaires à la mise en œuvre des politiques départementales, notamment d'aménagement du territoire, tenant compte des fondamentaux du scénario-cible Ille-et-Vilaine 2035. Les orientations définies dans le futur projet de mandature ont vocation à être déclinées dans l'activité des partenaires ;
- la participation à l'enrichissement de l'offre d'ingénierie territoriale en mettant leur expertise au service des projets accompagnés. La définition d'une nouvelle organisation de l'ingénierie publique départementale vise une prise en compte globale des projets et implique une concertation importante entre les partenaires et les services de la collectivité.

Des travaux spécifiques seront conduits avec certains partenaires :

- Néotoa : une nouvelle convention sera proposée mi-2022, incluant la prise en compte de toutes les politiques départementales concernées par la problématique du logement ;
- ADT 35 : la nouvelle stratégie marketing sera mise en œuvre à destination des opérateurs privés et publics. La nouvelle offre d'ingénierie en cours de structuration sera effective ;
- SADIV-SPL : une nouvelle feuille de route devra être définie et aboutir à la signature d'une nouvelle convention de partenariat ;
- SDIS : d'une part, l'offre d'ingénierie validée par le CA du SDIS entrera dans une phase opérationnelle et les territoires y seront sensibilisés. D'autre part, la mise en œuvre du Service Unifié (mutualisation de certains services logistiques entre les services du Département et le SDIS) sera effective en janvier 2022.

➔ Développement durable : une ambition face aux enjeux planétaires

La démarche de développement durable de la collectivité sur le mandat 2016-2021 a permis d'établir une gouvernance et des actions transversales autour d'objectifs chiffrés et de 5 projets majeurs dans le domaine de l'environnement : le Schéma Directeur de l'Energie des Bâtiments, le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables, la promotion d'une alimentation responsable auprès des établissements partenaires, le Plan de Mobilité de l'Administration et enfin la mobilisation des établissements sociaux et médico-sociaux.

Les événements climatiques extrêmes et le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pendant l'été 2021 ont rappelé l'importance que chaque territoire agisse à son niveau pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques et atténuer autant que possible son impact sur le climat et la biodiversité.

Le rapport annuel sur situation de la collectivité au regard des enjeux du développement durable, présenté dans la même session que les orientations budgétaires, a pour objectif d'avoir un débat spécifique sur ces enjeux majeurs.

➔ Démocratie participative et relation citoyenne

> Participation citoyenne

La participation citoyenne ancrée depuis de nombreuses années au Département continue d'être un principe d'action fort dans la mise en œuvre des politiques départementales. Elle mobilise différents leviers visant à impliquer les habitant.es :

- des démarches participatives ciblées impliquant les citoyen.nes sur un sujet précis ;
- une plateforme numérique « jeparticipe.ille-et-vilaine.fr » venant en complément ou en appui des démarches participatives classiques ;
- le dialogue citoyen ;
- les comités consultatifs ;
- les comités d'usager.ères ;
- le droit d'interpellation ;
- le budget participatif.

En 2021, malgré la crise sanitaire, le Département a poursuivi le dialogue citoyen lancé fin 2020 sur le thème du futur budget participatif départemental. Un avis citoyen a, en effet, été communiqué aux élu.es, intégrant des propositions et des points de vigilance en vue d'une nouvelle édition du budget participatif. Cet avis citoyen servira de base à la définition du règlement du budget participatif départemental qui sera lancé en 2022.

Par ailleurs, différentes démarches de concertation ont été menées notamment sur les projets routiers mixant des rencontres avec les citoyen.nes en présentiel et à distance et mobilisant notamment la plateforme « jeparticipe.ille-et-vilaine.fr ». En 2022, le Département entend renforcer ces démarches de concertation sur les sujets structurants impactant la vie quotidienne des Bretilien.nes, comme par exemple les mobilités. Le droit d'interpellation fera l'objet d'une révision afin d'assouplir les critères et de permettre aux citoyen.nes d'exercer leur droit de pétition et de solliciter l'Assemblée départementale sur un sujet d'intérêt général. Une évolution du dispositif des comités consultatifs verra le jour début 2022 en vue de les adapter aux nouvelles attentes.

> Gestion de la relation citoyenne

L'amélioration et la simplification des démarches des citoyen.nes vers l'administration constituent un axe majeur de la transformation au Département d'Ille-et-Vilaine. Simplifier les démarches des Bretilien.nes et améliorer leur accueil fondent le sens des actions menées en 2021, comme celles qui sont envisagées pour 2022.

Sur le volet numérique, la plateforme « Illisa », portail départemental de services en ligne, offre différentes téléprocédures déjà opérationnelles (subventions culture et sports, sollicitation des médiateurs départementaux, demandes d'aides dans le cadre du FAPA, demandes de transport adapté...).

En 2022, l'offre de services en ligne sera enrichie avec les téléprocédures suivantes : prise rendez-vous en ligne dans le cadre de la PMI, prise de rendez-vous en ligne avec rappel sms pour les bénéficiaires de RSA, dématérialisation des aides aux agriculteurs, dématérialisation des arrêtés de voirie....

Par ailleurs, le Département est fortement engagé dans une démarche d'amélioration de l'accueil des citoyen.nes, quel que soit le canal par lequel le service public départemental est sollicité. En matière d'accueil téléphonique, de nombreuses actions sont menées et seront renforcées en 2022 : amélioration des messages téléphoniques des accueils, suivi des tableaux de bord de la qualité de l'accueil téléphonique qui reste le canal privilégié des habitants pour contacter le service public. L'objectif est d'avoir un taux de décroché au-dessus de 95 %.

La qualité de l'accueil porte également sur l'amélioration de l'accueil physique en visant l'aménagement des accueils et le « parcours de l'usager.ère ». Pour ce faire, le Département mobilise des méthodes de design de service public à l'instar du travail réalisé à l'Agence du Pays de Fougères, ou encore une posture de conseil pour s'assurer de la bonne adéquation des locaux aux besoins, comme ce qui a pu être fait à l'Espace Social Commun de Maen-Roch, inauguré en 2021. L'enjeu est de concilier la qualité de l'accueil des Breillien.nes avec la qualité de vie au travail des agent.es. Aussi, les efforts consentis sur l'animation du réseau des agent.es d'accueil seront poursuivis en 2022, dans une logique de renforcement continu des compétences.

En matière d'accueil numérique, au-delà des services en ligne, l'accent sera mis sur les équipements numériques des accueils de CDAS de manière à permettre aux agent.es d'accompagner des citoyen.nes qui en ont besoin dans leurs démarches numériques. L'enjeu est de faciliter l'accès aux droits des habitant.es : environ 17 % de la population se trouve en difficulté avec les démarches numériques.

En ce qui concerne le courrier reçu au Département, l'effort conséquent de dématérialisation réalisé en 2021 en période de crise sanitaire se poursuivra en 2022, avec pour objectif de moderniser le traitement du courrier et d'améliorer davantage la qualité ainsi que les délais de réponse au courrier.

Enfin, la médiation départementale sera plus que jamais poursuivie afin de faciliter l'orientation des citoyen.nes ainsi que la résolution de litiges des usager.ères des services départementaux, dans le cadre de ses compétences.

➔ Préparer le Département aux transformations numériques et des pratiques

> Accélérer la transformation numérique

Le Département a acté une première édition de sa feuille de route numérique 2020-2022 pour répondre à 3 enjeux stratégiques :

- simplifier les démarches des usager.ères et faciliter l'accès aux droits ;
- faciliter la vie de l'agent.e et simplifier son environnement numérique de travail ;
- simplifier et optimiser le fonctionnement interne et les moyens de la collectivité.

La mise en œuvre de cette feuille de route a démarré en 2020 et se poursuivra en 2022 en mettant l'accent sur les dimensions suivantes :

- **La modernisation des outils métiers** : modernisation du Système d'Informations Enfance Famille, développement de l'offre de services en ligne via Illisa, mise en ligne de la plateforme open data départemental Data35, plateforme décisionnelle Dig-Dash permettant l'édition de tableaux de bord,

lancement opérationnel du projet Dynamiques Professionnelles, lancement de la modernisation du SI bâtiments et la première version du portail agent.es. Ce dernier vise à offrir aux agent.es un environnement numérique modernisé : un nouvel intranet, des outils collaboratifs et des téléprocédures internes. En 2022, verront également le jour les premières téléprocédures internes en matière de ressources humaines. L'enjeu est de supprimer les tâches chronophages dans le cadre des sollicitations internes.

- **Le numérique éducatif** : l'année 2021 a été marquée par la fin du déploiement opérationnel du Très Haut Débit dans tous les collèges publics, la migration du modèle de maintenance sur 21 collèges publics et par la modernisation des équipements de l'ensemble des collèges non encore migrés (le parc renouvelé représente environ 8 000 équipements et 700 vidéoprojecteurs). L'offre de service vise à offrir des équipements adaptés aux méthodes pédagogiques actuelles, un centre de services mutualisés, des outils collaboratifs de partage et de stockage en ligne, des connexions sans-fil, des équipements informatiques mobiles. En 2022, l'objectif est de poursuivre ce déploiement en migrant 13 nouveaux collèges tout en continuant la modernisation du câblage de l'ensemble des établissements.
- **L'inclusion numérique** : l'objectif en 2022 est de poursuivre l'engagement du Département pour lutter contre la fracture numérique et faciliter l'accès aux droits. Il s'agit de développer l'offre d'outils déjà en place comme par exemple la cartographie des lieux numériques sur le territoire ou l'annuaire social en ligne. Une nouvelle version de l'annuaire social en ligne est prévue pour fin 2022 et permettra de répondre plus efficacement aux besoins des services en charge de l'accueil social. Un financement du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du Plan de Relance permettront de faciliter l'évolution de ces outils.
- **Les équipements individuels** : un effort de modernisation des équipements a été réalisé en 2021 avec une transformation du parc des postes fixes en ordinateurs portables (environ 80 % du parc) pour permettre aux agent.es de travailler en mobilité (dont le télétravail). Une modernisation des équipements des assistant.es familiaux.iales a également été effectuée en 2021. En 2022, cette modernisation se poursuivra en visant les agent.es non équipés, principalement dans les collèges et les centres d'exploitation routière.
- **La bureautique et les outils collaboratifs** : pour améliorer la capacité à travailler en transversalité et développer l'efficacité en interne, le Département s'est doté d'outils collaboratifs Microsoft à destination de l'ensemble des agent.es (mise à disposition de licences Teams). Un dispositif d'accompagnement à l'utilisation de ces outils est proposé, l'objectif étant l'ancrage progressif chez les agent.es et les équipes de nouvelles façons de travailler et de fonctionner au quotidien. Par ailleurs, la suite bureautique sera également mise à jour.
- **La cybersécurité** : conscient des risques et des enjeux avec la multiplication des attaques visant notamment les collectivités, le Département se préoccupe et investit dans la sécurité des systèmes d'informations : mise à jour de la politique de sécurité, achat d'équipements techniques, sensibilisation des usager.ères, gestion fine des identités... La sécurité des données est également un enjeu majeur que le Département investit en remplissant notamment ses obligations vis-à-vis du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) ou de l'Open Data. La cybersécurité est au cœur des projets de la Direction des systèmes numériques pour 2022.
- **Les infrastructures numériques** : un effort important a également été mené en 2021 sur ce thème avec le déploiement du réseau wi-fi de nouvelle génération et la mise en place de liaisons fibre sur tous les sites de la collectivité. Ce travail se poursuivra activement en 2022 avec notamment la refonte du cœur de réseau de la collectivité et l'optimisation des architectures de transmission et de sauvegarde des données.

→ **Le numérique responsable** : limiter l'impact environnemental des équipements est une préoccupation déjà intégrée dans la feuille de route numérique du Département (recyclage des équipements, clauses dans les marchés publics, dispositif technique limitant la consommation d'énergie des équipements...). En 2022, les efforts seront renforcés en prévoyant de réaliser un diagnostic objectif permettant de prévoir un plan d'actions en adéquation avec les nouveaux enjeux.

> **Accompagner le changement et susciter l'innovation**

La dimension humaine étant un facteur clé de réussite de tout projet de transformation, 3 leviers d'accompagnement sont mis à disposition des agent.es et manager.euses de la collectivité par le service conseil en innovation et en organisation, qui s'appuie parfois sur le recours à des prestataires :

→ **L'appui à la conduite du changement** : dans le cadre de projets de réorganisation et/ou de transformation, notamment numérique. En effet, au-delà de l'introduction d'un nouvel outil et de ses conséquences techniques, les projets de transformation numérique revêtent une dimension organisationnelle et managériale parfois peu visible mais déterminante pour la réussite du projet. Au Département, l'appui à la conduite du changement, dans le cadre des projets de transformation, vise à faciliter l'accompagnement dans toutes les dimensions du changement que le management doit prendre en compte (adaptation des processus, ajustement des rôles et responsabilités, évolution de l'organisation, adoption de nouvelles pratiques, évolution de la culture professionnelle et des compétences...). Cet accompagnement dépasse largement la seule dimension technique.

→ **L'accompagnement proposé par le Lab35** : outil au service de la transformation des pratiques, il articule temps d'acculturation et prises de recul sur des façons différentes de travailler (en 2021 une trentaine d'ateliers proposés, dont la moitié pour la familiarisation aux outils numériques collaboratifs, et une majorité accessibles à distance). Il propose une animation d'un réseau des ambassadeur.ices des démarches collaboratives, un accompagnement sur mesure des services pour la mobilisation de l'intelligence collective et la résolution de problèmes (une quarantaine de démarches accompagnées sur mesure en 2021) et il met à disposition la salle LAB (environ 150 ateliers accueillis en 2021). En 2022, le LAB poursuivra son appui aux services dans cette logique d'essaimage des pratiques collaboratives. La familiarisation avec les outils collaboratifs sera au cœur de son intervention, tout comme l'appui spécifique aux manager.euses.

→ **L'accompagnement aux usages des outils numériques collaboratifs** : le déploiement de l'outil Teams à l'échelle de la collectivité représente une opportunité pour les services de faire évoluer leurs pratiques de travail vers plus de collaboration et plus de transversalité, en cohérence avec le projet d'administration OZAIK. En 2022, le service conseil en innovation et en organisation proposera une offre d'accompagnement spécifique, avec notamment la possibilité pour chaque entité organisationnelle de recevoir une formation en présentiel à l'outil Teams.

→ **S'engager dans un deuxième plan d'actions Egalité femme-homme et poursuivre la promotion du principe de laïcité**

La collectivité s'engagera, en 2022, dans la construction d'un nouveau plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes, après avoir évalué le premier, en 2021. Pour cela, une démarche de concertation sera lancée avec les services de la collectivité et les partenaires du Département. Le nouveau plan concernera le volet interne et les politiques publiques.

Dans le prolongement, le Département poursuivra, les actions engagées dans les domaines de :

- la lutte contre la précarité menstruelle pour les élèves de collèges et la lutte contre le tabou des règles dans une perspective d'égalité ;
- la structuration des réseaux « Violences intrafamiliales », leur coordination au niveau départemental et leur rapprochement avec les réseaux jeunesse afin de prévenir les violences sexistes et sexuelles dès le plus jeune âge.

Les critères de l'appel à projets annuel lancé par la mission Egalité pourront être mis en réflexion pour faire émerger des projets innovants et faciliter le travail des associations porteuses de projets.

Sur sa politique de promotion du principe de laïcité, le Département poursuivra son action vers les collèges pour renforcer les sensibilisations et mobiliser davantage les établissements. La reconduction de la Semaine Bretonne de la Laïcité sera envisagée après évaluation de l'édition 2021.

Les formations des agent.es seront poursuivies, notamment pour répondre aux objectifs fixés par la loi confortant les principes républicains.

ANNEXES

Annexe n°1 : Dépenses de personnel, effectifs, évolution des éléments de rémunération et temps de travail

2021		Prévisionnel 2022	
Dépenses de personnel (tous chapitres confondus)			
<ul style="list-style-type: none"> ■ BP 2021 : 165 679 170 € dont masse salariale à 161 887 445 € (chapitres 012 et 017) Taux d'exécution estimé tous chapitres confondus : 99,0 % 		Le BP 2022 sera marqué par les facteurs d'évolution suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ GVT (Glissement-vieillesse-technicité) ■ Revalorisations indiciaires 2021-2022 ■ Indemnités de précarité ■ PPE + effet report PPE 2021 ■ RIFSEEP ■ Effet report Plan de relance des jeunes ■ Prestations sociales 	
Effectifs permanents			
BP 2021 <ul style="list-style-type: none"> ■ Catégorie A 1 337 ■ Catégorie B 593 ■ Catégorie C 1 595 ■ Emplois aidés (CAE + EA) 19 ■ Apprentis 23 ■ Assistants familiaux 851 Total 4 418 		BP 2022 Nouveaux besoins en cours de chiffrage (autour d'une vingtaine de postes) nécessitant la création d'environ 5 postes au tableau des emplois.	
Évolution des éléments de rémunération			
	2020	2021 (estimation)	Taux d'évolution
Traitement de base	86 475 310,57 €	87 935 000 €	+ 1,69 %
Régime indemnitaire	19 982 671,56 €	19 743 000 €	- 1,20 %
Avantages en nature	169 234,51 €	172 300 €	+1,80 %
Heures supplémentaires	462 753,44 €	532 400 €	+ 15,10 %
<p>L'année 2021 est marquée par une évolution des dépenses liées à la masse salariale de + 2,2 %. Cette augmentation est liée au GVT, à l'impact PPCR de janvier 2021, et aux mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire.</p> <p>De plus, les dépenses gérées par le DRHDP hors masse salariale (formation et frais de déplacement notamment) sont en hausse du fait du faible niveau de dépenses de 2020 lié à la crise sanitaire (+ 22,1 %).</p>			

Annexe n°2 : État de la dette

La dette du Département au 1^{er} janvier 2022 est estimée à 459,6 M€ comprenant un emprunt d'équilibre de l'exercice 2021 évalué à 40,9 M€. Le Département a remboursé 59,8 M€ de capital en 2021.

Les opérations signées par le Département en 2021 sont les suivantes :

- 7,5M€ auprès du Crédit Coopératif sur 20 ans au taux fixe de 0,62% ;
- 7,5 M€ auprès d'Arkéa sur 15 ans sur Euribor 3mois + 0,16%.

De plus en 2021, le Département a consolidé 5,9 M€ pour 2 emprunts auprès de la Banque des Territoires sur 25 ans au taux fixe de 0,92 % d'une part et 20 M€ auprès de la Banque Populaire d'autre part (5 M€ sur 15 ans – taux fixe = 0,44 % et 15 M€ sur 20 ans – taux fixe = 0,47 %).

Le taux moyen anticipé de la dette au 1^{er} janvier 2022 est anticipé à hauteur de 1,41 % dont 1,99 % pour la dette à taux fixe et 0,15 % pour la dette à taux variable. Ce taux permettra sans doute de situer le Département de l'Ille-et-Vilaine en dessous du taux moyen des autres départements (panel de 55 départements – source Finance Active) comme les années précédentes, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Année	Taux Département 35	Taux moyen autres départements	Taux moyen ensemble des collectivités
2020	1,53 %	1,86 %	1,89 %
2019	1,67 %	2,05 %	2,10 %
2018	1,78 %	2,20 %	2,24 %
2017	1,85 %	2,26 %	2,37 %
2016	2,23 %	2,41 %	2,52 %

La dette du département est sécurisée à 65,7 % et sur taux révisable à 34,3 %. La durée de vie moyenne est de 5 ans et 8 mois. Au niveau du risque d'exposition, 100 % de la dette du Département est classée en catégorie 1-A de la charte Gissler.

Enfin, le département dispose de prêteurs diversifiés comme l'indique le tableau ci-dessous :

ETABLISSEMENTS	ENCOURS	REPARTITION
DEXIA	42,67	9,3 %
ARKEA	101,72	22,1 %
SFIL	40,42	8,8 %
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	41,00	8,9 %
CAISSE D'EPARGNE	34,72	7,6 %
BANQUE DES TERRITOIRES	32,17	7,0 %
CREDIT AGRICOLE	24,02	5,2 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	14,08	3,1 %
CACIB	41,40	9,0%
CREDIT COOPERATIF	20,95	4,6 %
BANQUE POSTALE	14,82	3,2 %
BANQUE POPULAIRE	22,10	4,8 %
SOCIETE GENERALE	29,58	6,4 %
TOTAL	459,64	100,0 %

Le besoin de financement en BP pour l'année 2022 est estimé à 120 M€. Les financements nouveaux s'inscriront tous dans la classification 1-A de la charte Gissler.

Annexe n°3 : Encours d'autorisation de programmes (en €)

	Compétences	Encours d'AP au 31/12/2021	CP 2021	CP ultérieurs
	11 ROUTES, VOIRIE, INFRASTRUCTURES	111 191 856	46 465 694	64 726 163
	12 AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	42 061 444	9 504 340	32 557 104
	13 AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	11 110 836	4 370 818	6 740 018
	14 TOURISME	498 741	230 336	268 405
	15 INNOVATION, ATTRACTIVITÉ, EUROPE	24 778 027	3 085 892	21 692 134
	17 AGRICULTURE	6 075 151	2 439 978	3 635 174
	18 ENVIRONNEMENT	4 910 110	1 309 309	3 600 800
Total 1 DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE		200 626 165	67 406 368	133 219 797
	21 ENSEIGNEMENT 2nd DEGRÉ	161 426 078	35 315 505	126 110 573
	23 CULTURE	4 744 294	1 410 199	3 334 095
	24 SPORT	7 817 565	3 909 727	3 907 838
	25 JEUNESSE	760 362	347 865	412 498
	26 FAMILLE, ENFANCE, PRÉVENTION	4 834 936	1 710 777	3 124 159
Total 2 EGALITE DES CHANCES		179 583 235	42 694 072	136 889 163
	31 PERSONNES HANDICAPÉES	7 196 761	1 458 733	5 738 029
	32 PERSONNES ÂGÉES	12 976 944	2 416 764	10 560 180
	33 INSERTION	637 320	158 592	478 729
	34 ACTIONS SOCIALES DIVERSES	17 426 492	7 363 116	10 063 376
	35 COOPÉRATION ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	632 641	330 249	302 392
	36 LOGEMENT	46 251 744	10 838 814	35 412 930
Total 3 SOLIDARITES		85 121 901	22 566 266	62 555 635
	40 RESSOURCES HUMAINES	128 119	72 969	55 150
	41 FINANCES, MOYENS DES SERVICES	55 732 293	21 284 309	34 447 984
	42 SÉCURITÉ	25 278 509	11 220 629	14 057 881
Total 4 RH, FINANCES, SECURITE ET MOYENS GENERAUX		81 138 921	32 577 906	48 561 015
TOTAL		546 470 222	165 244 613	381 225 610

Annexe n°4 : Liste des ODD et mots-clés



1 PAS DE PAUVRETÉ ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Extrême pauvreté, Pauvreté, Protection sociale, Accès aux ressources, Vulnérabilité, Mobilisation des ressources, Prise en compte dans les politiques



2 FAIM «ZÉRO» ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Faim, Malnutrition, Productivité et petits exploitants, Agriculture performante et résiliente, Diversité et partage des ressources génétiques, Recherche agronomique, Exportation et commerce, Fonctionnement des marchés alimentaires



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUT ÂGE

Mortalité maternelle, Mortalité néonatale et infantile, Maladies transmissibles, Maladies non transmissibles, Conduites addictives, Accidents de la route, Santé sexuelle et procréative, Couverture santé universelle, Santé-environnement, Tabac, Recherche Mise au point et accès aux médicaments, Personnel de santé, Sécurité sanitaire



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ ASSURER L'ACCÈS DE CHACUN À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE

Éducation scolaire, Soins et éducation préscolaires, Formation professionnelle et enseignement supérieur, Compétences et accès à l'emploi, Égalité des chances, Apprentissages fondamentaux, Éducation pour le développement durable, Accessibilité des établissements scolaires, Bourses de formation et d'études supérieures, Formation des enseignants (PED)



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Lutte contre les discriminations, Violences et exploitation, Mariage forcé et mutilations, Promotion et partage des travaux domestiques, Participation et accès aux postes de direction, Santé sexuelle et procréation, Droit et accès aux ressources, Technologies et autonomisation, Politiques d'égalité



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Accès à l'eau potable, Accès aux services d'assainissement et d'hygiène, Qualité de l'eau, Gestion durable des ressources en eau, Gestion intégrée des ressources, Protection et restauration des écosystèmes, Coopération et renforcement de capacités, Gestion collective de l'eau



7 ÉNERGIE PROPRE ET À UN COÛT ABORDABLE GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Accès à l'énergie, Énergies renouvelables, Efficacité énergétique, Recherche et investissement, Approvisionnement en énergie



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Croissance du PIB, Productivité économique, Développement des TPE et PME, Utilisation efficace des ressources, Plein emploi et travail décent, Accès des jeunes à l'emploi et la formation, Exploitation des enfants, Traite Travail forcé, Droits & sécurité au travail, Tourisme durable, Accès aux services financiers et d'assurance, Aide pour le commerce des PED, Pacte mondial pour l'emploi



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Infrastructures durables, résilientes et accessibles, Industrialisation socio-économiquement durable, Accès de toutes les entreprises aux services financiers, Modernisation et durabilité des filières industrielles, Innovation, recherche et développement, Appui aux pays en développement, Diversification et ajout de valeur, Accès aux technologies de l'information et des communications



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Evolution des revenus des plus pauvres, Autonomisation et intégration, Égalité des chances, Politiques publiques ciblées au service de l'égalité, Règlementation de la finance, Gouvernance internationale, Migrations, Traitement spécial et différencié, Aide publique au développement, Coûts de transaction



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Accès au logement décent, Transports sûrs, accessibles et viables, Urbanisation durable, Préservation du patrimoine, Prévention et limitation de l'impact des catastrophes, Impact environnemental, Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs, Développement territorial, Politiques intégrées pour des territoires résilients, Bâtiments durables et résilients



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

10YFP, Gestion durable des ressources naturelles, Gaspillage alimentaire, Gestion écologique des produits chimiques, Réduction des déchets, Responsabilité sociale des entreprises, Marchés publics durables, Formation et information environnementales, Moyens scientifiques et technologiques, Tourisme durable, Politique de subvention de l'énergie



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Résilience et adaptation, Politiques climatiques, Éducation et capacité d'action, Fonds vert, Renforcement des capacités



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pollutions marines, Écosystèmes marins et côtiers, Acidification des océans, Règlementation de la pêche, Préservation de zones marines, Subventions nuisibles à la pêche, Petits États insulaires, Recherche et transferts de techniques marines, Préservation de la pêche artisanale, Droit de la mer



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSEMENT LE PROCESUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Préservation des écosystèmes terrestres, Gestion durable des forêts, Dégradation des sols, Écosystèmes montagneux, Biodiversité et espèces menacées, Ressources génétiques, Braconnage et trafics d'espèces protégées, Espèces envahissantes, Intégration de la biodiversité dans les politiques, Financement (Biodiversité), Financement (Forêts), Moyens dans la lutte contre le braconnage



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUTS NIVEAUX, DES INSTRUCTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

Réduction de la violence, Maltraitance et exploitation infantiles, État de droit et accès à la justice, Criminalité organisée, Corruption, Institutions exemplaires, Prise de décisions inclusive, Gouvernance internationale, État civil, Information et protection des libertés, Terrorisme et criminalité, Politiques non discriminatoires



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mobilisation des ressources nationales, Aide publique au développement, Ressources financières supplémentaires, Maîtrise de la dette nationale, Investissements ciblés, Coopération scientifique et technologique, Transferts ciblés de technologies, Capacités scientifiques et technologiques, Renforcement des capacités, Système commercial multilatéral équitable, Exportations des pays en développement, Accès aux marchés, Stabilité économique mondiale, Cohérence des politiques, Souveraineté nationale, Partenariat pour le développement durable, Partenariats multi-acteurs, Recueil de données, Construction d'indicateurs de développement durable



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.



Département d'Ille-et-Vilaine

Service de l'Assemblée et des Affaires juridiques
1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 02 35 35



www.ille-et-vilaine.fr